

**PIERRE M'AIMES-TU ?**  
**JEAN-PAUL II : PAPE DE TRADITION OU PAPE DE LA RÉVOLUTION**

**ABBÉ DANIEL LEROUX**

POSTFACE DE S. EXC. MARCEL LEFEBVRE,  
EDITIONS *FIDELITER*, 1988

**INTRODUCTION**

«Au comte Enrico Pietro Galeazzi, qui va devenir l'un de ses plus intimes collaborateurs et lui rend visite pour régler le détail de son séjour en Amérique, le cardinal Pacelli (alors Secrétaire d'Etat de Pie XI) fait une confidence... :

«Supposez, cher ami, que le communisme ne soit que le plus visible des organes de subversion contre l'Eglise et contre la tradition de la révélation divine, alors nous allons assister à l'invasion de tout ce qui est spirituel, la philosophie, la science, le droit, l'enseignement, les arts, la presse, la littérature, le théâtre et la religion. Je suis obsédé par les confidences de la Vierge à la petite Lucie de Fatima. Cette obstination de la Bonne Dame devant le danger qui menace l'Eglise, c'est un avertissement divin contre le suicide que représenterait **l'altération de la foi, dans sa liturgie, sa théologie et son âme**». Le futur «Pie XII» s'arrêta un moment. « J'entends autour de moi des novateurs qui veulent démanteler la Chapelle Sacrée, détruire la flamme universelle de l'Eglise, rejeter ses ornements, lui donner le remords de son passé historique. Eh bien, mon cher ami, j'ai la conviction que **l'Eglise de Pierre doit assumer son passé ou alors elle creusera sa tombe**».

Pour aménager le séminaire des Missions, Mgr Pacelli a fait dégager un crédit que la «haute administration» du Vatican a failli lui refuser.

- Vous voyez trop grandiose pour des sous-développés... critique un cardinal de la Curie.

- Ces sous-développés sauveront l'Eglise, Eminence. Un jour viendra où le monde civilisé reniera son Dieu, où l'Eglise doutera comme Pierre a douté. Elle sera tentée de croire que l'homme est devenu Dieu, que Son Fils n'est qu'un symbole, une philosophie comme tant d'autres, et dans les églises, les chrétiens chercheront en vain la lampe rouge où Dieu les attend, comme la pécheresse criant devant le tombeau vide : Où l'ont-ils mis ?... »<sup>1</sup>

«J'entends autour de moi des novateurs qui veulent démanteler la Chapelle Sacrée, détruire la flamme universelle de l'Eglise, rejeter ses ornements, lui donner le remords de son passé historique... »

Ces paroles résonnent aujourd'hui avec des accents de prophétie en surgissant de l'histoire. Le cardinal Pacelli se doutait-il qu'un jour **les novateurs s'empareraient des clefs de saint Pierre et occuperaient les plus hautes sphères de l'Eglise** ? A-t-il imaginé que l'un des successeurs de Pierre réaliserait un jour ses terribles prévisions ? Nous ne le savons pas. Pourtant depuis bientôt vingt-cinq ans nous assistons à une **profonde mutation de l'Eglise catholique**; nous avons vu les prêtres de Jésus-Christ rejeter leurs ornements et trop entendu Rome pleurer sur son passé, en demandant pardon aux ennemis de la Croix de Jésus. Alors, l'Eglise de Pierre a-t-elle déjà creusé sa tombe ? Croit-elle vraiment que l'homme est devenu Dieu, que Son Fils n'est qu'un symbole, une philosophie comme tant d'autres ? Les pages qui suivent essaieront de répondre à ces questions.

Nous n'insisterons pas sur ce à quoi on s'arrête généralement : les diocèses, les évêques, mais nous allons voir la crise à Rome même, à travers les actes et les discours du pape. Qui sommes-nous pour entreprendre une telle étude ? Cette question nous est venue à l'esprit à chaque instant de notre travail. Nous nous sommes alors rappelé ces paroles d'Henri Massis :

«Avoir raison ne va pas sans mélancolie, et il est particulièrement cruel d'avoir raison contre les siens... Mais **rien de pire que de confondre le vrai et le faux, le bon et le mauvais, l'efficace et le stérile, de ne plus distinguer entre eux et, sous prétexte d'unir les hommes, de renvoyer les idées dos à dos**».

Nous allons procéder en donnant surtout **des faits et des citations** du pape, et en **les confrontant à la doctrine immuable** de l'Eglise et aux écrits de ses prédécesseurs. Cette méthode nous a permis d'être aussi transparent que possible et d'éviter ainsi d'usurper un rôle que nous n'avons pas. C'est une tâche difficile, parce que les propos du pape sont contradictoires, du moins en apparence. Nous nous sommes souvenu des paroles de saint Pie X sur les modernistes : «Telle page de leur ouvrage pourrait être signée par un catholique; tournez la page, vous croyez lire un rationaliste».

C'est pourquoi nous allons exposer des écrits et des faits généralement **contraires à la Tradition de l'Eglise**, que des positions par ailleurs plus orthodoxes ne suffisent pas à réhabiliter.

Ces pages ont été écrites parce que dans les temps d'épreuves et de luttes, **les âmes s'endorment et s'essoufflent facilement, et la Foi elle-même court les plus grands périls**.

Les «Trois petits enfants» de Fatima nous rappellent sans cesse **l'urgence de la prière et de la pénitence, la nécessité d'une foi vive et d'une charité brûlante**. Cette foi est un bien si précieux qu'aucune autorité, si élevée soit-elle, ne peut en demander le sacrifice à ses subordonnés.

Si les temps sont durs et pesants, si les ténèbres semblent durer trop longtemps, souvenons-nous alors des paroles du Cardinal Pie : **«Vous tous mes frères, si vous êtes condamnés à voir le triomphe du mal, ne l'acclamez jamais, ne dites jamais au mal : tu es le bien ; à la décadence : tu es le progrès ; à la nuit : tu es la lumière ; à la mort : tu es la vie... Opposez-y l'énergie de vos œuvres et de vos efforts»**<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Mgr Roche et P. Saint Germain, *Pie XII devant l'histoire*, pp. 52-53.

<sup>2</sup> Chanoine E. Cafta, *La doctrine politique et sociale du Cardinal Pie*, p. 371.

## PREMIERE PARTIE - LE PAPE DE LA TRANSFORMATION

«Aimons le Seigneur notre Dieu, aimons Son Eglise : Lui comme un père, elle comme une mère. Que personne ne dise : Oui, je vais encore aux idoles ; je consulte les possédés et les sorciers, mais cependant je ne quitte pas l'Eglise de Dieu : je suis catholique. Vous restez attachés à la mère, mais vous offensez le père. Un autre dit pareillement : A Dieu ne plaise ; je ne consulte point les sorciers, je n'interroge point les possédés, je ne pratique point de divinations sacrilèges, je ne vais point adorer les démons, je ne sers point des dieux de pierre, mais je suis du parti de Donat. Que vous sert de ne point offenser le père, qui vengera, Lui, la mère que vous offensez ? Que vous sert de confesser le Seigneur, d'honorer Dieu, de Le louer, de reconnaître Son Fils, de proclamer qu'Il est assis à la droite du Père, si vous blasphémez Son Eglise ? Si vous aviez un protecteur auquel vous rendiez tous les jours vos devoirs, et si vous veniez à outrager son épouse par une accusation grave, oseriez-vous encore entrer dans la maison de cet homme ? Tenez-vous donc, mes bien-aimés, tenez-vous tous unanimement attachés à Dieu votre père et à votre mère l'Eglise»

Saint Augustin «Enarratio in Ps. LXXXVIII, sermon II, n. 14. PL 37, 1140 ».

### CHAPITRE I - JEAN-PAUL II AVANT SON ÉLECTION

Pour approcher Mgr Wojtyla et mieux comprendre ce qu'il fut avant de devenir Jean-Paul II, il nous semble judicieux de rapporter les propos de la presse, au moment de son élection. Bien sûr, ces lignes sont l'œuvre de journalistes, mais la suite de cette étude montrera qu'elles sont d'une justesse étonnante.

Le 17 octobre 1978, Gérard Dupuy écrivait dans *Libération* :

«C'est en choisissant un pape polonais, et précisément ce pape polonais, que les conclavistes ont fait preuve de leur génie politique. En important son *pontifex maximus* de derrière le rideau de fer, l'Eglise prend acte de la vitalité d'une église nationale, la polonaise, ce qui est une qualité qui n'abonde pas sur la planète par les temps qui courent. De plus elle adresse un avertissement au rival et ennemi en production religieuse de masse : le «socialisme» tel que pratiqué dans l'orbite soviétique. Plus subtilement que le refus bétonné pratiqué pendant la guerre froide (presque une guerre sainte pour Pie XII), c'est à une partie de bras de fer, mais à la loyale, que Messieurs les princes de l'Eglise semblent convier messieurs les apparatchiks. De plus Karol Wojtyla n'est pas n'importe quel prélat polonais... A la différence de certains, sa fonction religieuse ne l'a pas porté à se figer dans le conservatisme social : il est généralement catalogué dans **l'aile progressiste et marchante du catholicisme polonais**».

Le même jour, nous trouvons cet autre article dans *Le Matin* :

«En Pologne **il a toujours soutenu les intellectuels catholiques de l'aile libérale** du ZNAK (le Signe), tandis qu'il aimait à Cracovie un «synode permanent» très ouvert aux laïcs. Dans un pays clérical comme la Pologne, l'instauration de ce type de dialogue entre prêtres et laïcs est une attitude audacieuse. De ce point de vue, Karol Wojtyla est plus **progressiste** que son compatriote, le cardinal Wyszynski. Il a également transformé les méthodes d'enseignement du séminaire de son diocèse pour les rendre **plus** proches du monde contemporain. Gêné par la présence du cardinal Wyszynski, qui incarnait l'«Eglise des martyrs», il n'aurait pas donné sa vraie mesure dans son propre pays».

Dans *The Times* de ce même 17 octobre, nous lisons encore :

«Les cardinaux ont peut-être accompli l'action la plus sage, mais ils prennent aussi le risque de lâcher la bride à des forces humaines, politiques et religieuses qu'ils ne contrôlent pas».

Un article d'Alain Woodrow, exprime ce «risque» avec une étonnante précision :

«Mgr Karol Wojtyla remplit beaucoup de conditions posées par les cardinaux. Il est **conciliaire pastoral**... Jean-Paul II est **avant tout un intellectuel**. Un peu doctrinaire, il raisonne de manière déductive plutôt qu'inductive à partir de principes et non du vécu. Sa formation est **moins thomiste qu'existentialiste ou phénoménologique** - peut-être à cause de l'influence de Scheler<sup>3</sup> - et sa curiosité intellectuelle est sans borne... **Il a défendu au Concile Vatican II le document sur la liberté religieuse et s'est opposé à ceux qui voulaient publier une condamnation sévère de l'athéisme**... Le cardinal Wojtyla n'a jamais contredit le cardinal primat en public (le cardinal Wyszynski), mais quand celui-ci exprimait des griefs contre les autres positions avancées du ZNAK, le cardinal de Cracovie est allé à Rome pour expliquer le travail du mouvement d'intellectuels à Paul VI et l'assurer de sa fidélité... Mgr Jerzy Turowicz, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Tygodnik Powszechny* nous a déclaré que : «Si le nouveau pape est intransigeant face au communisme et a toujours défendu la droits de l'homme, ce n'est pas un anticommuniste viscéral»<sup>4</sup>.

La réaction du Frère Roger de la communauté de Taizé nous est transmise par le même numéro du *Monde* :

«Très œcuménique, le pape Jean-Paul II est avant tout pastoral et **attentif à l'homme contemporain**. Il donnera un souffle nouveau à l'universalité de l'Eglise. Il est venu à Taizé à deux reprises, comme archevêque de Cracovie, et j'ai aussi pu apprécier sa valeur humaine en étant invité chez lui en Pologne. Récemment, parlant aux jeunes rassemblés pour les assises du catholicisme allemand, je disais aux Polonais présents : «Les chrétiens de Pologne ont préparé un chemin au printemps de l'Eglise». Mais qui eût pu espérer ce pape polonais ? »

Mgr Wojtyla s'est, en effet, rendu à Taizé en 1965 ; nous avons retrouvé la relation de cette visite dans *Le Figaro* du 10 avril 1980 : «En 1947 d'abord, étudiant à Rome, il vint à Paris et prit des contacts avec la mission de France et les débuts de la mission ouvrière à Marseille. En 1965, devenu archevêque de Cracovie, il participa aux fêtes de Paray-le Monial et se rendit à Taizé».

*Le Monde* du 18 octobre 1978, nous rapporte également la réaction éclairante du métropolite Damaskinos, porte-parole du patriarcat orthodoxe de Constantinople :

«Jean-Paul II apporte un sang nouveau à l'Eglise catholique. C'est **la poursuite de l'ouverture œcuménique et la**

<sup>3</sup> Max Scheler (1874-1928), philosophe phénoménologiste allemand.

<sup>4</sup> *Le Monde* du 18.10.1978.

**continuité de l'esprit de Vatican II.** Mais cette continuité sera assurée par quelqu'un qui ne vient pas d'Italie, qui vient d'Europe de l'Est : cela peut montrer qu'il y a une volonté d'ouverture vis-à-vis de l'ensemble des pays de l'Est».

Qui pourrait nous faire croire, quelque dix années plus tard, que ces propos n'étaient dus qu'à l'exaltation, qu'ils étaient dénués de fondement ? Ces commentaires cernent déjà avec précision **les idées progressistes de l'archevêque de Cracovie**. Nous allons montrer qu'ils sont justifiés ; en transcrivant, d'abord, quelques déclarations de Mgr Wojtyla pendant le Concile.

La première est du 22 septembre 1965, au cours de la 133<sup>e</sup> Congrégation générale qui débattait de la liberté religieuse :

«La déclaration sur le droit de la personne et des communautés en matière religieuse se réfère aux pouvoirs civils, mais surtout à la personne humaine. La portée éthico-sociale suppose une portée éthico-personnelle et c'est par rapport à cette dernière qu'elle constitue une base du dialogue entre croyants et non-croyants. En même temps que ce droit, le Concile devrait souligner la responsabilité dans l'usage de ce droit. C'est pourquoi la définition des limites de la liberté religieuse devrait être fondée sur la loi morale. Or le texte se fonde sur des règles juridiques. Fondée sur la loi morale, la liberté religieuse ne peut être limitée par la loi que si celle-ci est elle-même conforme à la loi morale. Le texte doit être révisé dans ce sens»<sup>5</sup>.

Il y a là, sous-jacente, la tendance à croire que toute personne dans l'exercice de son culte est orientée vers Dieu, et qu'en ceci consiste la dignité commune à tout homme. Or **un culte erroné, de soi, ne peut que détourner les âmes de Dieu. C'est pourquoi cette soi-disant orientation naturelle, commune à tous les adeptes de tous les cultes ne peut absolument pas servir de base au dialogue.** De plus, **la loi morale doit toujours se référer à la norme objective de la vérité ou de la fausseté de la religion considérée.**

La deuxième date du 28 septembre 1965 ; elle concerne l'athéisme et fut prononcée devant 2161 Pères conciliaires :

«L'athéisme devrait être étudié à l'aide de la sociologie et de la psychologie, non comme négation de Dieu, mais plutôt comme état de conscience de la personne humaine»<sup>6</sup>.

Nous étudierons les fondements de cette déclaration au chapitre 4.

Les citations suivantes sont tirées d'un livre du Père Malinski<sup>7</sup>, relatant les entretiens qu'il eut avec le cardinal Wojtyla, à Rome, en 1963. Ce premier extrait exprime l'état d'esprit du prélat sur la finalité du Concile :

«La convocation d'un concile et ses préparations ont eu un résultat tout à fait inattendu. En moins de quatre années, la situation à l'intérieur de l'Eglise a incroyablement changé. Surtout dans tout le monde catholique s'élevèrent des voix ferventes pour demander une nouvelle lecture attentive de l'Evangile. Un nouveau climat, celui d'une volonté d'approche réciproque, est né dans les relations entre les diverses Eglises chrétiennes. Jamais concile n'a connu une si large préparation, jamais on n'a sondé de manière aussi ample l'opinion catholique. Non seulement les évêques, les universités catholiques et les supérieurs généraux des congrégations ont exprimé leurs opinions au sujet des problèmes conciliaires, mais aussi un grand pourcentage de catholiques laïcs et même de non-catholiques. Des théologiens aussi éminents que Henri de Lubac, J. Daniélou, Y. Congar, H. Küng, R. Lombardi, Karl Rahner et d'autres ont joué un rôle extraordinaire dans ces travaux préparatoires.

L'objectif de Jean XXIII était avant tout l'unité des chrétiens ; on a fait des pas de géants sur ce chemin. L'Eglise est persuadée, comme jamais auparavant, que ce qui unit tous les chrétiens est plus fort que ce qui les divise. La nostalgie de l'unité des chrétiens fait corps avec celle de l'unité de tout le genre humain. La nouvelle conception de l'idée du peuple divin a pris le relais de la vieille vérité sur la possibilité de rédemption en dehors des frontières visibles de l'Eglise. Cette donnée montre l'attitude de l'Eglise envers les autres religions, qui est basée sur la **reconnaissance des valeurs spirituelles, humaines et chrétiennes à la fois, contenues dans des religions telles que l'islam, le bouddhisme, l'hindouisme...** L'Eglise veut entreprendre un dialogue avec les représentants de ces religions. Et ici, **le judaïsme occupe une place tout à fait particulière.** Le projet de la future déclaration parle nettement de **L'UNITÉ SPIRITUELLE ENTRE LES CHRÉTIENS ET LE JUDAÏSME.**

L'Eglise se soucie du dialogue avec les incroyants qui ont une importance capitale à notre époque, où, pour la première fois dans l'histoire, la non-croyance et l'athéisme apparaissent comme des phénomènes de masse. L'Eglise essaie de découvrir les causes et les origines de l'athéisme et elle les recherche aussi bien dans son propre sein qu'à l'extérieur. L'Eglise comprend que la tendance actuelle visant la libération de l'homme et sa délivrance de toutes les aliénations, qui se manifeste sous forme d'athéisme, peut être une manière de rechercher Dieu»<sup>8</sup>.

Plus loin, nous trouvons ces propos révélateurs sur les orientations du Concile et l'avenir de l'Eglise :

«Avant tout il s'agit de revaloriser l'autorité de chaque évêque et de promouvoir la décentralisation à l'intérieur de l'Eglise, ainsi que retourner au principe de la collégialité, réviser les méthodes pastorales en vigueur jusqu'à maintenant, **introduire expressément de nouvelles méthodes et des formes, parfois très audacieuses.** Il y a aussi la question de l'universalité de l'Eglise ; c'est tout un changement d'attitude envers les anciennes cultures des peuples non européens. Il faut désoccidentaliser la chrétienté. Les peuples possédant leurs propres cultures anciennes ont des barrières psychologiquement explicables contre le christianisme, s'il est présenté avec son harnachement européen ! L'africanisation, l'indianisation, la japonisation, etc., du catholicisme se révèlent nécessaires. Cela consiste à faire germer les substances chrétiennes dans leur culture. Nous savons que tout cela n'est ni simple ni facile à réaliser. C'est **la fin de l'ère de Constantin, caractérisée par l'entente stricte entre l'autel et le trône, entre l'Eglise et l'Etat,** illustrée au plus haut point par la naissance du Saint Empire romain au IX<sup>e</sup> siècle. Nous sommes devant un grave problème : l'élaboration de **formes nouvelles dans les relations entre l'Eglise et l'Etat, le droit de l'Eglise à la liberté religieuse.** Allant plus loin,

<sup>5</sup> Documentation Catholique (ci-après DC) 1965, pp. 1798-1799.

<sup>6</sup> DC 1965, p. 1888.

<sup>7</sup> Malinski, *Mon ami Karol Wojtyla*, Le Centurion 1980.

<sup>8</sup> Malinski, op. cité, p. 189.

il faut parler de la revalorisation des laïcs dans l'Eglise et, enfin, du **développement des idées œcuméniques** à une échelle inconnue jusqu'à présent dans l'histoire de l'Eglise»<sup>9</sup>.

Ces citations sont très importantes, car elles montrent que, dès 1963, Mgr Wojtyla était acquis aux erreurs modernistes qui détruisent l'Eglise depuis 25 ans. Tout est déjà là.

D'abord **le droit à la liberté religieuse**, «l'élaboration de formes nouvelles dans les relations entre l'Eglise et l'Etat», c'est-à-dire la **sécularisation de l'Etat**, le **refus de l'Etat catholique**. C'est le Vatican qui a demandé à l'Etat italien la révision du concordat pour que, dans sa constitution, l'Italie ne soit plus un Etat catholique. Le 19 février 1984, le pape s'en est félicité publiquement du haut de la loggia, place Saint-Pierre, à Rome.

Puis la **collégialité**, la promotion de la «décentralisation à l'intérieur de l'Eglise», c'est-à-dire l'importance croissante des **conférences épiscopales**, la «revalorisation des laïcs» et donc la destruction de l'autorité, spécialement de celle du pape et des prêtres.

**L'œcuménisme**, enfin, développé «à une échelle inconnue jusqu'à présent dans l'histoire de l'Eglise» : c'est la **«reconnaissance des valeurs spirituelles contenues dans les autres religions», spécialement dans le judaïsme**. C'est déjà, en perspective, la visite du 11 décembre 1983 au temple protestant, la rencontre avec les juifs à la synagogue de Rome, la réunion scandaleuse d'Assise ou «panthéon de toutes les religions». C'est encore l'africanisation, l'indianisation, la japonisation et donc **l'inculturation** qui projette par avance son ombre sur les bois sacrés du Togo où le pape Jean-Paul II participa à un rite animiste.

Que l'on ne nous dise plus que le pape ne peut rien faire parce qu'il est mal entouré. Qu'il le soit, personne ne le contestera. Mais, comprenons bien qu'il agit ainsi aujourd'hui parce qu'il y a vingt-cinq ans et plus il avait les mêmes convictions, le même programme.

Ce programme est très simple et se résume en trois points : **liberté religieuse, collégialité et œcuménisme**. Ces trois points incitent à penser à une autre trilogie, celle qui sert de drapeau à la franc-maçonnerie : **Liberté, égalité, fraternité**.

Les déclarations de la presse au soir de l'élection de Jean-Paul II le présentent encore comme un homme de dialogue, soulignant qu'il n'est pas un anticommuniste viscéral. Nous développerons ce point important dans la troisième partie.

## CHAPITRE II - JEAN-PAUL II ET SES PRÉDÉCESSEURS JEAN XXIII ET PAUL VI

Nous venons de voir l'admiration inconditionnelle, excessive même, de Mgr Wojtyla pour le Concile. Excessive parce qu'**une rupture se dessine, un voile s'étend sur des siècles de catholicisme, comme si l'Eglise, après vingt siècles de balbutiements, était née soudainement par un matin d'octobre 1962**.

Nous allons renforcer cette constatation, s'il en était besoin, en montrant que **Jean-Paul II ignore délibérément les derniers papes qui ont précédé Jean XXIII**. S'il lui arrive de les citer parfois, c'est toujours «en passant», presque par accident, dans une note en bas de page d'une encyclique. Jamais il ne se réfère à eux comme à des maîtres chargés de transmettre fidèlement le dépôt révélé. **Ses maîtres sont Jean XXIII et Paul VI, le «dépôt», c'est Vatican II**.

### LES PAPES DU RAJEUNISSEMENT

Au début de sa première encyclique *Redemptor hominis*, il explique pour quelle raison il a pris le nom de Jean-Paul II : «Jean XXIII et Paul VI constituent une étape à laquelle je désire me référer directement comme à un seuil à partir duquel je veux, en compagnie de Jean-Paul I<sup>er</sup>, pour ainsi dire, continuer à marcher vers l'avenir».

*L'Osservatore Romano* relate ces propos significatifs :

«L'expression popularisée par notre vénéré prédécesseur Jean XXIII, **aggiornamento**, nous restera toujours présente pour exprimer **l'idée maîtresse de notre programme**... Jean XXIII et après lui, Paul VI, ont reçu de l'Esprit-Saint **le charisme de la transformation**, grâce auquel la figure de l'Eglise, que tous connaissent, s'est manifestée la même et en même temps différente. Cette «diversité» ne signifie pas détachement de sa propre essence, mais plutôt une pénétration plus profonde dans son essence même. Elle est une **révélation de cette figure de l'Eglise qui était cachée dans la précédente**. Il était nécessaire, qu'à travers les «signes des temps» reconnus par le Concile, elle devint manifeste et visible, qu'elle devienne un **principe de vie et d'action** dans les temps que nous vivons et dans ceux qui viendront»<sup>10</sup>.

Ainsi donc l'Eglise précédente, c'est celle d'avant Vatican II, d'avant Jean XXIII, et nous sommes maintenant dans «la révélation de cette figure de l'Eglise qui était cachée dans la précédente». Un peu encore et l'on pourrait croire que Pie XII était de l'Ancien Testament ! Le pape veut rassurer en précisant que «diversité ne signifie pas détachement de sa propre essence». Nous montrerons que cela est inexact parce que **ces transformations touchent la foi, qui est l'adhésion de notre intelligence à la vérité révélée par Dieu**.

D'ailleurs, le catéchisme du Concile de Trente enseigne :

«Voici un dernier caractère propre à nous faire distinguer **la véritable Eglise**, elle vient des Apôtres, dépositaires du grand bienfait de la révélation. Sa doctrine n'est point une chose nouvelle, et qui commence, non, **c'est la vérité transmise autrefois par les Apôtres, et répandue par eux dans tout l'univers**»<sup>11</sup>.

Pie XII s'écriait de même le 8 décembre 1950 :

«Il existe un patrimoine de l'Eglise qui **depuis ses origines** s'est conservé **intact**, demeure **invariable** dans l'écoulement des siècles, **toujours parfaitement adapté aux besoins et aux vœux du genre humain**. Il est constitué principalement par **la Foi catholique**, que récemment encore, par l'encyclique *Humani Generis* nous avons défendu contre des dangers nouveaux. **Gardez-la avec le plus grand soin, pure de toute souillure, absolument persuadés qu'en elle**

<sup>9</sup> Malinski, op. cité, p. 191.

<sup>10</sup> Osservatore Romano, édition française (ci-après OR) du 7.8.1979, p.9.

<sup>11</sup> Ed. Dominique Martin Morin, p. 104.

**résident des forces toutes puissantes, capables de façonner n'importe quelle époque».**

L'article cité ci-dessus de l'Osservatore Romano poursuit :

«Le pape qui nous a quittés l'an dernier, le jour de la fête de la Transfiguration du Seigneur, a reçu de l'Esprit Saint le charisme de son temps. En effet, si la transformation de l'Eglise doit servir à son renouvellement, il faut que celui qui l'entreprend possède une conscience particulièrement forte de l'identité de l'Eglise. L'expression de cette conscience, Paul VI l'a manifestée surtout dans sa première encyclique *Ecclesiam suam* et puis continuellement, en proclamant le Credo du peuple de Dieu, en établissant une série de normes exécutives concernant les délibérations de Vatican II, en inaugurant l'activité du synode des Evêques, en faisant des pas de pionnier en direction de l'union des chrétiens, en réformant la Curie Romaine... Face aux inquiétudes de la période postconciliaire, ce singulier «charisme de la Transfiguration» s'est révélé une bénédiction et un don pour l'Eglise. Et ainsi, Paul VI est devenu Maître et Pasteur des esprits et des consciences humaines».

C'est toujours la même **admiration sans faille et sans nuance** ; nous y reviendrons dans le chapitre suivant parce que **l'optimisme** du disciple ne coïncide pas, loin de là, avec **les angoisses** du maître. Pour l'instant, il poursuit son hommage aux papes du Concile.

«Jean-Paul II, dans l'allocution de quarante minutes qu'il a prononcée à midi du balcon de sa villa, a parlé de son prochain voyage en Irlande et aux Etats-Unis : «Ce sont là de nouvelles étapes du service et du programme apostoliques que j'ai assumés comme successeur de Pierre, et surtout plus directement, comme successeur de Paul VI»<sup>12</sup>.

Lors de son voyage en Pologne, évoquant les pèlerinages à Czestochowa d'Achille Ratti, le futur Pie XI, d'Angelo Roncalli et de Jean-Baptiste Montini, il a ajouté :

«Nous savons tous combien le pape Paul VI aurait voulu venir ici en pèlerinage, lui qui était si lié à la Pologne depuis sa première charge diplomatique à la nonciature de Varsovie. Ce pape s'était tant dépensé pour normaliser la vie de l'Eglise en Pologne, particulièrement en ce qui concerne l'organisation actuelle des Pères de l'Est et du Nord. Ce pape de notre millénaire»<sup>13</sup>.

Dans un discours au Comité scientifique de l'Institut Paul VI, il déclare :

«Plusieurs fois durant la première année de mon pontificat, j'ai eu l'occasion de rappeler combien l'Eglise devait à l'enseignement et à l'œuvre de Paul VI. Dans ma première lettre encyclique (*Redemptor Hominis*, n°4), je l'ai reconnu comme mon «vrai père»... **Plus le temps passe et plus on comprend la grandeur du pape Paul VI... Etudiez-le avec une rigueur scientifique. La Vérité rendra toujours justice à ce grand pape qui, durant quinze ans, a inondé de vérité et de sagesse le monde entier...**

Etudiez-le avec la conviction que son héritage spirituel continue à enrichir l'Eglise et qu'il peut alimenter les consciences des hommes d'aujourd'hui qui ont tant besoin de «paroles de vie éternelle»... Je me suis référé à son encyclique *Ecclesiam Suam* dans *Redemptor Hominis*»<sup>14</sup>.

Au cours du voyage au Kenya «le Pape a cité les paroles prononcées par Paul VI il y a onze ans, devant le parlement de l'Ouganda, saluant l'Afrique «émancipée de son passé et mûre pour une ère nouvelle»<sup>15</sup>.

Sans doute s'agit-il de l'émancipation coloniale, livrant ces peuples à l'asservissement du paganisme et à la tutelle des régimes «rouges» !

Dans le discours prononcé au Parc des Princes en 1980 :

«Jeunes de France, c'est l'heure plus que jamais de travailler la main dans la main à la civilisation de l'amour selon l'expression chère à mon grand prédécesseur Paul VI. Quel chantier gigantesque! Quelle tâche enthousiasmante !»<sup>16</sup>.

*La Croix* du 28 septembre 1982, dans un article intitulé «Jean-Paul II dans la patrie de Paul VI», rapporte :

«En ce dimanche 26 septembre, Paul VI aurait fêté son 85<sup>e</sup> anniversaire... Jean-Paul II a constamment rendu hommage au «pape de l'Eglise, don du Seigneur à l'humanité», au pape du dialogue, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Eglise, au pape missionnaire, au pape qui sut mettre en œuvre le Concile, «au pape de l'humanité, au pape de la défense des droits de l'homme, au pape de la paix, au pape de l'amour vrai»... A diverses reprises Jean-Paul II s'est écrié : «L'Eglise lui doit beaucoup, c'est un **message d'espérance et de joie** qu'il nous a laissé. Soyez dignes d'un tel homme».

Sous le titre «Les papes du rajeunissement», *La Croix* du 7 juin 1983 relate l'hommage rendu par le pape à ses deux prédécesseurs :

«Que reste vive en vous la mémoire de ce pape (Jean XXIII) qui a su rajeunir l'Eglise en l'irriguant des eaux de la vérité de l'Evangile, qui a su ouvrir son cœur aux frères séparés par des ruptures anciennes et douloureuses...»

«On peut dire tout simplement de lui (Paul VI) qu'il a été le pape de l'Eglise. Je suis convaincu aussi que Paul VI est un don que le Seigneur a fait à l'humanité. Il a aimé, respecté, exalté et défendu l'homme, car il y voyait le reflet de l'image de Dieu... Il a proposé un **humanisme plénier** dans des domaines aussi variés que le travail, l'amour des époux, l'entente sociale, la paix».

Nous y voilà : **Jean XXIII a «rajeuni l'Eglise», et Paul VI est devenu, tout simplement, «le pape du millénaire», voire «le pape de l'Eglise».**

Nous avons voulu donner ces nombreuses citations pour montrer qu'il n'y a là, ni allégorie, ni attachement sensible excessif. Jean XXIII, mais surtout Paul VI sont **les maîtres à penser** de Jean-Paul II. Par un charisme spécial conféré à ces papes, l'aggiornamento de Jean XXIII a permis **la transformation de l'«Eglise figure» en la nouvelle Eglise**, et Paul VI s'est illustré comme le pape par excellence de cette **nouvelle Eglise**, devenue, par les signes des temps, «manifeste et visible». Tout ceci est à peine croyable, mais constitue pourtant la triste réalité.

<sup>12</sup> *L'Aurore* du 16.8.1979.

<sup>13</sup> DC du 1.7.1979, pp. 614-615.

<sup>14</sup> DC du 17.2.1980.

<sup>15</sup> DC du 1.6.1980, p. 526.

<sup>16</sup> *La Croix* du 3.6.1980 et DC du 15.6.1980, p. 595.

Cette réalité, c'est d'abord une **impiété** envers les papes qui se sont succédé sur le trône de Pierre jusqu'au 9 octobre 1958. Quels papes ont osé parler d'«Eglise figure» pour l'Eglise d'avant le Concile de Nicée, d'avant le Concile de Trente, d'avant le Concile Vatican I ? Quels papes ont osé désigner un de leurs prédécesseurs comme «le pape de l'Eglise», le «pape au charisme de la transformation» ? Que deviennent alors les premiers papes martyrs, les glorieux pontifes saint Grégoire le Grand, saint Léon le Grand, saint Pie V, saint Pie X, pour ne citer qu'eux ? Que devient la Tradition et que devient l'«Eglise figure» puisque l'Eglise est une tradition ? Nous le verrons tout au long de cette étude.

### VERS UN HUMANISME PLÉNIER

De plus, et cela va de pair, cette réalité est aussi une **attaque contre l'ordre surnaturel**. Le pape nous en indique lui-même la source : «Paul VI a proposé un humanisme plénier ... il a été le pape de l'humanité, le pape de la défense des droits de l'homme». Il a été le pape des droits de l'homme, dont le cardinal Pie disait qu'ils étaient la négation formelle des droits de Dieu.

**Cet humanisme est comme la pierre angulaire de l'Eglise conciliaire**, Paul VI ne l'a jamais caché. Le 7 décembre 1965 il s'écriait devant l'assemblée conciliaire :

«L'Eglise du Concile, il est vrai... s'est aussi beaucoup occupée de l'homme, de l'homme tel qu'en réalité il se présente à notre époque : l'homme vivant, l'homme tout entier occupé de soi, l'homme qui se fait non seulement le centre de tout ce qui l'intéresse, mais qui ose se prétendre le principe et la raison dernière de toute réalité. Tout l'homme phénoménal, c'est-à-dire avec le revêtement de ses innombrables apparences, s'est comme dressé devant l'assemblée des Pères conciliaires... **L'humanisme laïc et profane** enfin est apparu dans sa terrible stature et a, en un certain sens, **défié le Concile**. La religion du Dieu qui s'est fait homme, s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du samaritain a été le modèle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier... Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître **notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme**»<sup>17</sup>.

Le 2 décembre 1970, à Sydney, il déclarait aux journalistes :

«Nous avons confiance en l'homme, Nous croyons en ce fond de bonté qui est en chaque cœur, Nous connaissons les motifs de justice, de vérité, de renouveau, de progrès, de fraternité qui sont à l'origine de tant de belles initiatives et jusque dans tant de contestations et, malheureusement, parfois de violences... L'Eglise catholique, surtout depuis l'impulsion nouvelle de son «aggiornamento» conciliaire, va à la rencontre de ce même homme que vous ambitionnez de servir»<sup>18</sup>.

Lors de l'Angelus du 7 février 1971, il entonnait cet hymne à la gloire de l'homme, à l'occasion d'un voyage de la terre à la lune :

«Honneur à l'homme, honneur à la pensée, honneur à la science, honneur à la technique, honneur au travail, honneur à la hardiesse humaine... Honneur à l'homme roi de la terre et aujourd'hui prince du Ciel»<sup>19</sup>.

L'humanisme, c'est le fondement de la charte des «tours de Babel» modernes que sont l'ONU, l'UNESCO, la FAO... Aussi n'est-il pas surprenant que les papes de l'Eglise «conciliaire» soient allés à la rencontre de ces officines, pour en faire l'éloge.

Jean XXIII, avant d'être élu pape, fut le premier observateur permanent auprès de l'UNESCO et créa lui-même la première représentation du Saint-Siège auprès de ce même organisme. Dans son encyclique *Pacem in Terris*, du 11 avril 1963, on trouve ces lignes révélatrices sur l'ONU et la Déclaration universelle des droits de l'homme :

«Un des actes les plus importants accomplis par l'ONU a été la Déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Son préambule proclame comme objectif commun à promouvoir par tous les peuples et toutes les nations la reconnaissance et le respect effectifs de tous les droits et libertés énumérés dans la Déclaration. Nous n'ignorons pas que certains points de cette Déclaration ont soulevé des objections et fait l'objet de réserves justifiées. Cependant, **Nous considérons cette Déclaration comme un pas vers l'établissement d'une organisation juridico-politique de la communauté mondiale**. Cette Déclaration reconnaît solennellement à tous les hommes, sans exception, leur dignité de personnes... Puisse-t-il arriver bientôt le moment où cette organisation garantira efficacement les droits de la personne humaine : ces droits qui dérivent directement de notre dignité naturelle, et qui, pour cette raison, sont universels, inviolables et inaliénables».

C'est ce que, moins d'un an après son élection, Jean-Paul II confirme dans son discours à l'ONU, le 2 octobre 1979 :

«Les papes Jean XXIII et Paul VI regardaient avec confiance vers cette importante institution qu'ils considéraient comme un signe éloquent et prometteur de notre temps. Et celui qui vous parle actuellement a exprimé aussi à plus d'une reprise, dès les premiers mois de son pontificat, la même foi et la même conviction que celles que nourrissaient ses prédécesseurs»<sup>20</sup>.

Toutefois la bienveillance de Jean XXIII pour de telles organisations ne permet pas de conclure qu'il fut un pape libéral. Seul le «cœur», l'inclinait, semble-t-il, en ce sens, comme en témoigne son allocution d'ouverture au Concile, le 11 octobre 1962 :

«Nous estimons devoir Nous dissocier entièrement de ces prophètes de malheur qui prédisent sans cesse le pire, comme si la fin du monde était proche... A les entendre, la société contemporaine ne serait que ruines et calamités ; comparée aux siècles passés, notre époque n'accuserait que détérioration ; ils se comportent comme si l'histoire, qui est

<sup>17</sup> DC 1966, pp. 63 et ss.

<sup>18</sup> DC 1971, p. 14.

<sup>19</sup> DC 1971, p. 156.

<sup>20</sup> DC du 21.10.1979, p. 872.

maîtresse de vie, n'avait rien à leur apprendre»<sup>21</sup>.

L'histoire aurait pourtant dû apprendre à Jean XXIII que les prophéties de malheurs n'étaient pas des chimères.

Ces **malheurs, Pie XII** les vit venir et leur opposa sans répit la fermeté de la foi :

«Le monde aujourd'hui court à sa ruine ... c'est tout un monde qu'il faut refaire depuis les fondations»<sup>22</sup>.

«L'objet contre lequel l'adversaire dirige aujourd'hui ses assauts, ouverts ou dissimulés, n'est plus comme ordinairement dans le passé, l'un ou l'autre point particulier de la doctrine ou de la discipline, mais bien l'ensemble de la doctrine et de la morale chrétiennes jusqu'à leurs dernières conséquences. En d'autres termes, il s'agit d'un **assaut total. Il s'agit d'un oui absolu ou d'un non absolu**. Dans ces conditions, le vrai catholique doit rester d'autant plus ferme et inébranlable sur le terrain de sa foi catholique... »<sup>23</sup>.

«Devant une telle **désorientation**, devant une telle **haine** et devant de pareilles **ténèbres**, l'Eglise se tient éternellement vigilante avec sa lumière et son amour... »<sup>24</sup>.

« Dans le monde d'aujourd'hui, plein d'embûches et de périls, nombreux sont ceux qui luttent avec hardiesse pour **répandre l'erreur parmi les fidèles**. Une propagande audacieuse, ouverte ou sournoise, s'infiltré parmi les catholiques, dans le but de les éloigner de la fidélité due au Christ et **à la véritable Eglise**, et, en même temps, d'arracher la foi de leurs âmes. Malheureusement, à côté de ceux qui défendent courageusement leurs croyances, nombreux sont ceux qui les abandonnent»<sup>25</sup>.

«Aujourd'hui, **l'Ennemi de Dieu a saisi tous les leviers de commande, il nous faut nous lever et nous dresser contre la corruption et les corrupteurs**»<sup>26</sup>.

Que nous aurions aimé entendre ces paroles après Pie XII ! Nous n'aurions pas assisté au culte de l'homme au détriment des droits de Dieu, à **l'union adultère de l'Eglise et de la Révolution** et les âmes en si grand nombre n'auraient pas **perdu la Foi**. Si l'excuse de simple bienveillance pour l'ONU convient à Jean XXIII, elle ne vaut toutefois plus pour Paul VI. Le 4 octobre 1965, le «pape de l'Eglise» s'écriait à la tribune de cet organisme :

«Les peuples se tournent vers **les Nations-Unies** comme vers **l'ultime espoir de la concorde et de la paix**. Nous osons apporter ici, avec le Nôtre, leur tribut d'honneur et d'espérance ... Nous serions tenté de dire que votre caractéristique reflète en quelque sorte dans l'ordre temporel ce que notre Eglise catholique veut être dans l'ordre spirituel : **unique et universelle**. On ne peut rien concevoir de plus élevé, sur le plan naturel, dans la construction idéologique de l'humanité ... Ce que vous proclamez ici, ce sont les droits et les devoirs fondamentaux de l'homme, sa dignité, sa liberté, et avant tout sa liberté religieuse. Nous sentons que vous êtes les interprètes de ce qu'il y a de plus haut dans la sagesse humaine. Nous dirions presque : son **caractère sacré**. Car c'est, avant tout, de la vie de l'homme qu'il s'agit et la vie de l'homme est sacrée : personne ne peut oser y attenter»<sup>27</sup>.

Cet «humanisme plénier» paraît bien être la pierre d'angle de l'Eglise conciliaire. Jean-Paul II, le 2 octobre 1979, en a fait le centre de son discours à l'ONU, nous le verrons au chapitre 4. Ce fut aussi le thème de son allocution prononcée au siège de la FAO, à Rome, le 12 novembre 1979 :

«Tous ici, quelles que soient nos croyances, nous souscrivons pleinement à l'idée que **le développement est le nouveau nom de la paix**, et que tous les peuples doivent pouvoir devenir eux-mêmes les artisans de leur destin... La vision humaniste que vous avez proclamée à la face du monde est aussi la nôtre»<sup>28</sup>.

Lorsque l'on connaît les racines profondes de ces **officines maçonniques**, leurs **doctrines démocratiques et laïques exaltant la trilogie révolutionnaire** Liberté, Egalité, Fraternité, lorsque l'on connaît **leur but : l'établissement d'une société sans Dieu, sans Rédemption, la recherche d'une paix et d'un ordre sans le Christ**, il faut rappeler les paroles de Pie XII :

«L'une de vos grandes tâches consistera à répandre la doctrine du Christ. Dans le monde présent domine largement le **laïcisme** qui représente l'effort de l'homme pour **se passer de Dieu** ; tendance vaine, et entreprise impie qui revêt, selon les temps et les pays, divers aspects et divers noms : indifférence, négligence, mépris, révolte ou haine»<sup>29</sup>.

«En un temps où les mots de liberté, d'indépendance, de démocratie, ne sont, pour certaines aspirations et tendances d'esprit, qu'un **moyen destiné à endormir la vigilance** de ceux dont la fidélité ne consentira jamais à abandonner ou à exposer au danger en connaissance de cause, l'héritage qui leur a été transmis par tout le passé chrétien ; en un temps où, d'une façon plus habile que jamais, **l'ennemi du Christ et de Son Eglise cherche, selon la parole de l'Apôtre des gentils, à se travestir en ange de lumière...** »<sup>30</sup>

«Ne vous laissez pas duper comme tant d'autres, après mille expériences désastreuses, par le songe creux de gagner à vous l'Adversaire à force de marcher à sa remorque et de vous modeler sur lui»<sup>31</sup>.

Les «papes du Concile» ont **préféré suivre l'adversaire sur sa voie**. Et même, Paul VI et Jean-Paul II sont allés plus loin en **identifiant leur vision humaniste à celle des organisations mondiales qui rejettent les droits de Dieu et le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ**. Peu à peu, ces papes ont voulu «rajeunir» l'Eglise «figure». Cette vision humaniste, **fruit du catholicisme libéral condamné par tous les papes** depuis cent cinquante ans<sup>32</sup>, est une **attaque grave**

<sup>21</sup> Ralph M. Wiltgen, *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p.14.

<sup>22</sup> Discours du 10.2.1952.

<sup>23</sup> Discours du 20.4.1946.

<sup>24</sup> Allocution du 4.11.1953.

<sup>25</sup> Lettre du 13.8.1954.

<sup>26</sup> Discours du 14.7.1958.

<sup>27</sup> DC N° 1457, p. 1729.

<sup>28</sup> DC N° 1775, p. 1012.

<sup>29</sup> Allocution du 6.10.1940.

<sup>30</sup> Discours du 24.12.1944.

<sup>31</sup> Discours du 11.9.1947.

<sup>32</sup> Mgr Lefebvre, *Ils l'ont découronné*, pp. 119 et ss.

**et profonde contre l'ordre surnaturel, contre la foi, contre l'unique Evangile de Jésus-Christ.** Les conséquences dramatiques de cet humanisme, de ce libéralisme, se devinent déjà dans les pages qui précèdent, mais nous en verrons toute l'ampleur dans notre deuxième partie en illustrant l'œcuménisme du pape par des faits.

Nous savons qu'une des principales conséquences de ce libéralisme est le **découronnement de Dieu**, le refus de toute autorité qui ne vient pas de l'homme. Paul VI et Jean-Paul II ont tenu à montrer qu'ils étaient «à la page», qu'ils marchaient de concert avec les idées modernes. Le premier abandonna la tiare et le second s'écriait en janvier 1980 :

«Charles de Foucauld a plus apporté par son service et sa bonté au milieu des pauvres qu'en publiant son autobiographie de jeune officier converti, ayant choisi d'être à la dernière place et parmi les pauvres. On pourrait aussi rappeler que mon très vénéré prédécesseur Paul VI, **abandonnant la tiare**, a posé un geste qui n'a pas fini de porter **ses fruits** dans l'Eglise»<sup>33</sup>.

Le rite du couronnement du pape, qui avait proprement lieu par l'imposition de la tiare à trois couronnes, dit pourtant :

«**Reçois la tiare ornée de trois couronnes et sache que tu es le père des princes et des rois, pour les diriger sur la terre, le Vicaire de Notre Sauveur Jésus-Christ, auquel soient honneur et gloire dans les siècles des siècles**».

On ne voit pas en quoi la tiare empêche la pauvreté et l'humilité du pape ; **elle désigne sa fonction et manifeste son autorité**, c'est tout autre chose. Porté sur la Sedia, la tête ceinte de la triple couronne, saint Pie X restait confondu dans son humilité et n'attirait pas moins les âmes à Notre-Seigneur.

Tout au long de ce chapitre, nous avons été témoins de l'admiration inconditionnelle de Jean-Paul II pour Paul VI et Jean XXIII. En conclusion nous voudrions rapporter deux faits qui renforcent encore cette constatation.

Le premier eut lieu lors du retour du pape au Vatican après l'attentat du 13 mai :

«A son arrivée au Vatican, le pape est allé immédiatement s'agenouiller sur la tombe de saint Pierre, puis il a prié auprès des tombes de ses prédécesseurs immédiats, Jean-Paul I<sup>er</sup>, Paul VI, Jean XXIII. Et il a commenté son geste : «J'ai voulu remercier saint Pierre d'avoir voulu garder en vie son successeur. Pendant que je priais près des tombeaux de Jean-Paul I<sup>er</sup>, de Paul VI et de Jean XXIII, j'ai pensé que là, il y aurait pu y avoir une tombe supplémentaire, mais la Sainte Vierge, ce 13 mai, le mois qui lui est consacré, l'a voulu autrement»<sup>34</sup>.

C'est très curieux : la tombe de Pie XII, «le pape de Fatima» n'était pourtant pas loin.

Le deuxième fait se déroula au Vatican, le 21 mai 1984. Jean-Paul II recevait le président de la République italienne, après la signature du nouveau concordat, qui faisait de l'Italie un Etat athée.

«Au cours de leur entretien privé, les deux hommes ont abordé les questions du désarmement, de la faim dans le monde, et le cas Sakharov. La visite comportait un moment de recueillement devant les tombes de Paul VI et de Jean-Paul I<sup>er</sup> et a duré trois heures»<sup>35</sup>.

Ces pages démontrent clairement qu'à partir de la mort de Pie XII il y a une **rupture**, que Jean XXIII permit et que ses successeurs aggravèrent. Le 6 mai 1951, Pie XII avait écrit :

«La gloire du passé est une obligation pour l'avenir... Etre à la page, dit-on volontiers aujourd'hui. Oui, sans doute ; mais à condition de ne pas déchirer, sous ce prétexte, le livre précieux, en détruisant les pages précédentes, comme on arrache les feuillets d'un calendrier»<sup>36</sup>.

### CHAPITRE III - JEAN-PAUL II ET VATICAN II

Nous venons de voir l'admiration profonde de Jean-Paul II pour les papes du Concile, spécialement pour Paul VI, parce qu'il retrouve en eux sa vision humaniste, marquant ainsi une rupture très nette avec la tradition bimillénaire de l'Eglise.

Dès 1963, il se faisait l'apôtre de la liberté religieuse, de la collégialité et de l'œcuménisme, c'est-à-dire des thèses principales du catholicisme libéral qui s'imposèrent abusivement pendant le Concile. Mgr Wojtyla, nous l'avons vu, s'en réjouissait profondément lors de ses entretiens avec le Père Malinski. Dès lors, Vatican II prend une place centrale, déterminante même, dans le déroulement du pontificat de Jean-Paul II. Encore archevêque de Cracovie, il fit paraître, en 1972, un véritable **vademecum du Concile**, que les Editions du Centurion ont édité en 1981 sous le titre **Aux sources du renouveau**, pour réfléchir et travailler dans la ligne de Vatican II. Nulle part ailleurs, semble-t-il, n'a été mis en œuvre un effort de si grande ampleur.

Nous n'allons pas, ici, détailler systématiquement la pensée du pape, car ce serait analyser en profondeur Vatican II lui-même, ce qui n'est pas l'objet de cette étude. Nous nous préoccupons surtout de montrer qu'il veut **appliquer les grandes victoires libérales du Concile : la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme**.

#### LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

##### UNE LIBERTÉ MORALE DE LA CONSCIENCE INDIVIDUELLE

Déjà pendant le Concile, Mgr Wojtyla s'était montré un farouche partisan de la liberté religieuse. Nous l'avons relevé dans notre premier chapitre en citant un passage de son intervention du 22 septembre 1965. De même, en 1972, dans le chapitre consacré par son livre à l'attitude œcuménique<sup>37</sup>, il cite abondamment le décret *Dignitatis Humanæ* pour justifier le droit à la liberté religieuse :

«Le Concile du Vatican déclare que la personne humaine a **droit** à la liberté religieuse... Il déclare, en outre, que le

<sup>33</sup> DC du 3.2.1980, p. 115.

<sup>34</sup> *La Croix* du 17.8.1981.

<sup>35</sup> *Le Monde* du 23.5.1984.

<sup>36</sup> Allocution à l'occasion du centenaire de la Fondation de l'Institut de Mérode.

<sup>37</sup> *Aux sources du renouveau*, pp. 256-257.

droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la parole de Dieu et la raison elle-même<sup>38</sup>.

L'homme ne doit donc pas être contraint d'agir contre sa conscience. Mais il ne doit pas être empêché non plus d'agir selon sa conscience, surtout en matière religieuse<sup>39</sup>.

Ce n'est donc pas sur une disposition subjective de la personne, mais sur sa nature même qu'est fondé le droit à la liberté religieuse<sup>40</sup>.

Dans son livre *Ils l'ont découronné*<sup>41</sup>, Mgr Lefebvre lève le **sophisme** en montrant que la dignité ne consiste pas seulement dans une nature douée d'intelligence et de volonté libre, mais **dans l'exercice de l'intelligence et de la volonté, et donc dans l'adhésion, en acte, au vrai et au bien**. La première signifie seulement son libre arbitre et la seconde sa liberté morale (faculté d'agir) et sa liberté d'action (faculté de ne pas être empêché d'agir). Or, quand l'homme s'attache au mal et à l'erreur, il perd cette dignité opérative ou ne l'atteint pas, puisqu' «il n'y a pas de dignité hors de la vérité»<sup>42</sup>. La dignité de l'homme ne peut donc aucunement fonder le droit à la liberté religieuse, le droit à la liberté de l'erreur.

Saint Augustin écrivait à cet égard : **«Quelle mort plus funeste pour les âmes que la liberté de l'erreur !»**

Léon XIII déclarait dans *Immortale Dei* :

«Si l'intelligence adhère à des idées fausses, si la volonté choisit le mal et s'y attache, ni l'une ni l'autre n'atteint sa perfection, toutes deux déchoient de leur dignité native et se corrompent. Il n'est donc **pas permis de mettre au jour et d'exposer aux yeux des hommes ce qui est contraire à la vertu et à la vérité, et bien moins encore de placer cette licence sous la tutelle de la protection des lois**»<sup>43</sup>.

Quelques mois auparavant, il avait clairement **condamné la liberté religieuse** dans l'encyclique *Humanum Genus* du 20 avril 1884 :

«De plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils (les francs-maçons) deviennent capables d'accréditer **la grande erreur du temps présent**, laquelle consiste à **reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion**, et à **mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses**. Or, à lui seul, **ce principe suffit à ruiner toutes les religions, et particulièrement la religion catholique**, car, étant **la seule véritable**, elle ne peut sans subir des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient **égalées**».

Pie XII, dans l'encyclique *Mystici Corporis* du 29 juin 1943 a écrit dans le même sens :

«Pour ceux-là même qui n'appartiennent pas à l'organisme visible l'Eglise ... Nous les avons confiés à la protection et à la conduite du Seigneur... les invitant tous et chacun... à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être assuré de son salut éternel ; car, même si par un certain désir et souhait inconscient ils se trouvent ordonnés au Corps Mystique du Rédempteur, ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, **dont on ne peut jouir que dans l'Eglise catholique**».

#### **UNE LIBERTÉ SOCIALE, UN DROIT RECONNU PAR L'ÉTAT**

Le Concile a voulu contredire la doctrine de l'Eglise rappelée par ces papes. Dès lors, la **conclusion** logique de ce «**droit à la liberté religieuse**» c'est **l'athéisme de l'Etat**. Celui-ci ne doit plus favoriser une religion particulière puisque toutes les formes religieuses sont devenues des «voies de salut».

Le futur Jean-Paul II le confirme<sup>44</sup> en citant toujours le décret *Dignitatis Humanæ* :

«Le pouvoir civil dont la fin propre est de pourvoir au bien commun temporel doit donc, certes, reconnaître et favoriser la vie religieuse des citoyens, mais il faut dire qu'il dépasse ses limites s'il s'arroge le droit de diriger ou d'empêcher les actes religieux ... »<sup>45</sup>

Le pouvoir civil doit veiller avant tout à ce que **l'égalité juridique** des citoyens, qui relève elle-même du bien commun de la société, ne soit jamais lésée, de manière ouverte ou occulte, pour des motifs religieux et qu'entre eux **aucune discrimination ne soit faite**. Il s'ensuit qu'il n'est pas permis au pouvoir public, par force, intimidation ou autres moyens, d'imposer aux citoyens **la profession ou le rejet** de quelque religion que ce soit, ou d'empêcher quelqu'un d'entrer dans une communauté religieuse ou de la quitter»<sup>46</sup>.

Et l'archevêque de Cracovie de conclure :

«Au sujet des droits et des devoirs des pouvoirs publics, le postulat du libre exercice de la religion dans la société est une des **exigences primordiales** qui découle du postulat général de la liberté dans la coexistence humaine qui regarde principalement les valeurs de l'esprit humain...

Dans tout ce qui a été rapporté jusqu'à présent sur ce thème de la liberté religieuse, soit sur la possibilité de «pouvoir librement professer la religion, en privé ou en public», le document conciliaire se réclame également du fait que «la liberté religieuse est maintenant déclarée dans la plupart des Constitutions comme un droit civil et qu'elle est solennellement proclamée par les documents internationaux»<sup>47</sup>.

A l'époque du Concile, une telle déclaration était **inacceptable** parce que beaucoup d'Etats étaient encore catholiques dans leur constitution. Une telle déclaration était toujours inacceptable, pour la même raison, en 1972, lorsque parut *Aux*

<sup>38</sup> *Dignitatis humanæ*, N° 2.

<sup>39</sup> Ibidem, N° 3.

<sup>40</sup> Ibidem, N° 2.

<sup>41</sup> Editions *Fideliter*, p. 19

<sup>42</sup> Léon XIII, encyclique *Immortale Dei*.

<sup>43</sup> *La Paix intérieure des nations*, N° 149.

<sup>44</sup> *Aux sources du renouveau*, pp. 332-333.

<sup>45</sup> *Dignitatis humanæ*, N° 3.

<sup>46</sup> Ibidem, N° 6.

<sup>47</sup> Ibidem, N° 15.

*sources du renouveau*. Nous allons le prouver en montrant que les différentes modifications apportées, **depuis 1972**, aux Concordats existant entre plusieurs Etats et le Saint-Siège, trouvent leur justification dans le décret *Dignitatis Humanæ*, et non ailleurs.

En 1973, modification du Concordat avec la Colombie, à la demande du Vatican.

«Les deux parties contractantes ont été poussées par la volonté d'adapter les dispositions en matière de rapports entre l'Eglise et l'Etat, aux principes énoncés par le Concile Vatican II et aux réalités sociales actuelles de la Colombie»<sup>48</sup>.

Le document, signé le 12 juillet 1973 par le Vatican et par le gouvernement colombien, fut ratifié l'année suivante par la Chambre des représentants de Colombie par 111 voix contre 39<sup>49</sup>. Ainsi donc, en Colombie, **Etat catholique à 98 %**, on a, à la demande du Saint-Siège, retiré l'article de la constitution affirmant que la religion catholique était la seule reconnue par l'Etat, et cela au nom de la dignité de la personne humaine et de la liberté religieuse ! Mgr Lefebvre apprit, du Secrétaire même de la Conférence épiscopale colombienne, que **le Vatican** avait fait le **siège** de la Présidence de la République durant deux ans pour parvenir à cette **suppression**<sup>50</sup>.

En 1974, suppression, dans la constitution de l'Etat du Valais, en Suisse, de l'article 2 fixant que la religion catholique était la religion de l'Etat. Ce fut à la demande de Rome, selon ce que le Nonce Apostolique en Suisse, Mgr Ambrogio Marchioni, affirma le 31 mars 1976 à Berne à Mgr Lefebvre<sup>51</sup>. L'évêque de Sion en Valais, Mgr Nestor Adam, avait écrit à ses diocésains pour leur expliquer les raisons d'approuver :

«Par leur votation du 17 mars, les Valaisans ont accepté la séparation de l'Eglise et de l'Etat... La lutte fut assez serrée ... puisque le résultat fut suivant : 16.936 oui contre 11.991 non»<sup>52</sup>.

En 1975, le 15 février, annulation de l'article 24 du concordat passé le 7 mai 1940 avec le Portugal. Cet article stipulait que «Les conjoints renonceront à la faculté civile de demander le divorce, lequel ne pourra donc pas être prononcé par des tribunaux civils pour des mariages catholiques»<sup>53</sup>.

Le pacte précédent précisait que, par soumission au principe de l'indissolubilité, les époux catholiques renonçaient à la possibilité offerte par le droit civil de demander le divorce. Le Protocole de 1975 se borne à rappeler aux couples catholiques l'indissolubilité, mais il reconnaît aux tribunaux civils le droit de prononcer la dissolution du lien. Sans nul doute, doit-on ce lâche abandon à la dignité de la personne humaine.

En 1976, modification du concordat conclu entre le Saint-Siège et l'Espagne. Les véritables raisons de ce changement sont ainsi explicitées :

«Le deuxième Concile du Vatican a établi dans sa déclaration *Dignitatis Humanæ* une série de principes visant à régler juridiquement le droit à la liberté religieuse. D'après ces principes c'est pour tout pouvoir civil **«un devoir essentiel que de protéger et promouvoir les droits inviolables de l'homme... d'assumer efficacement la protection de la liberté religieuse de tous les citoyens»**<sup>54</sup>.

Après plusieurs années de négociations, le nouveau concordat fut signé le 28 juillet 1976<sup>55</sup>.

En 1980, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est officiellement promulguée au Pérou par une loi du 18 juillet. La raison invoquée est toujours la même, Vatican II :

«Le gouvernement péruvien qui nommait les évêques puis les proposait au Saint-Siège en vertu d'un accord de 1880 a estimé que cet accord n'était plus conforme à la réalité socio-juridique du pays et a tenu compte du désir manifesté à Vatican II de le voir supprimer»<sup>56</sup>.

Les **fruits** de cet accord sont bien dans la ligne tracée par *Dignitatis Humanæ* ; les voici :

«Dans un accord signé entre le Vatican et le gouvernement péruvien :

article 1 : L'Eglise catholique au Pérou jouit d'une entière indépendance et autonomie...

article 9 : Les ordres et congrégations religieuses ainsi que les instituts séculiers pourront s'organiser en associations conformément au Code civil péruvien dans le respect de leur régime canonique interne»<sup>57</sup>.

Toutes ces modifications font mal au cœur d'un catholique : elles lui **rappellent trop les erreurs des catholiques libéraux condamnées par Pie IX et ses successeurs**. On croirait entendre Montalembert s'écrier au congrès de Malines: «L'Eglise libre dans l'Etat libre», avant **la sanction du Syllabus**.

En 1984, révision du concordat de 1929 entre le Vatican et l'Italie. L'article 1 du nouvel accord commence ainsi :

«La République italienne et le Saint-Siège réaffirment que l'Etat et l'Eglise sont, chacun dans son ordre respectif, indépendants et souverains, s'engagent au plein respect de ce principe dans leurs rapports et à la collaboration réciproque pour la promotion de l'homme et le bien du pays»<sup>58</sup>.

Un passage du Protocole additionnel relève à ce sujet :

«On considère que n'est plus en vigueur le principe découlant à l'origine des accords du Latran, selon lequel la religion catholique est la seule religion de l'Etat italien» (id.).

Au nom de la promotion de l'homme, c'est donc le refus «théorique et pratique» du Règne Social de Notre-Seigneur **dans un pays catholique à 90%**. Le pape lui-même s'en est **félicité** publiquement, le 19 février 1984, lors de sa brève allocution au moment de la récitation de l'Angelus :

<sup>48</sup> DC N° 1638 du 9-23.9.1973, p. 790.

<sup>49</sup> DC N° 1667 du 5.1.1975, p. 42.

<sup>50</sup> Mgr Lefebvre conférence à Barcelone, le 29.12.1975.

<sup>51</sup> Mgr Lefebvre, conférence à Ecône, le 1.4.1976.

<sup>52</sup> DC du 5.5.1974, p. 442.

<sup>53</sup> DC du 16.3.1975, p. 263.

<sup>54</sup> DC du 4.3.1973, p. 221.

<sup>55</sup> DC 1976, pp. 796 et 845.

<sup>56</sup> DC N° 1792 du 7.9.1980, p. 844.

<sup>57</sup> DC du 2.11.1980, pp. 1026 et ss.

<sup>58</sup> DC du 15.4.1984, p. 423.

«Je veux évoquer, comme un **événement de portée historique**, la signature de l'accord de révision du Concordat du Latran qui a eu lieu hier. C'est un accord que Paul VI avait prévu et favorisé comme un **signe de concorde** renouvelé entre l'Eglise et l'Etat italien et que je considère comme ayant une importance significative en tant que base juridique des relations bilatérales pacifiques et en tant qu'inspiration idéale pour la contribution généreuse et créatrice que la communauté ecclésiale est appelée à donner au bien moral et au progrès civil de la nation...<sup>59</sup>

Cet accord représente donc **«l'inspiration idéale»** pour la contribution «créatrice» de l'Eglise au bien moral ... cela en découronnant Notre-Seigneur, en faisant de l'Italie un Etat athée. Mais **quel bien moral, quel progrès civil peut-il y avoir en dehors de Jésus-Christ ?**

Le 15 mars 1859, le cardinal Pie avait adressé à Napoléon III, dans un entretien resté célèbre, ces paroles catholiques immuables :

«Peut-être la Restauration n'a-t-elle pas fait plus que vous. Mais laissez-moi ajouter que ni la Restauration ni vous n'avez fait pour Dieu ce qu'il fallait faire, parce que ni l'un ni l'autre vous n'avez relevé Son trône, parce que ni l'un ni l'autre vous n'avez **renié les principes de la Révolution**, dont vous combattez cependant les conséquences pratiques, parce que l'Evangile social dont s'inspire l'Etat est encore la Déclaration des droits de l'homme, laquelle n'est autre chose, Sire, que la négation formelle des droits de Dieu. Or c'est le droit de Dieu de commander aux Etats comme aux individus. Ce n'est pas pour autre chose que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre. Il doit régner, en inspirant les lois, en sanctifiant les mœurs, en éclairant l'enseignement, en dirigeant les conseils, en réglant les actions des gouvernements comme des gouvernés. Partout où Jésus-Christ n'exerce pas ce règne, il y a désordre et décadence»<sup>60</sup>.

«Parce que ni l'un ni l'autre, vous n'avez renié les principes de la Révolution... parce que l'Evangile social dont s'inspire l'Etat est encore la Déclaration des droits de l'homme». Cet humanisme est bien à la racine même des actes de Jean-Paul II et est indissolublement lié aux principes de la Révolution que le pape n'a jamais condamnés. En effet, quelques heures après signature du nouveau Concordat italien, le 20 février 1984, il déclarait aux cinq cents pèlerins français venus à Rome pour assister à la cérémonie de béatification des martyrs d'Avrillé :

«Leur arrestation et leur condamnation se situent, certes, dans un contexte politique de contestation d'un régime qui à cette époque rejetait tant de valeurs religieuses. Même si ce mouvement historique avait été inspiré par des sentiments généreux - liberté, égalité, fraternité - et par un désir de réformes nécessaires, il se trouvait entraîné dans un déferlement de repréailles, de haine religieuse et de violences. C'est un fait. Nous n'avons pas à juger ici cette évolution politique. Nous laissons aux historiens le soin de clarifier ses **excès**»<sup>61</sup>.

Le pape ne veut pas juger cette évolution politique parce qu'il **ne veut pas condamner l'humanisme issu de la Révolution**, cet humanisme auquel, nous l'avons vu, il se réfère sans cesse. Le 21 mai 1984, il recevait au Vatican Sandro Pertini, Président de la République italienne, après la signature de l'accord modifiant le Concordat du Latran. A cette occasion, il déclara :

«Etant donné les motivations élevées qui l'inspirent, je souhaite que ce nouvel accord - qui donne une valeur spéciale, sur des points importants, au rôle de la Conférence épiscopale italienne - marque, pour les années à venir un progrès dans les bonnes relations entre les institutions religieuses et civiles qui ont toutes pour but de favoriser le bien du pays par la promotion de l'homme... Monsieur le Président, **l'homme, la personne humaine... est en réalité, la «voie royale de l'Eglise»**... La personne humaine est aussi la voie royale qu'un Etat démocratique et ouvert sur l'avenir ne peut pas ne pas suivre s'il veut vraiment servir l'homme... Pour la paix, qui ne saurait régner si les droits de l'homme ne sont pas respectés et qui, à son tour, est une condition fondamentale pour l'exercice de tout droit»<sup>62</sup>.

Quelques jours plus tard, le 2 juin 1984, le pape rendit à son tour visite au Président Pertini au palais du Quirinal ; c'était le jour anniversaire de la proclamation de la République italienne. Il affirma en cette circonstance :

«La reconnaissance et la garantie des droits inviolables de l'homme, aussi bien comme individu que dans les groupes sociaux dans lesquels se développe et s'épanouit la personnalité ; les devoirs absolus de solidarité politique, économique et sociale ; la dignité égale et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans discrimination ; le refus de la guerre comme instrument d'atteinte à la liberté des autres peuples ; la collaboration internationale : voilà quelques-uns des **«principes fondamentaux»**, placés en tête de la Charte fondamentale italienne, qui inspirent les institutions démocratiques de ce pays et donnent sa forme à «l'Etat en tant qu'Etat». Cet idéal apparaît aujourd'hui, en Italie, comme une richesse acquise... Que l'Italie continue d'être un exemple dans la défense des droits de l'homme et des valeurs de liberté et de justice, dans la ligne de sa vocation européenne et universelle»<sup>63</sup>.

Nous aurions pu citer intégralement tous ces textes, sans y trouver **la moindre allusion à Notre-Seigneur Jésus-Christ**, Roi des nations. Il reste **le grand absent** de ce nouveau concordat et des discours qui l'ont accompagné. C'est l'homme qui y est exalté, et de l'homme comme «voie royale de l'Eglise» à l'homme roi, il n'y a qu'un pas. Jésus-Christ ne fait plus partie des «principes fondamentaux» de l'Etat, et Jean-Paul II affirme que cet idéal apparaît comme une richesse acquise. Quand on sait que **le Règne Social de Notre-Seigneur est une vérité de foi**, on demeure consterné et inquiet.

Quelques mois plus tard, le 3 juin 1985, il aura des propos similaires en recevant Bettino Craxi, Président du Conseil, lors de la ratification du Concordat de 1984 :

«Instrument de concorde et de collaboration, le Concordat prend place maintenant dans une société caractérisée par la libre compétition des idées et le pluralisme dans les relations entre les différentes composantes sociales... Il doit favoriser la profonde unité d'idéaux et de sentiments en vertu de laquelle tous les Italiens se sentent frères dans une même patrie. J'ai rappelé à Lorette que précisément «la forme du **gouvernement démocratique** que s'est donnée l'Italie offre

<sup>59</sup> DC du 15.4.1984, p. 423 et ORi du 19.2.1984.

<sup>60</sup> Chanoine E. Catta, op. cité, p. 303.

<sup>61</sup> DC N° 1870 de 1984, p. 302.

<sup>62</sup> DC N° 1879 du 5.8.1984, p. 773.

<sup>63</sup> Fin du discours in DC N°1879 p. 777.

l'espace et postule **la présence de tous les croyants**».

De plus, le pape définit la mission actuelle de l'Eglise comme une promotion des valeurs sociales et des «valeurs morales», comme un «engagement au service de l'homme, repérant dans la centralité de celui-ci, le principe de convergence, à l'époque actuelle, des croyants et des non-croyants».

Jean-Paul II se satisfait de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en s'écriant :

«Dans l'exercice de cette diaconia pour l'homme, l'Eglise entend **opérer dans le plein respect de l'autonomie** de l'ordre politique et de la souveraineté de l'Etat»<sup>64</sup>.

Saint Pie X, dans son encyclique *Vehementer* du 11 février 1906, avait pourtant sévèrement condamné la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, et, par là, le principe même d'une telle séparation :

«Notre âme est pleine d'une douloureuse sollicitude et Notre cœur se remplit d'angoisse quand Notre pensée s'arrête sur vous. Et comment en pourrait-il être autrement, en vérité, au lendemain de la promulgation de la loi qui, en brisant violemment les liens séculaires par lesquels votre Nation était unie au Siège apostolique, crée à l'Eglise catholique en France une situation indigne d'elle et lamentable à jamais... **Qu'il faille séparer l'Etat de l'Eglise, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur.** Basée en effet sur ce principe que l'Etat ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord **très gravement injurieuse pour Dieu** ; car le Créateur de l'homme est aussi le Fondateur des sociétés humaines et Il les conserve dans l'existence comme Il nous y soutient. **Nous Lui devons donc non seulement un culte privé, mais un culte public et social pour L'honorer.** En outre cette thèse est la **négation très claire de l'ordre surnaturel.** Elle limite en effet l'action de l'Etat à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de leur **raison dernière**, qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme quand cette vie si courte aura pris fin...

Ainsi les Pontifes romains n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et selon les temps, de **réfuter** et de **condamner la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat...**

En outre **rien n'est plus contraire à la liberté de l'Eglise que cette loi...**

En attendant, et aussi longtemps que durera une persécution oppressive, «revêtus des armes de lumière», les enfants de l'Eglise doivent agir de toutes leurs forces pour la vérité et pour la justice ; c'est leur devoir toujours, c'est leur devoir aujourd'hui plus que jamais».

Que dirait-il aujourd'hui en entendant le pape se réjouir d'une telle séparation comme d'une «inspiration idéale... pour la contribution créatrice de l'Eglise au bien moral ...» et cela «au nom de la libre compétition des idées et du pluralisme», ajoutant même que la forme de gouvernement démocratique que s'est donnée l'Italie offre l'espace à tous les croyants et postule leur présence ? Tout cela rompt totalement avec la tradition catholique. Pie XII, au contraire, se félicitait publiquement de l'alliance du trône et de l'autel avant la Révolution française :

«Il ne faudrait pas non plus laisser passer inaperçue, ni sans en reconnaître la bienfaisante influence, l'étroite union qui, jusqu'à la Révolution française, mettait en relations mutuelles, dans le monde catholique, les deux autorités établies par Dieu : l'Eglise et l'Etat. L'intimité de leurs rapports sur le terrain commun de la vie publique créait - en général - comme une **atmosphère d'esprit chrétien**, qui dispensait, en bonne part, du travail délicat, auquel doivent aujourd'hui s'atteler les prêtres et les laïcs pour procurer la sauvegarde et la valeur pratique de la foi»<sup>65</sup>.

Evidemment il ne parle ni des «sentiments généreux de liberté, d'égalité, de fraternité» ni du «désir de réformes nécessaires»<sup>66</sup>. Cela, c'est le souffle de deux siècles de libéralisme, c'est une opposition radicale à la doctrine et à la tradition de l'Eglise.

Dans son message de Noël 1948, le même pape écrivait :

«Combien ont souffert quelque détriment ou même ont fait naufrage dans la foi et dans la croyance même en Dieu!

Combien intoxiqués par une atmosphère de laïcisme ou d'hostilité envers l'Eglise, ont perdu la fraîcheur et la sérénité d'une foi qui avait été jusqu'alors le soutien et la lumière de leur vie !»

L'aboutissement de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, du laïcisme, est donc bien **le naufrage des âmes et la perte de la foi**. Tout cela est la conséquence de ce **faux «droit à la liberté religieuse» qui détrône Jésus-Christ** des Etats où Il doit régner.

Au cours de ces dernières pages, nous avons montré longuement que le «droit à la liberté religieuse» adopté à Vatican II, fut le prétexte constant qui permit «officiellement» de laïciser les Etats catholiques. Ce fut une **victoire de la franc-maçonnerie**, comme en témoigne la visite que fit le cardinal Béa à la loge maçonnique juive des B'nai B'rith avant le Concile. Les journaux de New-York en rapportèrent d'ailleurs tous les détails<sup>67</sup>. **Les francs-maçons promirent de ne plus inquiéter l'Eglise s'ils obtenaient le vote positif sur le droit à la liberté religieuse, et ils l'obtinrent : ce fut le décret *Dignitatis Humanæ*.**

Depuis cette **victoire des ennemis de l'Eglise dans l'Eglise**, nous assistons à la laïcisation progressive des Etats et, par là, **à la perte de la foi** ; cette laïcisation est encouragée par le pape lui-même. Comme il le disait, dès 1963, au Père Malinski : «C'est la fin de l'ère de Constantin, caractérisée par l'entente stricte entre l'autel et le trône, l'Eglise et l'Etat». Nous illustrerons ce point dans la troisième partie.

Nous allons voir maintenant que le pape est aussi l'apôtre de la collégialité qui fut la deuxième victoire libérale du Concile.

## LA COLLÉGIALITÉ

Le mot «collégialité», employé pour désigner la nature du gouvernement de l'Eglise, était à peu près **inconnu dans le**

<sup>64</sup> DC N° 1901 du 4.8.1985, p. 793.

<sup>65</sup> Pie XII, discours du 14.10.1951 au Congrès mondial de l'Apostolat des Laïcs.

<sup>66</sup> Jean-Paul II aux pèlerins français venus pour la béatification des martyrs d'Avrillé.

<sup>67</sup> Mgr Lefebvre, *Ils l'ont découronné*, p. 214.

**langage catholique jusqu'à 1959.** Jusque-là, on ne parlait que de «Koïnonia», d'agapé, de charité, c'est-à-dire d'une communauté de foi et de charité. C'était le cas des Apôtres par exemple, dont l'union n'a jamais eu d'existence juridique, sauf au Concile de Jérusalem où ils étaient regroupés autour de saint Pierre. Et il en fut ainsi tout au long de l'histoire de l'Eglise ; les évêques formaient entre eux un collège au sens large, c'est-à-dire une union morale entre des personnes ; ils n'étaient un collège au sens strict, un seul sujet d'action, que pour les Conciles œcuméniques et à condition d'être unis au pape. **Il n'y avait qu'un pouvoir suprême dans l'Eglise, celui du pape**, en vertu des paroles de Notre-Seigneur à saint Pierre : «Pais mes brebis».

## LA COLLÉGIALITÉ À VATICAN II

Mais, dès les premiers mois du Concile, le mot «collégialité» apparaît avec ce sens imprécis et incertain, qu'il conserve d'ailleurs dans son utilisation, et que les libéraux, comme le Père Congar, comparèrent à un «talisman», nous dirions un «**mot de passe**». Le Père Wiltgen<sup>68</sup> décrit admirablement cette lutte libérale pour la collégialité et estime même qu'elle fut **plus importante que celle que suscita la question de la liberté religieuse**. Dès 1963 en effet, le parti libéral «avancé» réussit à faire pénétrer ses thèses dans le chapitre III de la Constitution *Lumen Gentium* qui a pour titre : «La Constitution hiérarchique de l'Eglise et en particulier l'Episcopat». Cela, afin de permettre, après le Concile, d'affirmer plus clairement que le schéma privait le Souverain Pontife de son Pouvoir Suprême personnel et limitait sa primauté à un rôle de **modérateur** à l'égard des évêques, en qui reposait, selon le schéma, le pouvoir suprême. L'Eglise risquait de devenir **une République**.

Pourtant, dans son bref *Super Soliditate* du 28 novembre 1786, Pie VI avait **condamné** cette proposition de Eybel :

«Le Christ a voulu que l'Eglise soit administrée à la manière d'une république. Certes ce régime a besoin d'un président pour le bien de l'unité, mais qui n'entreprenne pas de s'ingérer dans les affaires de ceux qui gouvernent en même temps. Le pouvoir du **Primat** est limité à la seule prérogative de **suppléer à la négligence des autres**»<sup>69</sup>.

Dans son étude sur les schémas conciliaires, Mgr Staffa, citant les ouvrages de théologie d'un jésuite italien, le Père Bolgeni (1733-1811), ajoutait : «**Les positions fondamentales de Bolgeni et celles du schéma sur l'Eglise sont en substance identiques**».

Il trouvait extraordinaire que l'on reprenne **des erreurs condamnées depuis 140 ans**.

Lorsque Paul VI vit qu'on allait trop loin, il demanda, quelques jours seulement avant l'adoption du schéma, l'adjonction d'une note explicative (*nota prævia*). Cette note dissipe plusieurs équivoques :

Elle affirme tout d'abord que les Apôtres ne formaient pas un «collège» au sens propre et juridique de ce mot : Jésus-Christ mit à leur tête Pierre, qu'il revêtit d'une charge «personnelle et à part». La relation «Pape - Evêques» n'est, en outre, pas déclarée identique, mais seulement comparable, proportionnellement, à la relation «Pierre - Apôtres». Enfin ce n'est pas individuellement que les Evêques succèdent aux Apôtres, mais en tant qu'ils forment un Corps.

La note précise, ensuite, que le Pape n'agit pas toujours et nécessairement en tant que Chef du Corps des Evêques et qu'il peut toujours exercer librement son pouvoir suprême dans l'Eglise.

Le passage de *Lumen Gentium* (N° 22), selon lequel «L'ordre des Evêques... constitue lui aussi avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Eglise» est, de plus, clairement limité dans son interprétation. La note explicative précise en effet :

«Le Souverain Pontife, en tant que Pasteur Suprême de l'Eglise, peut exercer en tout temps et à son gré son pouvoir... Au contraire, le Collège, bien qu'existant toujours, n'agit pas pour autant en permanence d'une façon strictement collégiale... En d'autres termes, il n'est pas toujours *in actu pleno* (pleinement en acte), et même ce n'est que par intermittence qu'il pose un acte strictement collégial, et cela jamais si ce n'est avec le consentement de son chef».

Enfin, puisque le Concile voulait éviter la **distinction** - traditionnelle depuis l'antiquité - **entre pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction**, et omettre de préciser l'origine de ce pouvoir de juridiction, on eut recours au concept de «communio hiérarchique». Mais puisque cette formule, trop floue, était inconnue dans l'usage commun de l'Eglise, la note explicative ajouta ces précisions très importantes :

«Cette communion s'entend non pas d'un vague sentiment, mais d'une réalité organique, qui exige une forme juridique».

La note précise même cette forme, en renvoyant au passage de la Constitution qui parle de la «mission canonique». En fait, elle empêcha très certainement les libéraux de réduire le rôle du pape à la simple charge de modérateur à l'égard des évêques. C'était la sauvegarde de l'autorité personnelle du pape, mais il faut bien reconnaître que l'équivoque de la collégialité n'était pas entièrement dissipée.

D'ailleurs, au lendemain de la note explicative, le Père Schillebeeckx, théologien de l'épiscopat néerlandais, déclarait dans une revue hollandaise :

«Déjà un mois avant la dernière semaine (de la 3ème session)... j'avais dit qu'ils ne devaient pas se faire d'illusions sur la collégialité épiscopale selon le «deuxième Concile du Vatican» ; qu'il faudrait attendre un troisième concile pour approuver la collégialité papale... Un théologien de la Commission doctrinale, à qui, déjà durant la deuxième session, j'avais exprimé mon désappointement en face du minimalisme sur la collégialité papale, me répondit pour me tranquilliser : «Nous l'exprimerons d'une façon diplomatique, mais, **après le Concile**, nous tirerons les **conclusions implicites**»<sup>70</sup>.

«La *Nota prævia* laisse le texte intact dans son orientation propre, mais le libère de ses «tacites implications». C'est tout... Il reste que **tout cela fut joué d'une manière «étrange» et mystérieuse**, et c'est pourquoi il est si difficile de faire comprendre aux fidèles la vraie signification de la *Nota prævia* puisqu'ils voient dans cette note, plus que ce qu'elle con-

<sup>68</sup> *Le Rhin se jette dans le Tibre*, Ed. du Cèdre, p. 224 et ss. 69.

<sup>69</sup> Denzinger, 2595.

<sup>70</sup> De Bazuin : 48 (1965), N° 16 du 23.1.1965.

tient, et qui est l'élimination d'une **équivoque** ... laquelle était, en un certain sens, **voulue**»<sup>71</sup>.

Si donc l'autorité du pape est à peu près sauve, il n'en reste pas moins que se dessinent en perspective **deux pouvoirs suprêmes : celui du pape celui du collège des Evêques**. Dès l'époque du Concile, «le ver était dans le fruit» et ce mot de «collégialité», que personne n'avait clairement défini, allait faire son chemin. Déjà en 1960, le Père Congar anticipant sur les déclarations du théologien de la «Commission doctrinale», le Père Schillebeeckx, écrivait à ce propos : «Ce travail d'élaboration canonique et de réflexion théologique se fera en grande partie **après le Concile**»<sup>72</sup>.

Mgr Wojtyla lui-même, dans l'euphorie de la période conciliaire, ne disait-il pas au Père Malinski, dès 1963 : «Avant tout il s'agit de revaloriser l'autorité de chaque évêque et de promouvoir la décentralisation à l'intérieur de l'Eglise, ainsi que retourner au principe de la collégialité».

Outre l'erreur historique des termes «retourner à la collégialité», qui signifient qu'elle avait existé, l'évêque de Cracovie attaquait la forme monarchique de l'Eglise. Les formules «revaloriser l'autorité de chaque évêque» et «retourner à la collégialité» sont, de plus, totalement incompatibles. Cela est encore plus évident dans les passages du livre *Aux sources du renouveau*, où il parle abondamment de tout ce qui touche à la collégialité. Cette lecture est **déconcertante**. Non seulement Mgr Wojtyla ne cite pas une seule fois la note explicative qui devait pourtant éclairer le texte même du schéma, mais il la remet sérieusement en cause. Nous allons citer les commentaires qu'il fit du principe de la collégialité, sans omettre aucun passage, afin d'éviter d'en donner une interprétation «hors contexte».

#### «AUX SOURCES DU RENOUVEAU» ET LA COLLÉGIALITÉ

«Le principe de collégialité détermine en soi le mode d'exercice de l'autorité dans l'Eglise, tel qu'il fut institué par le Christ lui-même. En même temps, ce principe exprime indirectement la réalité propre de l'Eglise comme Koïnonia. En effet, une Eglise universelle existe en plusieurs Eglises particulières. Les Evêques successeurs des Apôtres, par leur union au successeur de Pierre, Evêque de Rome, expriment cette multiplicité qui est à la fois unité, universalité et «particularité». C'est en cela que se révèle l'essence de la «communion» de l'Eglise comme communauté et peuple de Dieu sur la terre, dont nous avons déjà parlé. Le Peuple de Dieu, c'est l'Eglise ; et l'Eglise c'est également la communion des Eglises : *communio Ecclesiarum*, qui se constitue par la communion des Evêques - Pasteurs»<sup>73</sup>.

Le début de ce passage : «Le principe de la collégialité détermine en soi le mode d'exercice de l'autorité dans l'Eglise...» est **très dangereux** car il **tend à comparer le gouvernement de l'Eglise à celui d'une République**. Même si plus loin, et à d'autres occasions, Mgr Wojtyla affirme le Primat de la chaire de Pierre, ce passage est nettement tendancieux.

Rappelons que Pie VI, dans son bref *Super soliditate*, avait **condamné** la proposition de Eybel, affirmant que «Le Christ a voulu que l'Eglise soit administrée à la manière d'une République».

L'archevêque de Cracovie tente, ensuite, de justifier ce passage équivoque par l'argument de la «Koïnonia», qui est, nous l'avons dit, une simple communion de charité. Cela reste très nettement insuffisant. En effet, cette communion de charité est exactement la même entre, d'une part le pape et les évêques, et d'autre part le pape et les laïcs. Elle ne peut en aucune manière apporter une distinction du point de vue de l'autorité. Or, le texte débute bien par ces mots : «Le principe de collégialité détermine en soi le mode d'exercice de l'autorité dans l'Eglise...» Il y a là une confusion de deux ordres, celui de la charité et celui de l'autorité. N'est-ce pas la confirmation de ce que nous avons déjà dit au chapitre précédent lorsque Jean-Paul II louait Paul VI pour avoir déposé la tiare afin d'être, comme le Père de Foucauld, le dernier parmi les pauvres. La pauvreté et la charité ne sont pas empêchées mais, au contraire, présumées par l'autorité.

Le seul terme de communion reste donc nettement insuffisant, car il entraîne un **amoindrissement du pouvoir du pape**. Ce déséquilibre de l'autorité suprême profite alors aux évêques, au Collège des Evêques, ainsi qu'aux différents organismes que l'on songeait à mettre en place après le Concile. Mgr Wojtyla écrit d'ailleurs :

«Vatican II pose les bases du Synode des évêques comme une nouvelle institution permanente de l'Eglise de Rome»<sup>74</sup>.

« Il est bien évident que Vatican II n'a pas seulement confirmé une série de structures déjà éprouvées, mais qu'il en a également introduit quelques-unes de nouvelles. On a maintenu par exemple, la structure des provinces ecclésiastiques et non seulement confirmé, mais recommandé, l'institution des conférences épiscopales»<sup>75</sup>.

Cette dernière citation : «On a non seulement confirmé, mais recommandé, l'institution des conférences épiscopales» nous incite à rappeler ce que nous avons déjà dit sur la **confusion entre charité et autorité**. En effet, il existait des conférences épiscopales bien avant le Concile, mais celles-ci n'avaient **aucun pouvoir de direction**, n'étant que des **commissions consultatives**. Or, lorsque Mgr Wojtyla écrit ces lignes en 1972, les **conférences épiscopales**, nous le verrons un peu plus loin, ont pris une toute autre allure : elles sont devenues **plus puissantes que les évêques et leur donnent des directives**.

Mgr Lefebvre écrit à ce propos :

«Il serait inexact d'imaginer que j'étais hostile à toute évolution. Ainsi par exemple, lorsque j'ai pris en charge la Délégation apostolique à Dakar, il existait une conférence épiscopale à Madagascar. Et Rome m'a demandé d'en créer de nouvelles. C'est ce que j'ai fait... Mais, dans les directives qui les instituaient, j'avais bien précisé **qu'il ne s'agissait pas d'instaurer des instances supérieures aux évêques, ce qui aurait eu pour effet de réduire leur autorité et de paralyser leur action dans leur diocèse**»<sup>76</sup>.

<sup>71</sup> R. Dulac, *La collégialité épiscopale au 2<sup>e</sup> Concile du Vatican*, p. 145.

<sup>72</sup> Ibidem, p. 147.

<sup>73</sup> *Aux sources du renouveau*, p. 124.

<sup>74</sup> Ibidem, p. 305.

<sup>75</sup> Ibidem, p. 321.

<sup>76</sup> Fideliter N° 59, *Mes 40 ans d'épiscopat*, p. 23.

Ceci se passait sous Pie XII, avant le Concile.

Quelques années seulement après la rédaction de son livre, le cardinal de Cracovie accéda au Pontificat Suprême. Nous avons appris depuis que sa conception de la collégialité s'est révélée dans un sens toujours plus large. Un article du journal *La Croix*, du 5 mai 1980, résume d'ailleurs les principales déclarations faites, en tant que pape, sur ce sujet. On aperçoit rapidement que la note explicative n'est plus qu'une chimère :

«Très souvent Jean-Paul II est revenu sur la nécessité de développer la collégialité entre lui et les évêques, et la collégialité des évêques entre eux.

«La collégialité, dit-il le 19 décembre 1978 au Conseil des Conférences épiscopales d'Europe, signifie ouverture réciproque et coopération fraternelle des évêques au service de l'évangélisation, de la mission de l'Eglise»<sup>77</sup>.

«Le Synode des évêques, dit-il dans l'allocution prononcée le 30 juin 1979 pour la nomination de 15 nouveaux cardinaux, est devenu un instrument particulier de cette coopération collégiale étendu à l'Eglise universelle»<sup>78</sup>.

Il le redira aux catholiques néerlandais :

«Le Synode des évêques manifeste d'une façon particulière la collégialité de l'épiscopat qui, en communion avec le pape et sous sa directive, exerce l'autorité suprême dans le service pastoral de l'Eglise»<sup>79</sup>.

Jean-Paul II situe dans le cadre du gouvernement collégial de l'Eglise les visites qu'il fait aux «Eglises». C'est un évêque, l'Evêque de Rome, qui vient **visiter** d'autres évêques. S'adressant à ceux des Etats-Unis le 5 octobre 1979, il caractérise cette rencontre comme :

«une heure de communion ecclésiale et d'amour fraternel... Je viens à vous comme un frère dans l'épiscopat, quelqu'un qui, comme vous-mêmes, a connu les espérances et les défis d'une Eglise locale... Je viens à vous comme quelqu'un qui a été personnellement édifié et enrichi par sa participation au Synode des Evêques...»

Il précise ses liens avec les évêques locaux :

«Aujourd'hui, sous le signe de la collégialité et en vertu d'un mystérieux dessein de la Providence, moi, votre frère en Jésus, je viens en tant que successeur de Pierre sur le Siège de Rome, et donc comme pasteur de toute l'Eglise. En raison de ma propre responsabilité pastorale et en raison de notre commune responsabilité pastorale envers le peuple de Dieu aux Etats-Unis, je désire vous affermir dans votre ministère de la foi comme **pasteurs d'Eglises locales**»<sup>80</sup>.

#### LE NOUVEAU CODE DE DROIT CANON

Tous ces exemples montrent clairement que **la structure monarchique de l'Eglise est fortement ébranlée**. Mais, si le pouvoir du pape diminue au profit de celui des évêques en tant que collègue épiscopal, alors ces deux pouvoirs suprêmes risquent bien de coexister, sinon en droit, du moins en fait, et c'est ce qui se passe aujourd'hui. Le nouveau code de droit canonique de 1983 exprime clairement cette réalité. Le pape écrit lui-même :

«Il faut absolument faire ressortir très clairement que ces travaux ont été faits jusqu'au bout dans un esprit merveilleusement collégial. Ceci, non seulement pour ce qui touche la rédaction matérielle de cette œuvre, mais aussi, en profondeur, pour la substance même des lois élaborées»<sup>81</sup>.

Le canon 115 § 2 précise nettement le terme «collégial» et renforce ce qui a été dit précédemment sur l'effondrement de la notion d'autorité :

«Un ensemble de personnes, qui doit être constitué d'au moins trois personnes, est collégial si ses membres en déterminent l'action en prenant part en commun aux décisions à prendre à égalité de droit ou non, selon les droits et les statuts ; sinon, il est non collégial».

Ainsi **les conférences épiscopales sont à la fois «des lieux où les décisions se prennent en commun» et de véritables «principes d'action»**.

Le canon 331 stipule que «L'Evêque de l'Eglise de Rome, en qui demeure la charge que le Seigneur a donnée d'une manière singulière à Pierre, premier des Apôtres, et qui doit être transmise à ses successeurs, est le chef du Collège des Evêques, Vicaire du Christ et Pasteur de l'Eglise tout entière sur cette terre ; c'est pourquoi il possède dans l'Eglise, en vertu de sa charge, le pouvoir ordinaire, suprême, plénier, immédiat et universel qu'il peut toujours exercer librement».

A quoi se rapporte cette charge ? Le texte du canon reste très ambigu sur ce point. On comprend mal que ce soit d'abord parce que le pape est le chef du Collège des Evêques qu'il possède le pouvoir ordinaire, suprême... La note explicative précise que «le Pape, Chef du Corps des Evêques, n'agit pas toujours et nécessairement en tant que Chef de ce Corps». Ce n'est donc **pas premièrement en tant que Chef du Collège des Evêques** qu'il a puissance sur toute l'Eglise. Pie VI écrivait dans sa bulle *Auctorem Fidei* du 28 août 1794 :

«La proposition qui déclare que le Pontife romain est tête ministérielle, expliquée en ce sens que c'est non du Christ, dans la personne du bienheureux Pierre, mais de l'Eglise que le Pontife romain reçoit le pouvoir de son ministère, par lequel, comme successeur de Pierre, vrai vicaire du Christ et chef de l'Eglise, il a puissance sur toute l'Eglise: **proposition hérétique**»<sup>82</sup>.

Les «deux pouvoirs suprêmes», celui du pape et celui du Collège des évêques (avec le pape) sont également mis en valeur dans le canon 336 : «Le Collège des Evêques dont le Chef est le Pontife Suprême et dont les évêques sont les membres en vertu de la consécration sacramentelle et par la communion hiérarchique entre le chef et les membres du Collège, et dans lequel se perpétue le Corps apostolique, est, lui aussi, en union avec son chef et jamais sans lui, sujet du pouvoir suprême et plénier sur l'Eglise tout entière».

<sup>77</sup> DC du 7.1.1979, p. 17.

<sup>78</sup> DC du 15.7.1979, p. 653.

<sup>79</sup> Lettre du 6.1.1980 à l'occasion du Synode des évêques de ce pays.

<sup>80</sup> DC N° 1773 du 4.11.1979, p. 925 et ss.

<sup>81</sup> Constitution apostolique, *Sacra Disciplina Leges*, du 25.1.1983, publiant le code.

<sup>82</sup> Dumeige, *La Foi catholique*, ancienne édition, p. 268.

Enfin, le canon 755, § 1, illustre parfaitement **le pouvoir abusif dévolu au Collège épiscopal** : «Il appartient en premier lieu au Collège des Evêques tout entier et au Siège Apostolique d'encourager et de diriger chez les catholiques le mouvement œcuménique dont le but est de rétablir l'unité entre tous les chrétiens, unité que l'Eglise est tenue de promouvoir de par la volonté du Christ».

Cette fois-ci, **le Collège des Evêques précède le Siège Apostolique !**

Cette **nouvelle conception de l'Autorité Suprême** dans l'Eglise **aboutit donc nécessairement à l'étouffement progressif du pouvoir personnel du pape.**

#### **LE PAPE N'EST PLUS OBÉI**

Ce changement atteint d'abord le gouvernement du pape et change le caractère du Sacré Collège. Comme l'a rappelé Jean-Paul II au consistoire du 2 février 1983, si le Collège cardinalice était anciennement le presbyterium de l'Evêque de Rome, il ne l'est plus maintenant que «symboliquement». **Le Sacré Collège** n'est plus aussi nettement présenté comme un corps lié au Siège romain et intégré dans le clergé de Rome, mais simplement comme un **conseil d'évêques**<sup>83</sup>.

L'exemple du Synode hollandais, à la suite duquel cette province se trouve en situation pré-schismatique est aussi très éclairant. Le Synode extraordinaire convoqué à Rome par le pape en 1980 n'a pas pu y porter remède et aucune solution n'a été trouvée. Romano Amerio écrit justement :

«Ce qui est commun à tous les synodes, diocésains ou nationaux, c'est leur propension à l'indépendance et d'avoir établi des thèses et proposé des réformes en opposition avec la pensée déclarée du Saint-Siège, en demandant par exemple l'ordination d'hommes mariés, la prêtrise pour les femmes, l'admission aux sacrements des divorcés bigames (Synodes allemand et suisse)»<sup>84</sup>.

**En fait le pape n'est pas obéi sur de nombreux points** ; citons-en quelques-uns :

Le cardinal Ratzinger, dans des conférences données à Lyon et à Paris en 1983, blâma le catéchisme *Pierres Vivantes*. Mais la faible condamnation antérieure du catéchisme hollandais et de Hans Küng força presque aussitôt le cardinal à retirer ses critiques. Les évêques français publièrent la rétractation suivante

«Le cardinal entendait traiter la situation globale de la catéchèse et non désavouer le travail catéchétique en France. Nous avons pu de vive voix vérifier récemment notre accord avec lui sur tous les points»<sup>85</sup>.

Et Rome n'a rien dit ! Pourtant ***Pierres Vivantes* n'est pas un catéchisme catholique** : la Création n'y est pas professée clairement et ne vient qu'au chapitre 9 ; l'Ascension devient une métaphore (monter au ciel est une image pour dire qu'il est dans la joie de Son Père) enfin, parmi tant d'attaques contre la Foi, la naissance virginale du Christ n'a aucune note dogmatique.

L'évêque d'Antigonisch au Canada ayant interdit formellement de recevoir la communion à genoux<sup>86</sup>, on attend toujours qu'il soit sanctionné.

Des prêtres, ministres du gouvernement révolutionnaire du Nicaragua, ont opposé un refus à Jean-Paul II qui les invitait à se démettre de leur charge politique. La déclaration de l'un d'entre eux, le Père d'Escoto, ministre des Affaires étrangères, est significative :

«Je ne serai pas à Managua le 5 mars pour la visite du pape, mais à la Nouvelle-Delhi pour le sommet des non-alignés, qui est infiniment plus important que la visite d'un Pape»<sup>87</sup>.

Ces faits sont **accablants** et montrent clairement que **le pape ne gouverne plus**, non parce qu'il ne le peut pas, mais **parce qu'il ne le veut pas**. Il ne le veut pas **parce qu'il refuse d'exercer son autorité**, la réduisant à des souhaits pieux de charité et de communion fraternelle. Cela signifie clairement qu'il ne prend pas les moyens nécessaires, pourtant à sa portée, pour condamner l'erreur quand il le faut. N'est-ce pas là un **fruit évident du catholicisme libéral** ? Le pape se félicite de la puissance croissante accordée aux conférences épiscopales et aux synodes qui limitent son propre pouvoir, et il n'ose rien dire ensuite sur les ruines accumulées.

Déjà Paul VI, profondément pénétré par ce libéralisme, se lamentait devant le Sacré Collège dans son discours du 22 juin 1972 :

«Peut-être le Seigneur m'a-t-Il appelé à cet office, non que j'y eusse quelque aptitude ou pour que je gouverne et sauve l'Eglise de ses difficultés actuelles, mais pour que je souffre quelque chose pour l'Eglise et pour qu'il soit clair que c'est Lui et nul autre qui la guide et la sauve»<sup>88</sup>.

**Jean-Paul II** confiait aussi ses **inquiétudes sur la situation de l'Eglise** à l'occasion d'une réunion pour les missions populaires :

«Il faut admettre avec réalisme et avec une sensibilité attentive que de nombreux chrétiens se sentent perdus, confus, perplexes et même déçus ; **des idées contredisant la Vérité révélée et enseignée depuis toujours ont été répandues à pleines mains, de véritables hérésies ont été propagées dans le domaine dogmatique et moral**, créant des doutes, des confusions, des rébellions ; même la liturgie a été manipulée... Les chrétiens sont tentés par l'athéisme, par l'agnosticisme, par l'illumination vaguement moraliste...»<sup>89</sup>

Une chose est de constater les ruines, les maux du temps présent et autre chose est d'user de son autorité et de **prendre le moyen efficace qui est tout simplement la Tradition de l'Eglise, pour les combattre, les réduire et les vaincre.**

<sup>83</sup> OR du 3.2.1983.

<sup>84</sup> Romano Amerio, *Iota unum*, p. 431.

<sup>85</sup> *La Croix* du 19.3.1983.

<sup>86</sup> *The Globe and Mail*, journal de Glasgow, du 19.8.1982.

<sup>87</sup> *Relazioni internazionali*, 1983, p. 126.

<sup>88</sup> Romano Amerio, op. cité p. 127.

<sup>89</sup> DC N° 1805 du 5.4.1981, p. 46.

Pie XII, le 24 décembre 1943, écrivait ces lignes pleines de zèle pour la défense de la Foi et de l'Eglise :

«Toute tiédeur et toute transaction inconsidérée avec le respect humain dans la profession de la foi et de ses maximes ; toute pusillanimité et tout flottement entre le bien et le mal ... tout cela a été et est une contribution déplorable au malheur qui bouleverse aujourd'hui le monde. »

Et le 28 avril 1947, il lançait cette mise en garde :

«Malheur à ces pères et à ces mères qui **par manque d'énergie et de prudence**, cèdent aux caprices de leurs fils et filles, renoncent à l'autorité paternelle et maternelle qui est sur le front de l'homme et de la femme comme un miroir de la majesté divine».

## L'ŒCUMÉNISME

Nous allons montrer que le pape est aussi **l'héritier fidèle et le propagateur zélé de l'œcuménisme**, tel qu'il fut défini au Concile. Mais il faut tout d'abord distinguer **deux œcuménismes**.

Le premier, fut enseigné par Rome jusqu'à la mort de Pie XII, en 1958. Il traduit un mouvement de vraie charité théologique, par lequel l'Eglise catholique s'efforce de **faire revenir dans son sein les chrétiens non-catholiques**, comme une mère recherche ses enfants égarés. Il constitue une partie intégrante de l'activité missionnaire, telle qu'elle fut pratiquée dans l'Eglise depuis ce jour de l'Ascension, où Notre-Seigneur commanda à Ses Apôtres :

«Allez... De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, leur apprenant à garder tout ce que Je vous ai prescrit»<sup>90</sup>.

**L'autre œcuménisme**, c'est celui qui s'est développé, jusque dans le sein même de l'Eglise catholique, au cours de ce vingtième siècle et **que les papes condamnèrent sévèrement jusqu'au Concile**. C'est cet effort de **regrouper tous les chrétiens, toutes les religions en une confédération universelle en dehors de l'unité de la foi catholique professée intégralement**.

Ce mouvement s'amorça dans l'Eglise catholique par une tentative de **réforme liturgique** dès la veille de la première guerre mondiale par un moine belge : **Dom Lambert Beauduin**. Peu à peu cependant ses initiatives vont heurter l'orthodoxie romaine et Pie XI ne tardera pas à réagir en **condamnant** cette tentative par son encyclique *Mortalium animos* en 1928. Hélas, malgré ce blâme et des exils successifs, Dom Lambert Beauduin continuera de travailler dans l'ombre. Dès 1924, il avait lié une amitié fidèle avec **Mgr Roncalli** qui était passé dans la diplomatie après avoir perdu, sur un soupçon de modernisme, sa chaire d'enseignement à l'Athénée du Latran<sup>91</sup>. A la nouvelle de la mort de Pie XII, le vieux Dom Lambert, âgé de 85 ans, confiera d'ailleurs au Père Bouyer : «S'ils éalisaient Roncalli, tout serait sauvé, il serait capable de convoquer un Concile et de **consacrer l'œcuménisme**»<sup>92</sup>.

Les idées du réformateur avaient donc gagné le cœur du futur pape. **Jean XXIII** déclarera un jour : «La méthode de Dom Lambert Beauduin est la bonne»<sup>93</sup>. Même s'il n'était pas totalement acquis aux idées du liturgiste belge, le pape qui ouvrait le Concile était, pour les novateurs, **l'instrument privilégié** qui permettait au **faux œcuménisme** de faire officiellement ses premiers pas dans l'Eglise. D'ailleurs, dès le 5 juin 1960, Jean XXIII crée un Secrétariat pour l'union des chrétiens; son but était d'établir des contacts avec les orthodoxes, les vieux-catholiques, les anglicans et les protestants, et de les inviter à envoyer des représentants officiels au Concile. La porte commençait à s'ouvrir et Dom Lambert se réjouissait déjà.

A la veille du Concile Vatican I, Pie IX avait eu une tout autre attitude à l'égard de ceux qui avaient quitté l'Eglise catholique. Dans une lettre adressée aux orthodoxes et aux protestants, il les invitait en effet à «profiter du Concile œcuménique pour **faire retour à l'Eglise catholique**». Aux **protestants**, en particulier, il montrait qu'aucun de **leurs groupes «ne constituait ni n'était en aucune manière l'unique Eglise, voulue, fondée et constituée par Jésus-Christ**». Il les poussait «à s'efforcer de se libérer eux-mêmes de cette condition, dans laquelle ils ne pouvaient être assurés de leur salut»<sup>94</sup>.

Mais le Concile s'annonçait dans un climat fort différent ; les théories du faux œcuménisme, préparées depuis des décennies, allaient faire leur entrée dans l'aula conciliaire. C'est dans ce contexte, nous l'avons vu, que Mgr Wojtyła déclarait : «L'athéisme doit être étudié... non comme une négation de Dieu, mais plutôt comme un état de la conscience humaine». A cette époque également, il décrivait au Père Malinski «un nouveau climat ... entre les diverses Eglises chrétiennes... une volonté d'approche réciproque...» Il confirmait que l'objectif de Jean XXIII était l'unité des chrétiens, que l'on avait fait des pas de géants sur ce chemin, «que la nouvelle conception de l'idée du peuple divin avait pris le relais de la vieille vérité sur la possibilité de rédemption en dehors des frontières visibles de l'Eglise» et «que le développement des idées œcuméniques se faisait à une échelle inconnue jusqu'à présent dans l'histoire de l'Eglise».

Nous trouvons là un **résumé** très fidèle de l'esprit conciliaire sur l'œcuménisme. Car, notons bien qu'il s'agit surtout d'un état d'esprit, par lequel les novateurs ont pu introduire des propositions hétérodoxes ou au moins ambiguës, laissant la porte ouverte à **l'hérésie** dans son interprétation et son application. Nous allons de nouveau nous servir du livre de Mgr Wojtyła, alors archevêque de Cracovie, pour analyser sa pensée sur l'œcuménisme, et bien voir que celle-ci s'ordonne autour de **deux grandes erreurs**.

## L'EGLISE CATHOLIQUE N'EST PLUS L'UNIQUE MOYEN DE SALUT.

Tout d'abord, l'idée de «peuple de Dieu» jointe à la reconnaissance des valeurs spirituelles des autres religions tend à montrer que **l'Eglise catholique n'est plus l'unique moyen de salut, mais une voie comme les autres**. Ceci est con-

<sup>90</sup> Matth. 28, 19-20

<sup>91</sup> Abbé D. Bonneterre, *Le mouvement liturgique*, p. 40.

<sup>92</sup> L. Bouyer, *Dom L. Beauduin, un homme d'Eglise*, Castermann, 1964 p. 180.

<sup>93</sup> Ibidem, p. 135.

<sup>94</sup> R. Wiltgen, op. cité, p. 118.

firmé par le décret *Dignitatis Humanæ* sur la liberté religieuse.

Mgr Wojtyla écrit : «Ce mouvement œcuménique se fonde sur les éléments de la véritable unité».

Citant le décret *Unitatis Redintegratio*, il poursuit :

«Ces Eglises et ces communautés séparées, bien que nous les croyions souffrir de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Eglise catholique»<sup>95</sup>.

C'est une **erreur très grave** que Mgr Lefebvre n'hésite pas à qualifier **d'hérésie**<sup>96</sup>. **Seule l'Eglise catholique, en effet, est la véritable et unique arche de salut car en Elle seule réside l'unité de la vraie Foi.**

Saint Pie X, dans son encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907 contre le modernisme, écrivait :

«Combien tout cela est **contraire à la foi catholique**, nous l'avons déjà vu dans un décret du Concile du Vatican (Vatican I) ; la voie s'en trouve ouverte à l'athéisme... » Les modernistes croient que « la doctrine de l'expérience jointe à l'autre du symbolisme, consacre comme vraie toute religion sans en excepter la religion païenne... Ils tiennent pour vraies toutes les religions».

Pie XI déclarait dans l'encyclique *Mortalium animos* contre le faux œcuménisme :

«Les efforts (du faux œcuménisme) n'ont aucun droit à l'approbation des catholiques, car ils s'appuient sur cette **opinion erronée** que toutes les religions sont plus ou moins bonnes et louables, en ce qu'elles révèlent et traduisent toutes également, quoique d'une manière différente, le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous incline au respect devant Sa puissance... Les malheureux qu'infestent ces **erreurs** soutiennent que la vérité dogmatique n'est pas absolue mais relative, et doit donc s'adapter aux exigences variables des temps et des lieux et aux divers besoins des âmes...»

Pie XII confirmera, en 1943, dans son encyclique *Mystici Corporis* :

«Pour ceux-là mêmes qui n'appartiennent pas à l'organisme visible de l'Eglise... Nous les avons confiés à la protection et à la conduite du Seigneur... les invitant tous et chacun... à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être assuré de son salut éternel».

Ces textes sont **très nets**, ils affirment que **l'Eglise catholique est bien l'unique et véritable moyen de salut**, indépendamment des changements et des bouleversements qui affectent nos sociétés au cours du temps. Si des hommes peuvent se sauver hors des frontières visibles de l'Eglise catholique, ce sera peut-être dans leur religion, mais jamais par elle, car **au ciel tous seront catholiques**. En effet, toutes les communautés séparées de l'Eglise catholique sont séparées de la vraie foi, elles ne peuvent donc en aucun cas être des moyens de salut. Déjà en 1963, Mgr Wojtyla évoquait «la nouvelle conception du peuple divin qui a pris le relais de la vieille vérité sur la possibilité de rédemption en dehors des frontières visibles de l'Eglise». D'un côté, il y a la «nouvelle conception» et de l'autre la «vieille vérité». Ces expressions n'ont aucun sens parce que **la vérité est éternelle et ne peut donc pas changer, sous peine de n'être plus la vérité.**

Pie XII disait, le 13 mai 1942 : «**L'Eglise ne change ni dans son dogme, ni dans sa vigueur : Elle est inexpugnable, indestructible, invincible. Elle est immuable, inaltérable, selon la charte de sa fondation, scellée par le Sang du Fils de Dieu**».

«Vieille» et «vérité» sont, en effet, des termes contradictoires qui trahissent une mentalité libérale toujours friande d'évolution. Nous avons, d'autre part, déjà souligné que l'Eglise catholique admet le salut hors de ses frontières visibles mais jamais par le moyen des fausses religions. Ce qu'apporte **la «nouvelle conception» de Mgr Wojtyla, c'est le salut «ordinaire» dans des fausses religions et par ces fausses religions**. Telle est, semble-t-il, la conception de l'archevêque de Cracovie. Faut-il ajouter qu'elle **tombe directement sous la condamnation des papes jusqu'à Pie XII** inclusivement. Cette nouvelle attitude aboutit logiquement au syncrétisme religieux et donc nécessairement à l'abandon de l'ordre surnaturel.

Mgr Wojtyla écrivait en 1972 :

«Cette tâche commune consiste en définitive à contribuer à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire»<sup>97</sup>.

«Dans sa tâche de promouvoir l'unité et la charité entre les hommes... elle (l'Eglise) examine d'abord ce que les hommes ont en commun et qui les pousse à vivre ensemble leur destinée. On peut dire que par ces mots se manifeste le fond humaniste de l'œcuménisme au sens le plus vaste. Nous trouvons là également l'approbation de l'attitude d'identité humaine et de solidarité dont nous nous sommes occupés précédemment»<sup>98</sup>.

Il est donc évident que la «nouvelle conception» tend davantage à une union des «valeurs humaines» et des «objectifs terrestres» qu'à un perfectionnement de notre destinée surnaturelle. Cette conception s'appelle humanisme ou naturalisme ; en fait c'est un **retour au paganisme**, comme en témoigne la cérémonie du 5 février 1986 à Madras, où on apporta, en présence du pape une canne à sucre tressée en forme de crosse, qui signifie l'offrande hindoue au dieu charnel. Peu après, au cours de la procession d'offertoire, on présenta à l'autel des noix de coco, offrande typique de la religion hindoue à ses idoles. Enfin, un homme imposa les cendres sacrées au pape en lui passant la main sur le front<sup>99</sup>. Ce retour au paganisme sera illustré dans notre deuxième partie.

**LA RECHERCHE DE L'«UNITÉ PERDUE».**

La deuxième erreur de cet œcuménisme réside dans une **notion fausse de l'unité**. C'est le thème de l'«unité per-

<sup>95</sup> *Aux sources du renouveau*, p. 259.

<sup>96</sup> Mgr Lefebvre, op. cité, p 176.

<sup>97</sup> *Aux sources du renouveau*, p. 265.

<sup>98</sup> ibidem, p. 254.

<sup>99</sup> Il ne s'agit pas du «Tilac» que le pape reçut le 2 février à Dehli.

due» dont l'archevêque de Cracovie se fait l'ardent promoteur :

«Le décret conciliaire sur l'œcuménisme, constatant dans son préambule ce fait historique qu'est le schisme, affirme qu'en notre temps croît parmi les chrétiens le désir d'unité... Il ne s'agit pas ici seulement de la prière pour les frères séparés, mais aussi de la prière faite avec eux, dans le dessein de parvenir à l'unité de l'Eglise...

Il faut rappeler que l'action œcuménique et l'attitude œcuménique authentiques ne peuvent naître que de l'espoir, guidé par la foi, que l'Eglise divisée par les hommes ne peut avoir, dans la pensée et dans la volonté du Christ, qu'une seule et même unité, et par l'espoir que les hommes ... parviendront un jour à cette unité qui est celle de l'Eglise dans la pensée et dans volonté du Christ»<sup>100</sup>.

Ces phrases sont lourdes de conséquences. Elles signifient que l'Eglise est divisée, qu'elle a donc perdu son unité, et qu'il faut à tout prix la retrouver. Mais en ce cas, l'Eglise n'est plus Une ? Lorsque nous chantons pendant la messe l'«*Unam, Sanctam, Catholicam et Apostolicam Ecclesiam*», est-ce un faux Credo que nous professons ? Non, le Credo est bien l'expression de la Foi immuable de l'Eglise : **jamais l'Eglise n'a perdu son unité.**

Cette unité est une **unité de foi, de culte et de gouvernement** ; les Pères de l'Eglise l'ont toujours vue symbolisée par la tunique sans couture :

«Quand les soldats eurent crucifié Jésus, ils prirent ses vêtements, dont ils firent quatre parts, une pour chacun d'eux, et aussi sa tunique. Or, elle était sans couture, toute d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas. Ils se dirent donc les uns aux autres : «Ne la déchirons pas, mais tirons au sort à qui elle sera»<sup>101</sup>.

Si certains ont perdu cette unité, c'est parce qu'ils ont quitté l'Eglise Une, qui est l'Eglise catholique, et, par conséquent, leur retour à l'unité ne se fera que par le retour au catholicisme :

«Il ne faut pas passer sous silence ou voiler par des termes ambigus ce que la vérité catholique enseigne ... sur la seule véritable union par le retour des chrétiens séparés à l'unique véritable Eglise du Christ»<sup>102</sup>.

Mais, puisque les quatre notes de l'Eglise - Unité, Sainteté, Catholicité et Apostolicité - sont connexes et forment un tout complet, l'abandon de l'une d'elles entraîne nécessairement l'abandon des autres. C'est à quoi aboutit ce faux œcuménisme, nous le verrons par de nombreux exemples : l'Eglise catholique n'est plus qu'une voie ordinaire de salut, parmi les autres.

#### L'ŒCUMÉNISME AU SENS LARGE

En marge de ces pages sur l'œcuménisme, il faut évoquer la position de Jean-Paul II vis-à-vis des non-chrétiens. Au départ, l'œcuménisme tend uniquement à l'unité des chrétiens entre eux. Mais cette signification s'est sans cesse étendue et a débordé son cadre primitif. L'œcuménisme s'entend, aujourd'hui, au sens large : il recherche **l'unité de toutes les religions**, chrétiennes ou non-chrétiennes. Dès le 19 mai 1964, Paul VI créait officiellement un Secrétariat pour les non-chrétiens, dont il confiait la présidence au cardinal Marella. Ce Secrétariat joua un rôle important au cours des deux dernières sessions conciliaires, en favorisant le faux œcuménisme, spécialement vis-à-vis du judaïsme<sup>103</sup>.

Quelques mois plus tôt, Mgr Wojtyla déclarait au Père Malinski son vif intérêt à ce sujet :

«La nostalgie de l'unité des chrétiens fait corps avec celle de **l'unité de tout le genre humain**. La nouvelle conception de l'idée du peuple divin a pris le relais de la vieille vérité sur la possibilité de rédemption en dehors des frontières visibles de l'Eglise. Cette donnée montre l'attitude de l'Eglise envers les autres religions, qui est basée sur la reconnaissance des valeurs spirituelles, humaines et chrétiennes tout à la fois, contenues dans des religions telles que l'islam, le bouddhisme, l'hindouisme... L'Eglise veut entreprendre le **dialogue** avec les représentants de ces religions. Et ici, le judaïsme occupe une place tout à fait particulière»<sup>104</sup>.

Cette **nouvelle attitude de l'Eglise**, basée sur la reconnaissance des valeurs spirituelles des autres religions, est explicitée par l'archevêque de Cracovie dans son étude sur la mise en œuvre de Vatican II. Il y justifie ces passages de la déclaration conciliaire *Nostra ætate* sur les religions non-chrétiennes : «L'Eglise examine plus attentivement quelles sont ses relations avec les religions non-chrétiennes. Dans sa tâche de promouvoir l'unité et la charité entre les hommes, et même entre les peuples, elle examine ici d'abord ce que les hommes ont en commun et qui les pousse à vivre ensemble leur destinée»<sup>105</sup>.

On dénote, sous-jacente, la tendance à admettre qu'il ne soit plus primordial d'accéder à la vérité révélée, mais que l'on doive **surtout rechercher une vérité immanente à toutes les religions**. La nouvelle attitude œcuménique (au sens large) ne propose plus, en effet, à nos intelligences d'**adhérer à la vérité révélée**, transcendante, mais elle préconise **avant tout la reconnaissance des valeurs spirituelles contenues dans les autres religions, elle examine d'abord ce que les hommes ont en commun.**

Dans son Instruction du 20 décembre 1949, le Saint-Office écarte pourtant cette erreur :

«On évitera pourtant de parler sur ce point d'une manière telle que, en revenant à l'Eglise, ils s'imaginent apporter à celle-ci un élément essentiel qui lui aurait manqué jusqu'ici ... Ils veilleront de même à ce que, sous le faux prétexte qu'il faut beaucoup plus considérer ce qui nous unit que ce qui nous sépare, on ne nourrisse pas un **dangereux indifférentisme**».

Pie XII donnait de même cet avertissement, à la fin de son encyclique *Humani Generis* du 12 août 1950 :

«Qu'ils se gardent de croire par un faux «irénisme» qu'on peut obtenir un heureux retour des dissidents et des égarés à l'Eglise, si on n'enseigne pas à tous sincèrement, **toute la vérité qu'enseigne l'Eglise, sans aucune corruption et**

<sup>100</sup> *Aux sources du renouveau*, pp. 258-260-261.

<sup>101</sup> Jean 19, 23-24.

<sup>102</sup> Pie XII, *De Motione œcumenica*, du 20.12.1949.

<sup>103</sup> R. Wiltgen, op. cité, pp. 169 et ss.

<sup>104</sup> Malinski, op. cité, p. 189.

<sup>105</sup> *Aux sources du renouveau*, p. 224.

**sans aucune diminution».**

L'état présent de l'œcuménisme au sens large comporte le **renoncement de fait à l'expansion de la foi catholique**. La concorde du monde n'est plus un fait d'unité de religion, à savoir de la religion catholique, mais d'**unité de civilisation**, ou, si l'on veut, de la seule religion naturelle de vie terrestre. L'œcuménisme religieux se dissout de plus en plus en un **œcuménisme humanitaire** dont les diverses religions sont les formes historiques sujettes au changement et également valables. Cela se dessine déjà dans la déclaration conciliaire *Nostra ætate* que Mgr Wojtyła reprend dans son ouvrage sur la mise en œuvre du Concile :

«L'Eglise regarde avec estime les Musulmans... Si au cours des siècles, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre les chrétiens et les musulmans, le Concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté»<sup>106</sup>.

Cette dissolution apparaît plus nettement encore dans les différents discours qu'il prononce depuis son élection au Souverain Pontificat. Ainsi au cours de son voyage au Nigéria, en 1982, il adressa un message aux chefs musulmans, qui ne daignèrent d'ailleurs ni l'accueillir, ni lui répondre ; l'accord entre les deux religions est souhaité «pour favoriser l'harmonie et l'unité nationale» et pour «contribuer à la bonne marche du monde en tant que civilisation universelle à l'amour»<sup>107</sup>.

Son discours prononcé à Saint Jacques de Compostelle, le 9 novembre 1982, reflète la même attitude :

«Sans revendiquer des positions qu'elle a occupées jadis et que l'époque actuelle considère comme totalement dépassées, le Saint-Siège et la communauté catholique sont en état de service pour aider à rejoindre les buts qui permettent de réaliser un authentique bien-être matériel, culturel et spirituel des nations»<sup>108</sup>.

Cet **œcuménisme humanitaire** semble bien être la **nouvelle pierre angulaire** sur laquelle s'appuie «l'unité utopique» recherchée par Jean-Paul II. Le faux œcuménisme tend davantage à une union des «valeurs humaines» et des objectifs terrestres, qu'au perfectionnement de notre destinée surnaturelle. Tout l'ordre surnaturel lui-même est menacé par le naturalisme ; plus encore par un retour au paganisme et à ses pratiques. Nous illustrerons longuement cette réalité en citant les discours prononcés par le pape au cours de ses voyages pastoraux.

Au terme de ce chapitre, nous devons bien reconnaître que **les grandes victoires libérales du Concile ont entraîné peu à peu la disparition des Etats catholiques, la destruction progressive de l'autorité dans l'Eglise, la perte de la foi et l'oubli de l'ordre surnaturel**. Avant de montrer que le pape persiste dans cette voie, spécialement par la promulgation du nouveau Code de droit canon et par le Synode extraordinaire de 1985, nous allons illustrer cette crise profonde de la foi par quelques chiffres évocateurs. En effet, les statistiques qui suivent auraient dû amorcer, depuis longtemps, un net retour à la Tradition de l'Eglise.

#### LES FRUITS DU CONCILE

Nous commençons ce bilan chiffré par la crise des vocations religieuses. Le tableau suivant nous montre un véritable effondrement du nombre de **prêtres** en France<sup>109</sup>.

Années	Prêtres	Années	Prêtres
1904	58'400	1960	41'477
1929	46'500	1965	40'994
1946	43'991	1975	36'014
1956	43'879	1985	28'629

On constate qu'en 1985, il y a moitié moins de prêtres qu'en 1904. La chute se manifeste surtout à partir de 1965, c'est-à-dire depuis le Concile. On peut prévoir une aggravation croissante dans les années à venir, car les ordinations sont tombées de 285 en 1970 à 161 en 1975 ; de 1977 à 1983, elles oscillent entre 95 et 125 par an.

Le déficit diminue chaque année les effectifs. Nous sommes bien loin des 2'000 prêtres ordonnés en 1830. Les statistiques ne laissent prévoir que 13'000 à 15'000 prêtres pour l'an 2005, soit dans 17 ans. Que se passe-t-il donc ? Ce déficit ne peut s'expliquer par les seuls décès, mal compensés par de trop rares ordinations. Il faut admettre, en sus, ce que l'on nomme pudiquement les «départs» ; on les estime à environ 10'000 de 1965 à 1985, l'hémorragie continue. Cela n'encourage pas les entrées dans les séminaires : là aussi, la chute a été foudroyante, puisqu'elles sont passées de 845 à 15 entre 1965 et 1975. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la France chrétienne compte 22 millions d'habitants et 20'000 prêtres, soit **1 %** de la population. La France ridée de la fin du XX<sup>e</sup> siècle n'en comptera plus que **0,02 %** environ de moins de 65 ans, c'est-à-dire 10'000 au maximum.

Ces chiffres sont **effrayants** ; la même baisse se constate globalement dans le reste du monde, puisque le nombre de prêtres est passé de 413'000 en 1969 à 343'000 en 1976.

Les effectifs des **religieux** en France diminuent aussi : estimés à 24'000 en 1966, ils tombent à 20'770 en 1975, à 18'128 en 1980 et à 14'294 en 1985. Il en va de même des **religieuses** qui passent de 111'303 en 1969 à 74'771 en 1984. Des ordres religieux aussi puissants que les Jésuites ont perdu, entre 1964 et 1977, 7'930 membres, soit 22 % de leur effectif.

Cette **crise religieuse sans précédent** se traduit aussi par un **abandon de la prière personnelle et collective**, par un **doute entretenu sur la réalité sacramentelle de la grâce**, bref, **les âmes ont peu à peu perdu la foi**.

Un sondage effectué en septembre par la Sofres pour *Le Monde, La Vie et France-Inter* nous donne ces chiffres ac-

<sup>106</sup> Ibidem, p.255.

<sup>107</sup> DC N° 1825 du 7.3.1982, p. 245.

<sup>108</sup> *La Croix* des 11/12.11.1982, p. 17.

<sup>109</sup> *L'état des religions dans le monde*, Ed. du Cerf, N° 516-534 et *L'Homme Nouveau* du 16.3.1986.

cablants :

L'existence de Dieu paraît certaine	Français	Catholique
	31%	36%
probable	35%	39%
improbable	14%	12%
exclue	12%	6%
Jésus-Christ est-il le Fils de Dieu ?		
oui	64%	72%
non	17%	17%
sans opinion	19%	17%
Qu'y a-t-il après la mort ?		
Rien	30 %	25 %
quelque chose mais on ne sait quoi ?	43 %	46 %
une nouvelle vie	19%	21 %
sans opinion	19%	8%
Peut-on se considérer comme catholique et accepter le principe :		
d l'avortement	oui 51 %	50 %
	non 40%	42%
du mariage des prêtres	oui 69 %	69 %
	non 21 %	22 %
d'un désaccord avec les déclarations officielles du pape		
	oui 56 %	55 %
	non 28 %	30 %
Assistance à la messe		
pratiquants réguliers	16%	20 %
pratiquants occasionnels	15%	19%
non pratiquants	50 %	61 %
Parmi les Français, ne croient pas :		
à la Résurrection du Christ	49%	
aux miracles	54%	
à l'Immaculée Conception	57%	
à la présence réelle dans l'Eucharistie	59%	
au Ciel	60%	
en la Sainte Trinité <sup>2</sup>	63%	
au péché originel	65%	
au purgatoire	75%	
au démon	75%	
à l'enfer	77%	

C'est tout simplement **L'APOSTASIE** ; combien d'âmes ont-elles encore la Foi catholique ?

Dans *La Croix* du 17 octobre 1984, on remarque qu'il y a, dans le monde, 12'000 diacres permanents et que 90 % d'entre eux sont mariés : c'est véritablement **l'abandon de la chasteté**, et que dire de **la vie scandaleuse de beaucoup de prêtres** ? L'hebdomadaire américain *Newsweek* affirme qu'«au moins 20 % des prêtres américains seraient homosexuels. L'étude réalisée par un psychologue, Richard Sipe, lui-même ancien prêtre, est le fruit de 1'500 interviews effectuées entre 1960 et 1985. Cette étude prend place dans les enquêtes de la presse américaine sur les victimes du Sida. L'étude de Richard Sipe fait également apparaître que vingt pour cent des prêtres ont des relations hétérosexuelles»<sup>110</sup>.

Pour terminer cette **énumération effrayante**, citons des statistiques du Vicariat de Rome. Le nombre de mariages pour 1'000 habitants a passé de 7,4 en 1977 à 4,3 en 1979. Les requêtes pour «séparation légale» ne cessent d'augmenter : de 14'000 en 1973, elles sont montées à 30'000 en 1979. Si, en 1968, 96 % des Romains se mariaient à l'Eglise, ils n'étaient plus que 74 % dix ans plus tard<sup>111</sup>.

On peut affirmer, sans exagération, que ces constats manifestent non seulement la **dislocation de l'Eglise visible**, mais aussi, et par voie de conséquence, **l'effondrement de notre civilisation dans un naturalisme et un paganisme sans précédent**. Paul VI avait fini par se rendre à l'évidence des faits. S'adressant, le 10 février 1978, au clergé séculier et régulier de Rome, il dit à propos des défections sacerdotales :

«**Les statistiques nous accablent**, chaque cas particulier nous déconcerte, les motivations nous imposent, certes, respect et compassion, mais elles nous causent une peine immense. Le sort des faibles qui ont trouvé la force de désert leur devoir nous confond»<sup>112</sup>.

Il confirme donc la **situation tragique du clergé et des fidèles**, manifestée si clairement par les chiffres. Il ira même jusqu'à relever implicitement les raisons de la crise à laquelle il n'était pas étranger. Dans le discours adressé le 7 décembre 1968, au Séminaire Lombard de Rome, il affirmait :

«L'Eglise se trouve en une heure **d'inquiétude, d'autocritique**, on dirait même **d'autodestruction**. C'est comme un bouleversement intérieur, aigu et complexe, auquel personne ne se serait attendu après le Concile. On pensait à une floraison, à une expansion sereine des conceptions mûries dans les grandes assises du Concile. Mais... on en vient à re-

<sup>110</sup> *La Croix* du 17.2.1987.

<sup>111</sup> *La Croix* du 22.1.1980.

<sup>112</sup> OR du 11.2.1978.

marquer surtout l'aspect douloureux. **Comme si l'Eglise se frappait elle-même**»<sup>113</sup>.

Son discours se fera encore plus sombre le 29 juin 1972 :

**«Par quelque fissure, la fumée de Satan est entrée dans le temple de Dieu : le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, l'affrontement se sont fait jour.**

Nous aurions cru que le lendemain du Concile serait un jour de soleil pour l'Eglise. Mais, au lieu du soleil, nous avons eu les nuages, la tempête, **les ténèbres** ... Que s'est-il passé ?... **Une puissance adverse est intervenue, le diable, cet être mystérieux...**»<sup>114</sup>

Malgré ces plaintes, il ne fit rien pour redresser la situation. Il pensait, il est vrai, avoir été appelé au gouvernement suprême de l'Eglise «non pour la gouverner... mais pour souffrir»<sup>115</sup>. Il aurait pourtant dû se souvenir que, sous le pontificat de Pie XII, quelques années plus tôt, les conversions étaient encore nombreuses. Le Professeur Amerio, dans *Iota unum*, cite des chiffres très significatifs :

«L'évêque de Coire (en Suisse) a déclaré à la doctoresse Mélietta Brügger qu'en dix ans (entre 1954 et 1964), il y a eu dans son diocèse de 150'000 âmes, 933 conversions de protestants, et au cours des dix années suivantes, 328 seulement... Aux Etats-Unis on comptait chaque année environ 170'000 conversions avant le Concile ; depuis, quelques centaines»<sup>116</sup>.

#### JEAN-PAUL II POURSUIT L'ORIENTATION DU CONCILE

Paul VI n'a pas opéré le retour souhaité à la Tradition, malgré l'évidence de l'effondrement. Jean-Paul II continue sur la même voie, **poursuivant l'orientation du Concile**. Pourtant la crise s'aggravant sans cesse, le pape ne voit-il pas plus clairement les signes de l'écroulement général ? N'écrit-il pas lui-même :

«Des idées contredisant la vérité révélée et enseignée depuis toujours ont été répandues à pleines mains ; **de véritables hérésies ont été propagées dans le domaine dogmatique et moral...**»<sup>117</sup>

Quant au «départ» de beaucoup de prêtres, n'a-t-il pas dit : «Ces défections sont un anti-signes, un témoignage défavorable, qui ont été parmi les motifs qui ont fait reculer les espoirs mis en marche par le Concile»<sup>118</sup>.

Pourtant, **jamais il n'a remis le Concile en cause, jamais il n'est revenu sur les orientations de ce dernier, qui sont la cause de l'autodémolition de l'Eglise**. Au contraire. Ne tentait-il pas, dans son livre, de montrer que le Concile jouit d'une garantie inattaquable, peut-être même de l'infaillibilité ? :

«On peut dire que dans l'histoire de l'Eglise, chaque Concile a bien été pastoral... De même chaque Concile est un acte du Magistère suprême de l'Eglise.

Or, Magistère veut dire enseignement fondé sur l'autorité... Il porte pour l'essentiel de son contenu, sur les questions de foi et de morale... Dans un sens, les actes de caractère doctrinal accomplis par le Magistère doivent avoir une signification pastorale et de l'autre les actes pastoraux, par leur profond enracinement dans la foi et dans la morale ont une signification doctrinale. Tout cela trouve une extraordinaire confirmation dans le Concile Vatican II»<sup>119</sup>.

Paul VI lui-même, dans son discours d'ouverture de la deuxième session<sup>120</sup>, avait cependant précisé que Vatican II était exclusivement pastoral.

Le Professeur Amerio note très justement :

«L'extérieur imposant de Vatican II, dû à l'énorme appareil moderne d'information... créa, bien plus important que le Concile réel, **le Concile de l'opinion**. A une époque où les choses sont telles parce qu'elles sont représentées et ont la valeur qu'on réussit à leur faire attribuer, le Concile devait nécessairement devenir un phénomène d'opinion, et par là même la majesté de l'opinion communiquait sa grandeur au Concile»<sup>121</sup>.

Jean-Paul II a voulu traduire Vatican II en «normes de droit», par la promulgation du nouveau code de droit canon entré en vigueur en 1983. En fait, c'est la mise en place d'une «**nouvelle ecclésiologie**» qui reprend et confirme les fausses orientations du Concile :

**L'Eglise «peuple de Dieu» est, d'abord, dite «subsister» dans l'Eglise catholique. Ce qui est faux**, comme nous l'ont rappelé les papes d'«avant le Concile» dans les pages précédentes : l'Eglise, c'est identiquement l'Eglise catholique.

**L'autorité hiérarchique est, ensuite, définie comme un service : c'est de la démagogie** qui voile et efface même le pouvoir de gouvernement, le *munus regendi* attribué à l'autorité ecclésiastique.

**La collégialité et la communion entraînent un amoindrissement et même une destruction de l'autorité**. Néanmoins, le code érige ces notions en principes.

**Le «faux œcuménisme», enfin, pour lequel l'Eglise s'engage à faire des efforts, respectant le droit des athées à ne pas se convertir.**

On ne s'étonnera donc pas de la **gravité de la situation actuelle**, que des **chiffres terrifiants** nous ont rappelée. Le pape se félicite cependant de nouveau code :

«Le **nouveau code** sera un instrument juridique et pastoral par lequel les fruits du Concile pourront dans l'avenir acquérir plus de certitude et de solidité». Le nouveau code, a dit le pape, servira la cause de l'unité des chrétiens en promouvant une forme de vie ecclésiale plus simple et plus claire. Il aura besoin d'interprètes»<sup>122</sup>.

<sup>113</sup> DC 1969, p. 13.

<sup>114</sup> DC 1972, p. 658.

<sup>115</sup> DC 1972, p. 660.

<sup>116</sup> Op. cité, p. 458, note 6.

<sup>117</sup> DC N° 1805 du 5.4.1981, p. 346.

<sup>118</sup> OR du 20.5.1979.

<sup>119</sup> *Aux sources du renouveau*, p. 12.

<sup>120</sup> DC 1963, Col. 1345-1361.

<sup>121</sup> Op. cité, p. 63.

<sup>122</sup> *La Croix* du 8.12.1981 et DC du 17.1.1982, p. 90.

«Jean-Paul II a invité ses auditeurs à entrer dans un esprit nouveau pour faire du nouveau code de droit canonique, véritablement, un prolongement du Concile ... «pour qu'il soit un nouvel Avent pour l'Eglise de Dieu». Jean-Paul II déclare encore que **le code de 1983 est bien différent de celui de 1917: il est le code du Concile et, en un sens, «le dernier document conciliaire»**. Etudier le Code, dit encore Jean-Paul II, c'est se mettre à l'école Concile».

«Le nouveau code exprime les directives et l'esprit du Concile Vatican II et doit contribuer à cette **réforme permanente** dont l'Eglise a besoin et que le Concile a appelée avec tant d'ardeur»<sup>123</sup>.

Voilà donc **la Révolution codifiée et légalisée**. Mais comme si cela ne suffisait pas, le pape réunit, fin 1985, un Synode extraordinaire à la gloire de Vatican II. Les titres de la presse internationale en donnent le ton : «Les responsables du synode rejettent toute idée de restauration» - «Ni pessimisme, ni résignation» - «Jean-Paul II : garder l'héritage du Concile» - «L'Eglise a reçu une lumière nouvelle».

Les propos du pape sont aussi significatifs :

«Le Synode devrait permettre un approfondissement des décisions de Vatican II et leur application dans la vie de l'Eglise, à la lumière de nouvelles exigences... et de revivre d'une certaine manière l'atmosphère extraordinaire connue par les Pères conciliaires il y a vingt ans... en suivant la voie tracée par Vatican II et à l'écoute de ce que l'Esprit dit aux Eglises...»<sup>124</sup>.

Le Synode a atteint les buts pour lesquels il avait été convoqué : célébrer le Concile, le vérifier, le promouvoir... Nous sortons du Synode avec le désir intense de diffuser toujours davantage dans le Corps de l'Eglise le climat de cette nouvelle Pentecôte qui nous a animés durant la célébration du Concile et que nous avons expérimenté encore une fois ces deux dernières semaines»<sup>125</sup>.

Jean-Paul II avait lancé l'annonce du Synode en la basilique Saint-Paul, là même où Jean XXIII, le 25 janvier 1959, avait annoncé la convocation du Concile. Au début de 1985, alors qu'il volait vers Caracas, les journalistes lui demandèrent s'il avait depuis longtemps l'idée de ce synode. Il répondit : «Non, j'y ai pensé deux jours avant»<sup>126</sup>.

**Tant que le Concile restera pour Jean-Paul II «un tournant essentiel dans l'histoire bimillénaire de l'Eglise, donc dans l'histoire religieuse et aussi culturelle du monde», l'autodémolition de l'Eglise se poursuivra inéluctablement.** Comment est-ce possible ? Comment croire encore, devant **tant de ruines accumulées**, devant **tant d'hérésies et d'apostasies**, que l'Eglise d'avant le Concile n'était que l'«Eglise figure» ? Les papes de la «transformation» ne sont-ils pas, à l'évidence, les **papes de la «destruction»** ? Pourquoi le pape se cramponne-t-il à Vatican II et pourquoi refuse-t-il délibérément le retour à la Tradition de l'Eglise ?

C'est ce que nous allons essayer d'expliquer dans le chapitre suivant, en donnant un aperçu de la pensée philosophique du pape, car, c'est d'elle que résulte en définitive cette volonté persistante de perpétuer le Concile.

#### CHAPITRE IV - LA PENSÉE PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE DE JEAN-PAUL II

S'il fallait analyser les sources et le développement de la pensée philosophique de Jean-Paul II, le cadre et le but de cet ouvrage seraient largement dépassés. Celle-ci en effet résulte du développement même de toute la **philosophie moderne** dans son extrême complexité, dans ses variantes, ses interprétations et, il faut bien le dire, ses **profondes contradictions**. Nous nous attacherons donc surtout à donner les grandes lignes directrices, ce qui nous permettra ensuite de mieux comprendre les **conséquences théologiques**, plus concrètes, qui en découlent. Pour cela quelques noms et quelques explications suffiront amplement.

##### QUELQUES DONNÉES PHILOSOPHIQUES ET THÉOLOGIQUES

Chez Aristote et saint Thomas, nous connaissons la nature des choses et leur existence par notre intelligence. Il n'y a pas d'intermédiaires entre les choses et l'esprit, mais notre intelligence atteint immédiatement avec plus ou moins de précision ce que sont les choses. Je connais ces natures : homme, plante, arbre, pierre, et en portant des jugements (ceci existe, cette pierre existe, cet homme marche) j'atteins ce qui existe, ce qu'il y a en dehors de mon esprit, le monde extérieur qui m'entoure. Enfin, par réflexion, nous connaissons notre propre psychologie, nous avons conscience de penser et de savoir. Il n'est pas besoin d'être philosophe thomiste pour penser ainsi, c'est tout simplement conforme au bon sens. La quasi totalité des hommes ne se posent pas ces questions.

Pourtant, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, **Descartes** pose comme première question : «Que puis-je connaître de certain et d'indubitable ?» ou «Le monde extérieur existe-t-il ?» **Le problème de la connaissance est posé en premier et inaugure ainsi la philosophie moderne.** Cette philosophie place **une idée intermédiaire entre les choses et l'intelligence**. Mais alors «mes idées sont-elles conformes aux choses, au monde extérieur» ? Pour saint Thomas ce problème n'existe pas, pour la plupart des hommes non plus. Pour la philosophie moderne, c'est l'aspect essentiel. Dès lors, les philosophes se détournent du monde extérieur pour s'enfermer dans d'interminables problèmes de conscience. C'est **l'idéalisme** plus ou moins absolu, c'est tout simplement **la perte du bon sens**. Tous les philosophes modernes sont fortement imprégnés de ces erreurs, notamment **Hegel** (pour qui la seule réalité est la pensée) et **Karl Marx** (qui essaie de changer le monde par la lutte des classes).

##### COURANTS PHILOSOPHIQUES CONTEMPORAINS

Nous allons en citer quelques autres parce que la pensée philosophique de Jean-Paul II s'y réfère constamment.

Pour **Kierkegaard** (1813-1855), la connaissance réelle n'est pas la connaissance d'un objet, mais une communion concrète et vécue, un don de soi-même, une expérience morale et religieuse. Ainsi **la foi s'oppose à tout savoir**. Elle

<sup>123</sup> *La Croix* du 24.11.1983.

<sup>124</sup> *La Croix* du 28.12.1985.

<sup>125</sup> *La Croix* du 10.12.1985.

<sup>126</sup> *L'Actualité religieuse* de février 1985.

est avant tout une communion et un engagement au service des autres. Il ne s'agit plus dès lors d'enseigner la foi, comme Notre-Seigneur l'a pourtant demandé à Ses Apôtres juste avant l'Ascension, mais d'apprendre à **la vivre**. D'où l'appel aux témoignages, aux expériences vécues («**vivre sa foi**») où chacun peut exprimer différemment sa croyance. C'est là l'origine, selon lui, du pluralisme dans l'Eglise et des différentes religions.

Selon **Husserl** (1859-1938), les objets sensibles n'ont de sens qu'en fonction de ma conscience qui les constitue, mais, inversement, la conscience se constitue par la constitution des objets qu'elle se donne. Ma conscience se constitue donc dans les relations avec les autres. Cela vaut pour ma vie personnelle, mais aussi pour le monde social, culturel, politique... Chaque conscience est donc en **évolution constante**. Aussi lorsqu'une telle pensée est appliquée au domaine spirituel, l'univers religieux va-t-il se constituer dans ma conscience. Les Evangiles et l'Ecriture Sainte ne sont pas historiques, mais sont seulement l'expression de la conscience de l'Eglise. En fait, il ne faut pas enseigner la foi, mais apprendre à la constituer soi-même, puisque ce qui n'a pas de sens pour soi n'a pas d'intérêt. C'est ce que l'on entend par les expressions comme «**Etre en recherche**» ou «**Travailler pour un monde meilleur**».

Quant à **Scheler** (1874-1928), qui tient de Kierkegaard et de Husserl, il considère que la vie est éclairée par des **valeurs** que sont la liberté, la personne, la vérité, la justice... Ces valeurs ne sont pas des réalités qui existent et qu'il faut connaître par l'intelligence, mais des **idéaux** qui sont à vivre, et auxquels il faut communier **par l'action, par l'engagement au service des autres**. C'est pourquoi ces valeurs sont vécues différemment selon les cultures, les époques et les pays. Avoir la foi, c'est vivre les valeurs, et la Tradition n'est qu'une expression de ce vécu. Mais puisque ces valeurs (exprimées par les dogmes de la Tradition) sont vécues différemment selon les cultures, notre manière occidentale et latine de les vivre ne doit pas être imposée à tous les hommes. Chaque religion les vit **à son gré**.

Tous ces courants de pensée s'impliquent en fait les uns dans les autres. La foi n'est plus l'adhésion de notre intelligence à la Vérité révélée par Dieu, mais un idéal de vie que chacun se construit. Les Evangiles ne sont plus historiques, mais un témoignage de l'Eglise. La Tradition aussi est ébranlée puisque le dogme immuable, nous faisant connaître des réalités surnaturelles réelles (la Trinité, Jésus-Christ vrai Dieu, la grâce, etc...), devient relatif et changeant. En fait, tous les concepts traditionnels sont repensés : la Rédemption n'est plus que la victoire sur l'échec, sur l'injustice, sur le racisme, sur le fascisme... le Christ n'est plus qu'un homme idéal, exemplaire, et l'Eglise devient la communion de ceux qui vivent cet idéal. Les sacrements eux-mêmes ne sont plus que l'expression symbolique et gestuelle de la foi. En fait, **il n'y a plus de dogme fixe et immuable**, tout se transforme continuellement, on n'enseigne plus, mais on apprend à **vivre un idéal**. Dès lors **que reste-t-il de la foi ? Hélas, rien, sinon le mot.**

#### **LA CONDAMNATION DES PAPES - LES REMÈDES**

Ne nous étonnons pas que les papes aient condamné ces philosophies et demandé avec force de revenir à celle de saint Thomas d'Aquin.

Léon XIII écrit dans l'encyclique *Aeterni Patris* sur la philosophie chrétienne :

«Or, ainsi que l'Apôtre nous en avertit, c'est «par la philosophie et les vaines subtilités» (Coloss. II, 8) que l'esprit des fidèles du Christ se laisse le plus souvent **tromper**, et que la pureté de la foi se corrompt parmi les hommes... Comme, en effet, il est naturel à l'homme de prendre pour guide de ses actes sa propre raison, il arrive que les défaillances de l'esprit entraînent facilement celles de la volonté... Sous l'impulsion des novateurs du XVI<sup>e</sup> siècle, on se prit à **PHILOSOPHER SANS AUCUN ÉGARD POUR LA FOI** et l'on s'accorda mutuellement pleine licence de laisser aller sa pensée selon son caprice et son génie. Il en résulta, tout naturellement, que les systèmes de philosophie se multiplièrent... Ces systèmes multiples, appuyés uniquement sur l'autorité et le jugement de chaque maître particulier, n'ont qu'une base mobile ... et ne peuvent produire qu'une **philosophie branlante et sans consistance**... Les Pontifes romains, nos prédécesseurs, ont honoré la sagesse de saint Thomas d'Aquin de remarquables éloges et des plus glorieux suffrages... Nous jugeons que ce fut une témérité de n'avoir continué, ni en tous temps, ni en tous lieux, de lui rendre l'honneur qu'il mérite».

Il poursuit en soulignant que l'Eglise ne peut se résoudre à vivre idéal sans l'enseigner :

«Les fruits des célestes doctrines, qui ont été pour l'humanité des fruits de salut, n'eussent été point durables, si le Christ Notre-Seigneur n'avait constitué, pour instruire les esprits dans la foi, un **magistère perpétuel**. Soutenue par les promesses, imitant la charité de son divin Auteur, l'Eglise a fidèlement accompli l'ordre reçu, ne perdant jamais de vue, poursuivant de toute son énergie ce dessein : **enseigner la religion, combattre sans relâche l'erreur**».

Saint Pie X, dans son admirable encyclique *Pascendi*, du 8 septembre 1907, a dénoncé ces erreurs philosophiques comme étant à la source du modernisme. Les lignes suivantes sont d'une **étonnante actualité** :

«Pour les modernistes... il est clair que cette explication (de la religion), on ne doit pas la chercher hors de l'homme. C'est dans l'homme qu'elle se trouve... Le besoin du divin suscite dans l'âme portée à la religion un **sentiment** particulier. Ce **sentiment** a ceci de propre qu'il enveloppe Dieu et comme objet et comme cause intime et qu'il unit en quelque façon l'homme avec Dieu... Telle est pour les modernistes la foi... Ce **sentiment** qui apparaît dans la conscience ... n'est-ce point là (pour eux) une révélation, ou tout au moins un commencement de Révélation ?...

Dans la personne du Christ, disent-ils (les Modernistes), la science ni l'histoire ne trouvent autre chose qu'un homme. De son histoire donc... il faut effacer tout ce qui a été transfiguré par la foi... tout ce qui l'élève au-dessus des conditions historiques... Il faut écarter en outre de son histoire les paroles, les actes, en un mot tout ce qui ne répond point à son caractère, à sa condition, à son éducation, au lieu et au temps où il vécut.

Chez les modernistes, l'homme doit **penser sa foi**... Evoluer et changer, non seulement le dogme le peut, il le doit : c'est ce que les modernistes affirment hautement... **Amoncellement infini de sophismes**, où toute religion trouve son arrêt de mort».

On reste étonné de la justesse des **condamnations** ainsi portées ; elles dénoncent les erreurs qui seront propagées plus tard dans la ligne des pensées de Husserl, Kierkegaard, Scheler. Le saint pape ajoute même que, pour les modernistes, la Sainte Ecriture n'est que «le recueil des expériences faites dans une religion donnée». C'est toute l'encyclique

qu'il faudrait citer. Finalement, saint Pie X donne les **remèdes** pour lutter contre l'erreur et décrète :

«Nous voulons et ordonnons que la **philosophie scolastique** soit mise à la base des sciences sacrées... Ce que Nous entendons surtout par là - ceci est capital - c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur Angélique».

Pie XI, et surtout Pie XII ont pareillement condamné l'influence extrêmement néfaste de ces philosophies modernes et ont beaucoup insisté pour que saint Thomas redevienne le maître des études philosophiques.

Pie XI, dans l'encyclique *Unigenitus Dei Filius* du 19 mars 1924, dit combien il importe que les «élèves ne s'écartent en rien de la scolastique... (car) un philosophe ignorant et nul ne pourra jamais devenir bon théologien».

Pie XII le confirme dans de nombreux documents. Dans l'encyclique *Humani Generis* du 12 août 1950, contre les erreurs modernes :

«Cette philosophie, reçue et communément admise dans l'Eglise, défend **l'authentique et exacte valeur de la connaissance humaine... la capacité d'arriver à une vérité certaine et immuable...** La Vérité et toute la présentation philosophique... ne peuvent changer d'un jour à l'autre... Que le chrétien, philosophe et théologien, n'embrasse donc pas avec précipitation et légèreté toutes les nouveautés du jour... On apercevra sans peine pourquoi l'Eglise exige que ses futurs prêtres soient formés aux disciplines philosophiques «selon la méthode, la doctrine et les principes du docteur angélique»... (Pour certains, cette philosophie) ne présente plus la méthode de philosopher qui répond à notre culture et à nos besoins. Ils font ensuite l'objection que l'esprit d'aujourd'hui doit considérer l'existence des êtres singuliers et la vie toujours fluante... Ils semblent insinuer que n'importe quelle philosophie... moyennant, s'il le faut, des corrections et des compléments, peut s'accorder avec le dogme catholique. Ce qui est **absolument faux**, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes comme l'immanentisme, l'idéalisme ou le matérialisme, soit historique, soit dialectique, ou encore l'existentialisme, s'il professe l'athéisme ou du moins s'il rejette la valeur du raisonnement métaphysique. Il n'est pas un catholique pour contester ce désaccord».

Dans *Haud Mediocri* du 11 février 1958, il condamne l'existentialisme :

«Nous avertissons ceux qui sont membres des instituts d'états de perfection de ne montrer aucune faiblesse pour l'esprit de cette philosophie qu'on a appelée «existentialisme», au détriment de la Vérité éternelle...»

Nous pourrions allonger ces citations en faisant appel, notamment à l'encyclique *Ubi arcano* de Pie XI du 23 décembre 1922, au discours *Solemnis conventus* de Pie XII du 24 juin 1939, à la Constitution apostolique *Sedes Sapientiae* du 31 mai 1956 du même pape ; ces textes s'appuient sur la doctrine immuable de l'Eglise pour combattre les philosophies modernes. Malgré cela les tendances modernistes ont survécu, plus ou moins ouvertement, dans le clergé catholique. Puisque Pie XI remarquait «qu'un philosophe ignorant et nul ne pourra jamais devenir bon théologien», il fallait s'attendre à des innovations et à des désordres graves dans le domaine théologique. C'est ce qu'explique admirablement le cardinal Siri dans son livre *Gethsémani*.

Nous allons recenser les théologiens qui ont exercé une profonde influence sur le Concile et que le pape admire tout spécialement.

#### COURANTS THÉOLOGIQUES CONTEMPORAINS

Le **Père de Lubac** tout d'abord, né en 1896, affirme, dès 1946, dans son livre *Surnaturel* que **l'ordre surnaturel est nécessairement impliqué dans l'ordre naturel**. Il en résulte que le don de l'ordre surnaturel n'est pas gratuit puisqu'il est redevable à la nature. En fait la nature, en raison même de son existence, s'identifie au surnaturel. Dès 1938, dans son livre *Catholicisme*, n'hésitait d'ailleurs pas à écrire : «En révélant le Père, et en étant révélé par li le Christ achève de révéler l'homme à lui-même»<sup>127</sup>.

Une telle phrase signifie que le surnaturel est impliqué dans la nature humaine en soi, et le cardinal Siri commente : «Ou bien le Christ est seulement homme, ou bien l'homme est divin»<sup>128</sup>.

Vingt ans plus tard, le Père de Lubac reprendra le même argument dans son livre *Le Mystère du Surnaturel*<sup>129</sup>, mais il sera toutefois plus nuancé pour éviter les foudres de l'encyclique *Humani Generis* de Pie XII qui dit expressément :

«D'autres déforment la vraie notion de la gratuité de l'ordre surnaturel quand ils prétendent que Dieu ne peut créer des êtres doués d'intelligence sans les appeler et les ordonner à la vision béatifique»<sup>130</sup>.

Cette conception du **surnaturel nécessairement lié à la nature humaine** est aussi clairement proposée par **Karl Rahner** depuis les années 30. En fait, il dépasse même la pensée du Père de Lubac.

**Fortement influencé par Hegel**, «Rahner se propose surtout d'éclaircir théologiquement **les conditions de la possibilité d'une incarnation**»<sup>131</sup>, de l'aveu même de son plus fidèle disciple Hans Küng.

Un autre philosophe, **Jacques Maritain** (1882-1973) a eu, depuis la période des années 30, une **grande influence** pour la formation des tendances contemporaines. Mais au lieu d'assimiler l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, il les a **distingué**s de façon à reconnaître dans la création et dans l'histoire humaine, deux vocations distinctes et essentiellement autonomes : d'un côté la vocation et la mission terrestre, de l'autre la vocation surnaturelle. Maritain développa la thèse de la «**société vitalemment chrétienne**», selon laquelle :

«d'un mouvement progressif et nécessaire, l'Eglise, **renonçant à la protection du glaive séculier, s'émancipe vis-à-vis de la tutelle gênante des chefs d'Etats catholiques**, et se contentant désormais de la seule liberté, se réduit maintenant à n'être plus que le levain évangélique caché dans la pâte ou le signe du salut pour l'humanité... A la chrétienté médiévale de type «sacral» et «théocratique» ... doit succéder aujourd'hui une «**nouvelle chrétienté**» caractérisée...

<sup>127</sup> Catholicisme, Ed. du Cerf, p.295.

<sup>128</sup> *Gethsémani*, p. 60.

<sup>129</sup> Aubier, Paris, 1965.

<sup>130</sup> Denzinger, 3981.

<sup>131</sup> Incamazione di Dio, Queriniana, Brescia 1972, p. 643, cité par *Gethsémani*, p. 73.

par l'émancipation réciproque du temporel et du spirituel, et par le pluralisme religieux et culturel de la cité»<sup>132</sup>.

C'est en fait le rejet du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ :

«Que la chrétienté puisse se réaliser de manières différentes dans la monarchie de saint Louis et dans la république de Garcia Moreno, c'est évident : mais que la société maritainienne, la cité pluraliste «vitalement chrétienne», soit encore une chrétienté et réalise le règne social de Jésus-Christ, c'est ce que je nie absolument : *Quanta Cura Immortale Dei* et *Quas Primas* m'assurent au contraire que Jésus-Christ n'a pas trente-six manières de régner sur une société, il règne en «informant», en modelant les lois civiles d'après sa loi divine. Autre chose est de supporter une société dans laquelle, il y a de fait une pluralité de religions, comme par exemple au Liban, et de faire ce qu'on peut pour que Jésus-Christ en soit quand même le «pôle» ; autre chose est de prôner le pluralisme dans une cité encore en grande majorité catholique et de vouloir, c'est le comble, baptiser ce système du nom de chrétienté... Jacques Maritain, en fait, a été ébloui par la civilisation de type ouvertement pluraliste des Etats-Unis d'Amérique»<sup>132</sup>.

On ne se trompe donc pas en appelant Jacques Maritain le père de la liberté religieuse de Vatican II ; Paul VI s'était nourri de ses thèses politiques et sociales et reconnaissait en lui son maître. Mais ces thèses sont à l'origine de la «théologie de la libération» comme l'écrit le Père Gustavo Gutiérrez, né en 1928, professeur de théologie à l'université de Lima et plus «avancé» encore, dans la séparation du temporel et du surnaturel :

«Les graves problèmes que la nouvelle situation historique pose à l'Eglise à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, et qui deviennent plus aigus avec la Révolution Française, sont le point de départ d'une autre perspective pastorale d'une autre mentalité théologique, qui grâce à Maritain, recevront le nom «nouvelle chrétienté» (Cf. «Humanisme intégral»). Cette nouvelle chrétienté tâchera de faire son profit des leçons résultant de la **brisure entre foi et vie sociale**, qui furent intimement liées à une époque de chrétienté...

La pensée de Maritain a eu beaucoup d'influence sur certains sectes chrétiens de l'Amérique latine»<sup>133</sup>.

Que l'on est loin en effet de la chrétienté où le surnaturel illuminait tout l'ordre temporel et le transfigurait par la foi. Que l'on est loin de la devise de saint Pie X : **Tout restaurer dans le Christ**. Celle de Maritain, qui deviendra celle de Paul VI, est plutôt «**Tout instaurer dans l'homme**». Nous verrons qu'elle est avant tout celle du pape Jean-Paul II.

On reste stupéfait de l'émergence de telles doctrines, surtout lorsque leurs auteurs sont des hommes d'Eglise. Avant les Pères de Lubac et Karl Rahner, saint Pie X n'avait-il pas écrit à propos du modernisme : «Il ne s'agit plus de la vieille erreur qui dotait la nature humaine d'une espèce de droit à l'ordre surnaturel...»<sup>134</sup>

Et contre Maritain, les papes ont répondu par avance, en **condamnant le pluralisme religieux** :

«Il faut se garder d'une erreur : qu'on n'aille pas conclure de là que la meilleure situation pour l'Eglise est celle qu'elle a en Amérique, ou bien qu'il est toujours permis et utile de séparer et de disjoindre les principes des affaires civiles et ceux des affaires sacrées comme en Amérique. En effet, si la religion catholique est honorée parmi vous, si elle est prospère, si même elle s'est accrue, il faut l'attribuer entièrement à la fécondité divine dont jouit l'Eglise qui, lorsque personne ne s'y oppose, lorsque rien ne lui fait obstacle, s'étend d'elle-même et se répand ; **pourtant elle produirait encore bien plus de fruits si elle jouissait, non seulement de la liberté, mais encore de la faveur des lois et de la protection des pouvoirs publics**»<sup>135</sup>.

«L'Eglise ne dissimule pas qu'elle considère en principe cette **collaboration comme normale** (celle de l'Eglise et de l'Etat), et qu'elle regarde comme un idéal **l'unité du peuple dans la vraie religion et l'unanimité d'action entre elle et l'Etat**»<sup>136</sup>.

Puisqu'ils n'ont pas écouté la sagesse de l'Eglise, ces théologiens se sont peu à peu englués dans leurs erreurs, et certains d'entre eux, comme nous allons le voir, en sont venus à proférer de **véritables hérésies**.

Dans son ouvrage *Teologia dell' incarnazione*<sup>137</sup>, Rahner affirme tout d'abord que l'essence de Dieu est la même que la nôtre :

«Quand le Logos se fait homme... cet homme en tant qu'homme précisément l'auto-manifestation de Dieu dans son auto-expression. L'essence, en effet, est la même en nous et en lui ; nous, nous l'appelons nature humaine».

D'autre part, l'union hypostatique est un événement qui a eu lieu «dans et par la conscience humaine», elle est le résultat de la perfection de la vie intérieure d'un homme :

«Cette vision immédiate et effective de Dieu n'est autre chose que la conscience initiale, non objective, d'être le Fils de Dieu ; et cette conscience est donnée par le seul fait que celle-ci est l'union hypostatique»<sup>138</sup>.

Il ne faut donc pas s'étonner d'entendre aujourd'hui que **l'Incarnation du Verbe s'est réalisée peu à peu durant la vie du Christ**.

Rahner enseigne même que l'acte de foi est inutile «parce que dans mon essence il y a Dieu ; parce que toutes les actions c'est Dieu qui les fait... Celui qui accepte son existence, donc son humanité, celui-là, même sans le savoir, dit oui au Christ. Celui qui accepte complètement son être-homme... a accepté le Fils de l'homme, parce qu'en celui-ci Dieu a accepté l'homme»<sup>139</sup>.

En 1968, dans son ouvrage *Maria, Meditazioni*<sup>140</sup>, il ira même jusqu'à **nier le privilège de l'Immaculée Conception** car, selon lui, **aucun homme n'est, à sa naissance, marqué d'une tache**. Ce dogme «ne signifie en aucune manière

<sup>132</sup> *Ils l'ont découronné*, p. 130-131-132.

<sup>133</sup> *Teologia della liberazione*, Queriniana, Brescia 1972, 2<sup>ème</sup> éd. 1973, cité par *Gethsémani*, p. 98

<sup>134</sup> *Pascendi*, 1ère partie, la foi moderniste.

<sup>135</sup> Léon XIII, encyclique *Longinqua Oceani* du 6.1.1895.

<sup>136</sup> Pie XII, discours du 7.9.1955.

<sup>137</sup> 2ème éd. Rome 1967, p. 113, cité par *Gethsémani*, p. 79.

<sup>138</sup> *Considerazioni dogmatiche sulla scienza et autocoscienza di Cristo*, in *Saggi di Cristologia e di Mariologia*, Rome 1967, p. 224, cité par *Gethsémani*, p. 85.

<sup>139</sup> *Teologia dell'incarnazione*, p. 119, cité par *Gethsemani*, p. 88

<sup>140</sup> Herder, Brescia, p. 50.

que la naissance d'un être soit accompagnée de quelque chose de contaminant, d'une tache, et que pour l'éviter, Marie ait dû avoir un privilège»<sup>141</sup>.

Après la Sainte Vierge, c'est la Sainte Eucharistie qui est à son tour mutilée. Dans un document inspiré des Pères Rahner et Schillebeeckx, il est dit que «le pain et le vin en eux-mêmes n'ont aucun titre, ni comme réalité, ni comme signe, même après la consécration, à soutenir et révéler l'équivalence établie par le Christ (Ceci est mon Corps)»<sup>142</sup>.

C'est **nier l'efficacité des paroles de la consécration et donc la vérité de la présence réelle**. Les deux Pères n'ont présenté qu'une faible défense<sup>143</sup>. Rahner dira, dans une interview :

«Je sais que l'aboutissement dernier de l'histoire du monde, sera tel que **n'aura plus de réalité** ce que la théologie traditionnelle comprend sous le nom de **l'Enfer**»<sup>144</sup>.

Hans Küng, son disciple, professe la même doctrine dans son livre *Etre chrétien*<sup>145</sup>.

**Maritain**, dans l'ouvrage posthume *Approches sans entraves*<sup>146</sup>, prône la thèse de **l'amnésie finale** obtenue par Satan. On retrouve cette théologie réductrice de l'Enfer chez Hans Urs von Balthasar, le théologien suisse dont la presse affirme qu'il est le maître à penser du pape. Dans ses ouvrages *La Gloire et la Croix* et *Théologie*, les paroles de Jésus sur l'éternité de l'Enfer sont omises ou voilées «car tout cela reste discours figuré, puisé dans d'anciens arsenaux»<sup>147</sup>.

Enfin, en marge de ces théologiens, et plus spécialement sur le terrain des **divagations œcuméniques**, le Père **Congar** tient une place toute particulière. Il s'était senti très tôt investi d'une mission personnelle pour le rapprochement des chrétiens. Sa pratique du «faux œcuménisme» déjà condamné par l'encyclique *Mortalium Animos* de Pie XI, lui valut plusieurs exils successifs sous Pie XII. Il raconte d'ailleurs avec beaucoup de candeur dans son ouvrage *Une passion l'unité*<sup>148</sup> :

«Je rentrais d'Athènes pour la Chandeleur (1954). Le 8 février, j'étais appelé à Paris par le Père Général. Je n'étais pas seul en cause. Les trois provinciaux de France étaient démissionnés. Les Pères Chenu, Féret et Boisse étaient touchés comme moi... Il fut convenu que j'irai à Jérusalem».

Pourtant après la disgrâce et l'exil, il se réjouit : «J'ai été comblé. **Les grandes causes que j'avais essayé de servir ont abouti au Concile : renouveau de l'ecclésiologie ... réformisme, œcuménisme, laïcité...** »<sup>149</sup>

Il fait même sereinement ces aveux importants : «**La déclaration sui liberté religieuse était un préalable psychologiquement et juridiquement nécessaire au Décret sur l'œcuménisme. Dépassé peut-être aujourd'hui...** »<sup>149</sup>

L'Eglise catholique s'étant avec le Concile dégagée du système rigide et cohérent hérité du Moyen-Age, de la Contre-Réforme et de la Restauration du XIX<sup>e</sup> siècle, connaît aujourd'hui une sorte d'Aufklärung qui **la rapproche incontestablement du protestantisme...** La Réforme a sur nous une avance de quatre siècles à l'égard des requêtes de l'esprit moderne»<sup>150</sup>.

Le Professeur Amerio rapporte une de ses formules qui rappelle un peu celle de Jean-Paul II déjà citée (Paul VI est le pape de l'Eglise) :

«**Le Père Congar répète que l'Eglise de Pie IX et de Pie XII est finie**, comme si c'était un langage catholique que de parler de l'Eglise de tel ou pontife, ou de l'Eglise de Vatican II»<sup>151</sup>.

Avant d'évoquer le jugement de Jean-Paul II sur ces philosophes, ces théologiens, il nous faut encore dire quelques mots sur **Dom Helder Camara**. Cet **évêque «révolutionnaire»** s'est notamment illustré comme premier signataire et rédacteur du document approuvé par dix-sept évêques du monde entier et publié le 31 août 1967 par *Témoignage chrétien*. Ce document part de la reconnaissance d'une **valeur positive au communisme** pour aboutir à **la théologie de la libération**. Selon Mgr Camara, l'Eglise, loin de condamner les révolutions qui servent la justice, les accepte même si elle ne les promeut pas véritablement. Il prétend que l'Evangile est un principe conforme à la révolution marxiste pour ce motif que : «l'Evangile a toujours été, visiblement ou invisiblement, par l'Eglise ou hors de l'Eglise, le plus puissant ferment des mutations profondes de l'humanité depuis vingt siècles».

**C'est confondre trop facilement la transformation sociale opérée par le christianisme et le bouleversement révolutionnaire**. Le document voit ensuite les valeurs chrétiennes réalisées, non dans le christianisme, mais dans le communisme :

«Bien loin de boudier la socialisation, sachons y adhérer avec joie comme à une forme de vie sociale mieux adaptée à notre temps et plus conforme à l'Evangile...»

Dans une conférence donnée à Paris le 25 avril 1968, Mgr Camara considère que l'accusation lancée par Marx contre l'Eglise ne manque pas de bonnes raisons, car elle «présente à des parias un christianisme passif, aliéné et aliénant, vraiment un opium pour les masses»<sup>152</sup>.

Nous arrivons à la partie la plus douloureuse de ce chapitre puisque nous allons voir le pape lui-même adhérer profondément à l'esprit de la philosophie moderne, tant de la **phénoménologie** que du **personnalisme**, et louer par des actes publics la plupart des théologiens peu orthodoxes que nous venons de citer.

<sup>141</sup> Cité dans *Gethsemani*, p. 90

<sup>142</sup> N° 2 des *Documenti di lavoro*, édités par le Centre directeur du XX<sup>e</sup> Congrès eucharistique de Milan, en 1983.

<sup>143</sup> R. Amerio, op. cité, p. 485.

<sup>144</sup> *La Croix* du 13.4.1983, p. 9.

<sup>145</sup> Ed. du Seuil 1978, p. 425.

<sup>146</sup> Paris 1974.

<sup>147</sup> *Théologie 2*, pp. 108 et 442.

<sup>148</sup> Ed. du Cerf 1974, p. 78.

<sup>149</sup> *Une passion l'unité*, p. 90 et 91.

<sup>150</sup> Ibidem, p.106.

<sup>151</sup> Op. cité, p. 102.

<sup>152</sup> *Informations Catholiques Internationales*, N° 32.

## JEAN-PAUL II ET LES THÉOLOGIENS CONTEMPORAINS

Dès 1963, nous l'avons vu, il affirmait au Père Malinski que des théologiens aussi éminents que Henri de Lubac, Yves Congar, Hans Küng, Karl Rahner, Lombardi, et d'autres, avaient «joué un **rôle extraordinaire** dans ces travaux préparatoires»<sup>153</sup>.

Dès cette époque, nous savons que les thèses de ces théologiens sont **inacceptables** et qu'elles tombent irrémédiablement sous le coup des **condamnations** des papes d'avant le Concile. A partir de 1978, date de l'accession du cardinal Wojtyła au Siège de Pierre, de telles affirmations sont à plus forte raison incroyables car les erreurs sont devenues plus visibles et manifestes, prenant parfois la forme de **véritables hérésies**.

Nous trouvons pourtant sous la plume du pape ces propos :

«La référence au patrimoine intellectuel du passé, indispensable surtout en philosophie, ne doit pas entraver cette ouverture... La parole que j'ai prononcée au début de mon ministère, sur la chaire de Saint-Pierre, criant à tous de ne pas avoir peur d'ouvrir les portes toutes grandes au Christ, nous devons pouvoir l'adresser **aux grands courants de pensée contemporains**, valorisant leurs attentes et leur tension vers la réalité tout entière»<sup>154</sup>.

Pie XII écrivait, au contraire, dans l'encyclique *Humani Generis* du 12 août 1950 :

«La vérité et toute la présentation philosophique... ne peuvent changer d'un jour à l'autre... Que le chrétien, philosophe ou théologien, n'embrasse donc pas avec précipitation et légèreté toutes les nouveautés du jour... Ils semblent insinuer que n'importe quelle philosophie moyennant, s'il le faut, des corrections... peut s'accorder avec le dogme catholique... Ce qui est **absolument faux**».

Dans *Témoignage chrétien* du 9 avril 1984, nous lisons :

«Karl Rahner s'est éteint à l'âge de 80 ans. Parmi les preuves d'estime, Rahner venait de recevoir des vœux personnels de Jean-Paul II».

Lors du voyage en France, le pape déclare :

«J'incline la tête devant le Père Henri de Lubac, théologien jésuite qui se tenait dans les premiers rangs, aux côtés du Père Congar, l'un et l'autre ayant eu, avant la période conciliaire, des difficultés avec Rome»<sup>155</sup>.

N'est-ce pas l'aveu explicite de la **victoire d'une nouvelle théologie dans une nouvelle Eglise** ?

Lors de son séjour à Lyon, il s'adresse aux prêtres du diocèse :

«Est-ce l'ardeur des premiers martyrs lyonnais qui resurgit au cours de l'histoire ? Sans remonter aussi loin, je pense à Frédéric Ozanam, à Pauline Jaricot, au Père Chevrier, au Père Joseph Folliet, au Père Joseph Colomb, au Père de Lubac...»<sup>156</sup>

Le Père de Lubac avait été créé cardinal le 2 février 1983.

Henri Fesquet formulait cette remarque significative : «Jean-Paul II, lui, est fort actif... Son éthique à la Maritain enjambe les conflits. Rien de gratuit chez ce pape volontariste»<sup>157</sup>.

C'est ce que confirme l'hommage rendu par le pape au philosophe l'occasion du centenaire de sa naissance :

«Avec Maritain, la philosophie de l'être devient la philosophie de l'esprit, de la personne et de la liberté. On peut affirmer que le sens de la transcendance et de la liberté dans sa philosophie de la politique et de l'histoire, constitue l'inspiration la plus haute de la pensée de Maritain... Il soutint qu'une juste conception de la personne humaine était la base nécessaire pour tout édifice social et politique digne de l'homme»<sup>158</sup>.

Le pape ne se contente pas de louer la philosophie de Maritain, d'applaudir à la victoire de l'homme, désormais base de tout l'édifice social : le 15 août 1981, il félicite et encourage, à l'occasion de ses 50 ans de sacerdoce, un des pionniers de la théologie de la libération, Dom Helder Camara :

«Ton âme de pasteur contribue à notre sanctification... Nous avons pour toi un amour spécial... Dieu t'a comblé de dons, de talent et de piété... Tu as réussi à accomplir de nombreuses missions de valeur inestimable. Ta bonté sacerdotale et épiscopale a précédé constamment ton zèle... Nous savons que la réunion de ton jubilé sera le motif d'une réunion pastorale dans laquelle la situation de ton Eglise sera analysée et étudiée en profondeur... Ce sera d'une valeur inestimable»<sup>159</sup>.

Fesquet note, dans *Le Monde* : «Le pape qui dit couramment «je», même dans ses encycliques, emploie ici le «Nous» de majesté. En revanche, il tutoie Dom Helder, alors qu'il vouvoie normalement les évêques. Polonais, il ne multiplie pas en général les superlatifs, ainsi que le font si volontiers les Italiens. D'autre part, comment ne pas se souvenir que Dom Helder est loin d'avoir toujours été *persona grata* au Vatican».

On va finir par croire que **les héros du jour sont les condamnés d'avant le Concile** !

Enfin, à l'occasion de l'élaboration du nouveau code de droit canon, un groupe international de vingt-trois théologiens adressa un dossier critique aux membres de la commission. On put lire un peu partout dans la presse : «Il est certain que la présence parmi les signataires du grand théologien suisse Hans Urs von Balthasar - maître à penser de Jean-Paul II - renforcera le crédit de leur texte»<sup>160</sup>.

Le pape le créera cardinal le 28 juin 1988.

**Tout cela est très grave, parce que l'erreur triomphe et que le mal se répand.** Mais le pape n'a-t-il jamais condamné les abus de ces théologiens ? Il faut, hélas, répondre que non. L'occasion s'était pourtant présentée avec l'affaire Hans Küng. Le théologien de Tübingen était en conflit avec Rome depuis 1968, quand Jean-Paul II voulut trouver rapi-

<sup>153</sup> Op. cité, p. 189.

<sup>154</sup> *La Croix* du 18.12.1979, p. 10.

<sup>155</sup> *Le Monde* du 3.6.1980.

<sup>156</sup> *La Croix* du 8.10.1986 et DC du 2.11.1986, p. 985.

<sup>157</sup> *Le Monde* du 12.6.1979.

<sup>158</sup> DC N° 1846 du 20.2.1983, pp. 195 et ss.

<sup>159</sup> DC N° 1817 du 1.11.1981, p. 999 et *Le Monde* du 7.10.1981.

<sup>160</sup> *Le Monde* du 20.10.1981, p. 13.

dement une solution. Celle-ci fut tout simplement une **capitulation** du Saint-Siège.

«Les douze ans de conflit (1968-1980) qui ont opposé le théologien Hans Küng à la Congrégation romaine de la Foi se soldent par une solution neuve et harmonieuse : un de ces petits chefs-d'œuvre juridiques où Rome excelle»<sup>161</sup>.

Quel est ce petit chef-d'œuvre ? Le recteur de l'université de Tübingen nous l'apprend : «Hans Küng ne fait plus partie de la faculté de théologie, mais il conserve ses fonctions de professeur et de directeur de l'Institut de recherches œcuméniques. Cet Institut ne fera désormais plus partie de la faculté de théologie et sera placé directement sous l'autorité du rectorat de l'Université. Hans Küng conservera également une voix consultative dans les jurys d'examen de la faculté»<sup>162</sup>.

N'est-ce pas une capitulation ? Küng l'a bien compris ainsi :

«C'est un compromis certes, mais le meilleur que je pouvais espérer dans ces circonstances... Je reste professeur de théologie œcuménique et même directeur de l'Institut qui porte ce nom... Je garde mon droit de faire des cours et des séminaires, de poursuivre mes recherches, d'enseigner et de publier... La solution est heureuse pour moi, car elle me donne une liberté plus grande... Ce compromis... me permet de continuer à me considérer comme un **théologien catholique**»<sup>162</sup>.

Saint Thomas dit qu'il faut «**d'abord empêcher ceux qui enseignent l'erreur, ensuite empêcher le peuple de prêter attention à ceux qui enseignent l'erreur**»<sup>163</sup>.

L'erreur était manifeste, puisque Küng en était venu à **se détacher de tous les dogmes catholiques** : démonstrabilité de l'existence de Dieu, nature ontologiquement divine du Christ, infaillibilité du pape... Le Fils de Dieu n'était pour lui qu'un homme perfectionné, «humanisé». Mais Rome a préféré capituler et reculer devant l'erreur en infligeant une sanction personnelle bénigne, sans condamner la doctrine. C'est un exemple supplémentaire du **relâchement de l'autorité**. Ce n'est pas tout. Le pape trahit son adhésion aux philosophies modernes dans la lettre écrite aux évêques allemands, à propos de Küng :

«L'Eglise a reçu du Christ... une «infaillibilité» spécifique... en relation étroite avec le sens de la foi, auquel participent tous les fidèles ; cette «infaillibilité» a un caractère de don et de service... Nous professons donc l'infaillibilité, qui est un don du Christ à l'Eglise... Seule une... foi mûrie peut être un avocat efficace de la vraie liberté religieuse, de la liberté de conscience et de tous les droits de l'homme»<sup>164</sup>.

Un journaliste du *Monde*, journal pourtant très libéral, l'a bien perçu :

«Jean-Paul II adopte une théologie qui représente un petit pas vers la position du professeur de Tübingen... Jean-Paul II n'utilise **jamais l'expression «l'infaillibilité de l'Eglise» à laquelle le pape participe de façon spéciale**. En outre il présente ce don «essentiellement et exclusivement» comme une condition du service que le pape doit assurer dans l'Eglise... L'accent est résolument dans la ligne de Vatican II. Le pape enfin ne craint pas d'employer à deux reprises la phrase chère à Hans Küng : «Maintenir l'Eglise dans la Vérité». Pourrait-on remplacer l'ancien adage "Rome a parlé, la cause est entendue" par un autre "Rome a parlé, le dialogue continue" ? »<sup>165</sup>

«L'infaillibilité de l'Eglise, condition du «service» que le pape doit assurer dans l'Eglise». Tout ceci est flou et confirme, non seulement cette défaillance de l'autorité que nous expliquions au chapitre précédent, mais au cette conception ambiguë de l'infaillibilité pontificale, dogme de foi dans conditions définies. Quelle marge reste-t-il entre la capitulation et la coopération avec l'erreur ?

Cette «affaire Küng» n'est pas unique ; le pape avait aussi à diriger deux autres procès semblables, celui du Père **Schillebeeckx** et celui du Pi Leonardo Boff, le «théologien de la libération». Dans les deux cas la solution fut encore un de ces «petits chefs d'œuvre juridiques où Rome excelle». On dans *Le Figaro* du 17 décembre 1979, ce compte-rendu déconcertant :

«Le procès Schillebeeckx aura-t-il lieu ?

On en doute après la signature du procès-verbal, samedi à midi, entre le théologien hollandais et les experts qui l'ont interrogé sur les **neuf questions** soulevées par son livre : Jésus est-il Dieu ? Préexistant ? Né d'une Vierge ? Est-il objectivement ressuscité ? A-t-il institué l'Eucharistie ?... «Climat amical» n'a cessé de répéter Schillebeeckx, très détendu, soucieux de ses examinateurs «tenus, eux par le secret» a-t-il souligné au cours de la conférence de presse... Ainsi a-t-on abouti, dans une atmosphère détendue, coopérative excessivement gentille, à la signature du procès-verbal.

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi devait examiner ses écrits déjà peu après le mois d'octobre 1968<sup>166</sup>. Son ami Karl Rahner le révéla alors à la presse, en **violant le secret du Saint-Office**, ce qui fit grand bruit. **Et Rome recula**.

Il en alla de même pour **Boff**, voici quelques mois. Selon lui «L'Eglise comme institution était absente de la pensée de Jésus historique, mais elle est née comme une évolution postérieure à la Résurrection. Pour lui, la hiérarchie n'est qu'un «résultat». D'où la **nécessité d'un «changement permanent de l'Eglise**». Une «Eglise nouvelle» doit émerger dont le pouvoir sera «une **simple fonction de service**»... Il considère que la formulation du dogme vaut seulement «pour un temps et des circonstances déterminées»<sup>167</sup>.

Après le soi-disant «rappel à l'ordre de Rome», le théologien se contentait de dire<sup>167</sup> :

«J'ai accueilli avec sérénité les réserves contenues dans la notification du Saint-Siège... J'insiste sur l'absence dans ce texte de toute critique de la théologie de la libération et de toute référence au marxisme ou au socialisme... Ce document ne prévoit aucune mesure contre ma personne et mon activité».

Les misérables sanctions pratiques de Rome ne durèrent d'ailleurs pas longtemps :

<sup>161</sup> *Le Figaro* du 21.4.1980, qui titre *Küng en paix avec le Vatican*.

<sup>162</sup> *Le Monde* du 12.4.1980.

<sup>163</sup> Commentaire de la 1<sup>ère</sup> Epître de saint Paul à Timothée (I, 3).

<sup>164</sup> *La Croix* du 23.5.1980.

<sup>165</sup> A. Woodrow, *Le Monde* du 24.5.1980.

<sup>166</sup> DC 1968, p. 2005.

<sup>167</sup> *La Croix* du 22.3.1985.

«Beaucoup avaient trop vite conclu que toutes les théologies de la libération étaient clouées au pilori, alors même que le **cardinal Ratzinger**, voilà deux ans, en jugeait certaines «nécessaires». Et quelques jours avant de publier... le Vatican levait les sanctions prises contre l'un des plus célèbres théologiens de la libération, le brésilien Leonardo Boff»<sup>168</sup>.

Vraiment, **c'est l'heure des héros de la Révolution et de l'erreur.**

L'attitude de Jean-Paul II nous consterne : non seulement il loue les propagateurs d'hérésies et s'incline devant eux, mais, lorsque la nécessité d'une condamnation doctrinale se présente, il laisse les diplomates trouver un compromis. Son admiration inconditionnelle pour Vatican II, sa passion du dialogue, l'amènent inévitablement sur le terrain de l'interlocuteur (pour Küng notamment), soit **sur le terrain de l'erreur**. Il semble dans l'incapacité de reconnaître à la vérité son caractère immuable, il est condamné aux tractations et, à plus ou moins long terme, **à l'abandon de la doctrine**.

Comment est-ce possible ? Certains concluront au mystère. Nous ne le pensons pas. L'attitude du pape obéit nécessairement à une formation philosophique reçue. Aussi, est-ce elle que nous allons maintenant découvrir, en nous aidant du livre de Rocco Buttiglione, *La Pensée de Karol Wojtyla*. L'auteur partage tout à fait les idées philosophiques du pape et son travail est une véritable mine de renseignements à ce sujet.

#### LA FORMATION PHILOSOPHIQUE DE JEAN-PAUL II - SES ÉCRITS

Le Professeur Buttiglione nous précise tout d'abord que **Maritain** exerça une forte influence en Pologne :

«Il serait intéressant d'écrire une histoire parallèle de l'influence de la pensée de Jacques Maritain en Pologne et en Italie. Cette **influence** a été **énorme** au sein des deux cultures... mais les effets ont été opposés. Je crois incontestablement que la lecture polonaise l'a bien mieux comprise...»<sup>169</sup>.

Nous verrons que le jeune Karol Wojtyla n'y échappera pas. En attendant, c'est à Wadowice qu'il rencontre Mieczyslaw Kotlarczyk, metteur en scène et théoricien de théâtre.

Et c'est à un théâtre tout particulier qu'il est initié : «La fonction communicative, le poids de l'événement, la trame, même au sens habituel, sont naturellement et sévèrement limités dans un tel théâtre. Plus que l'événement, ce qui intéresse c'est ce qui se passe dans la conscience et de quelle manière la réalité objective se déploie en elle. Cet élément, sans doute, peut aider à comprendre de quelle manière particulière et très originale de nombreux thèmes de la phénoménologie seront repris et vécus par Wojtyla, et particulièrement, le thème de la conscience... Sa première initiation à la phénoménologie se fait par cette voie indirecte, et nullement orthodoxe philosophiquement parlant... et surtout par l'expérience vécue comme acteur sous la direction de Kotlarczyk»<sup>170</sup>.

L'auteur ajoute en note cette remarque importante qui établit un **lien direct entre Kotlarczyk et la théosophie** :

«Sur le rapport entre les paroles et les choses, Kotlarczyk lut et médita des textes de la tradition théosophique (d'Helena Petrovna Blavatsky...) de phonétique et de linguistique (Otto Jespersen), de la **tradition hébraïque** (Ismar Elbogen), fondant le tout en une synthèse tout à fait personnelle».

Annie Bezant et Rudoif Steiner furent les successeurs de Madame Blavatsky à la tête de la société de théosophie. Le christianisme de ce dernier était un christianisme «cosmique», adogmatique et, bien sûr, **évolutionniste**. Il comporte une initiation à une **magie occultiste** qui met ses adhérents en liaison avec des «**forces**» qui permettent l'exercice de la «pensée hors du corps». Les moyens de diffusion du théosophisme steinérien étaient et restent encore le théâtre, la danse, etc... Quelle fut exactement l'**influence** de Steiner sur Kotlarczyk ? Fut-elle **profonde** ? La Revue d'anthroposophie *Triades*<sup>171</sup> semble l'affirmer :

«Kotlarczyk... ne s'appuyait pas seulement sur le romantisme polonais, mais aussi sur les mystiques de l'Est et de l'Ouest et sur Rudoif Steiner et son Goethéanum à Dornach. Convaincu de sa puissance, il cultivait le mot, le Logos»<sup>172</sup>.

Quel crédit accorder à cette revue ? Toujours est-il que, dans son ouvrage, Buttiglione met aussi en valeur l'importance de la puissance du mot, de la parole et du geste théâtral chez Kotlarczyk. Son théâtre «souligne le caractère liturgique du geste théâtral, le fait qu'à travers lui revit la présence d'une valeur universelle qui renouvelle l'existence quotidienne». Pour Karol Wojtyla, «l'influence de l'expérience vécue avec Kotlarczyk sera **profonde et durable**»<sup>173</sup>.

Commentant son expérience des années précédentes, Karol Wojtyla écrit en 1958 :

«Ce théâtre... défend les jeunes acteurs contre le développement destructeur de l'individualisme, parce qu'il ne permet pas d'imposer au texte quoi que ce soit de personnel... Un groupe de personnes soumises ensemble, pour ainsi dire, à la parole poétique, provoque une réflexion de caractère éthique sur la solidarité et la loyauté envers la parole»<sup>174</sup>.

De même, dans ses entretiens avec le Père Malinski il décrit précisément l'atmosphère dans laquelle travaillaient les acteurs :

«Parler de répétitions à propos de quelques pièces jouées par quelques acteurs, têtes brûlées, peut paraître bizarre aujourd'hui.

C'était une **mission**, une **vocation** ; c'était le **sacerdoce** de l'Art. Les acteurs, en tant que «prêtres de l'Art», dotés d'une **force illimitée pour renouveler le monde**, pour **refaire l'humanité entière**, pour **guérir la morale** à travers la beauté prêchée, transmettaient **les plus hautes valeurs métaphysiques**. Telles étaient les idées chantées par l'«archiprêtre» Kotlarczyk»<sup>175</sup>.

On reste surpris devant ce vocabulaire : «le sacerdoce de l'Art» - «les acteurs, prêtres de l'Art». N'y a-t-il pas là une influence, même lointaine, de Rudolf Steiner ?

<sup>168</sup> *Le Point* du 14.4.1986.

<sup>169</sup> Op. cité, p. 23, note 9.

<sup>170</sup> Ibidem, p. 39.

<sup>171</sup> Revue de culture humaine inspirée de l'enseignement de Rudolf Steiner.

<sup>172</sup> *Triades*, automne 1983, N° 1, pp. 82-86.

<sup>173</sup> Ibidem, pp. 40 et 48.

<sup>174</sup> Buttiglione, op. cité, p. 48.

<sup>175</sup> Malinski, op. cité, p. 33.

Les **liens étroits** entre Kotlarczyk et Karol Wojtyla se manifestèrent encore lorsque ce dernier, déjà cardinal de Cracovie, écrivit l'introduction du livre de son ancien professeur de théâtre, *L'art du mot vivant*, dans lequel Kotlarczyk révélait ses pensées. C'est aussi le cardinal qui prêcha lors des funérailles de son ami<sup>176</sup>.

Mais revenons à la Pologne de 1942. Karol Wojtyla a 22 ans, sa carrière artistique connaît un soudain temps d'arrêt puisqu'il a demandé à se préparer au sacerdoce ; il entre au séminaire clandestin de Varsovie. C'est à ce moment-là qu'apparaissent «deux grandes figures qui ont eu une influence probablement décisive sur ce choix de vie : le cardinal Sapieha et un humble tailleur **Jan Tyranowski**»<sup>177</sup>.

Ce dernier était un responsable laïc très actif, animateur des réunions pour jeunes où l'on «discutait du bien-fondé de la foi chrétienne» et d'autres sujets de théologie.

«Le tailleur de Debniki n'avait pas une formation théologique selon les règles, mais il vivait une profonde expérience mystique personnelle»<sup>177</sup>.

Sa spiritualité devait être bien bizarre si l'on en croit Buttiglione :

«Ce qui frappait en lui, c'était que les expressions doctrinales, empruntées aux manuels et qu'il répétait, étaient pour lui l'objet d'une expérience de vie familière... Ayant vécu dans sa propre existence la vérité de la foi, Tyranowski n'avait pas peur de proposer aux jeunes qu'il rencontrait de s'engager avec lui à vivre la même foi...»<sup>177</sup>

C'est dans ce **mysticisme, mêlé d'humanisme et fortement marqué par l'étude de la psychologie**, que Karol Wojtyla va découvrir saint Jean de la Croix et sainte Thérèse d'Avila. Au séminaire, il est confié au révérend Kazimierz Klosocka, spécialiste de la philosophie de la nature, qui lui fit lire son premier livre métaphysique :

«Cet ouvrage qui se ressent du thomisme transcendantal, de l'école de Louvain et des tentatives de rapprochement et de conciliation entre Kant et saint Thomas, est resté fameux pour les étudiants polonais»<sup>178</sup>.

Karol Wojtyla appartenait aussi à un mouvement d'intellectuels, où se faisait sentir **l'influence de Mounier, de Maritain, de Gabriel Marcel**... Après son ordination sacerdotale, le 1<sup>er</sup> novembre 1946, il part pour Rome, où il prépare, **sous la direction du Père Garrigou-Lagrange**, autorité indiscutée en matière d'études thomistes, une thèse sur saint Jean de la Croix.

Mais, remarque Buttiglione :

«Une lecture attentive de sa thèse de doctorat montre pourtant comment, déjà... sa sensibilité était ouverte à diverses interprétations du thomisme... et tendait à réaliser **une certaine réconciliation entre le thomisme et la philosophie moderne, et en particulier avec Kant ou celle qu'élaboraient en ces années-là en France Maritain... et qui donnait au thomisme une certaine dimension existentielle**...

Il est intéressant de noter que la première des principales objections que le Père Garrigou-Lagrange fait à Wojtyla concerne le fait qu'il refuse d'utiliser, à propos de Dieu, le terme d'objet<sup>179</sup>... mais aussi la tendance à développer le côté subjectif du problème...»<sup>180</sup>

Sur le plan «pastoral», nous trouvons à la même page cette remarque : «Peu après l'obtention de son doctorat, Wojtyla se rendit en France pour étudier de près **la vie et les méthodes pastorales de la JOC**».

Revenu à Cracovie, il prépare un second doctorat sur «la possibilité de fonder une éthique chrétienne sur la base philosophique de **Max Scheler**». Mais cet ouvrage ne reçut pas un accueil enthousiaste. Cependant un membre du jury était destiné à avoir une grande influence sur le développement de sa pensée :

«Il s'agit de **Roman Ingarden**, l'un des premiers élèves de Husserl. Ingarden refusa toujours, cependant, de suivre son maître dans la voie de la conversion idéaliste de la phénoménologie... Il manifesta un intérêt particulier pour l'intuition des valeurs de la vie éthique et... sa façon d'entendre la phénoménologie se rapproche beaucoup de celle de Scheler...»<sup>181</sup>

Ingarden lui fait aussi connaître Scheler et la philosophie moderne, **Kant** en particulier»<sup>182</sup>.

Influence d'Ingarden, et aussi d'**Edith Stein**, assistante de Husserl, qui entrera au Carmel où elle recevra le nom de Sœur Bénédicte de la Croix. Le pape l'a béatifiée le 1<sup>er</sup> mai 1987 sur le stade de Cologne. «Sous l'influence de son professeur Husserl, elle s'oriente vers la philosophie, découvre Max Scheler qui l'initie aux idées catholiques. Mais sa longue lutte pour une adhésion personnelle à la foi en Jésus-Christ s'achève seulement en 1921 quand elle ouvre une autobiographie de sainte Thérèse d'Avila»<sup>183</sup>.

Karol Wojtyla fut sacré évêque en 1958 et participa au Concile en qualité d'administrateur capitulaire du diocèse de Cracovie. Nous avons cité les interventions qu'il fit sur la liberté religieuse et sur l'athéisme défini «non comme négation de Dieu, mais comme un état de conscience de la personne humaine». Nous comprenons mieux de quel cheminement philosophique elles procèdent. **La victoire de la Révolution au Concile ne fut que la conséquence de la propagation de la philosophie moderne chez un grand nombre d'évêques**. Au cours de la première session, Mgr Wojtyla composa un poème qui résume l'état d'esprit de cette philosophie<sup>184</sup> : °

Nos pieds touchent terre ici même où s'élèvent au Ciel tant de murs et de colonnades... si l'on ne s'y perd pas ...

Pierre, tu veux être le Pavement et qu'ils te piétinent, eux qui marchent sans savoir où ils vont,

Tu veux qu'ils aillent où tu guides leurs pieds ...

Le roc, le Pavement d'un temple gigantesque.

<sup>176</sup> Malinski, *Pope John-Paul II*, version anglaise, p. 265

<sup>177</sup> Buttiglione, op. cité, p. 49.

<sup>178</sup> Ibidem, p. 53.

<sup>179</sup> Ibidem, p.58.

<sup>180</sup> Ibidem, p. 73.

<sup>181</sup> Ibidem, p. 61.

<sup>182</sup> Ibidem, p. 69.

<sup>183</sup> *La Croix* des 3/4.5.1987, p. 17.

<sup>184</sup> Karol Wojtyla, *Poèmes*, Ed. du Cerf, Paris 1979, p. 89.

La croix - le pâturage.

Le commentaire qu'en donne Buttiglione mérite d'être entièrement cité : «Il semble que pour Wojtyla, l'unité de l'Eglise ne naisse pas de l'unification d'énergies et de tensions humaines coordonnées par une autorité unique se tenant au-dessus d'elles et les guidant. L'unité naît plutôt du fait que Pierre est le terrain sur lequel seulement les hommes et les nations peuvent se déplacer librement en direction de la fin originale qui est propre à chacun»<sup>185</sup>.

**Quelle étrange notion de l'unité et de l'autorité !**

La période conciliaire semble tenir une place importante dans l'itinéraire spirituel du pape, puisqu'il confie à André Frossard : «C'est le Concile qui m'a aidé à faire la synthèse de ma foi personnelle»<sup>186</sup>.

**Une foi peu orthodoxe**, une foi «valeur vécue» si l'on devait en juger d'après cette déclaration : «La foi ne contraint pas l'intelligence, elle ne l'assujettit pas à un système de vérités toutes faites»<sup>187</sup>.

Quelques années après le Concile, en 1969, Karol Wojtyla fait paraître son ouvrage principal, *Personne et Acte*, qui est la formulation achevée de sa philosophie. Le livre fut discuté les 16/17 octobre 1970 à l'Université catholique de Lublin par l'ensemble du Corps professoral :

«Les professeurs thomistes les plus orthodoxes de la faculté et en premier lieu Kapric exprimèrent leurs critiques contre cet **irrespectueux mélange de thomisme et de phénoménologie...**»<sup>188</sup>.

C'est bien ce qu'avait tenté l'auteur : une synthèse harmonieuse entre saint Thomas et la philosophie moderne. Après la mise en garde des papes et le court résumé que nous avons donné de ces philosophies, pouvait-il en effet sortir autre chose qu'un irrespectueux mélange ? En 1963, Malinski lui demande sur quoi il travaille. La réponse est éloquent : «Difficile à préciser. J'écris des articles divers. Ce qui en ce moment me semble le plus important, c'est de réconcilier deux grandes philosophies : le thomisme et la philosophie de Max Scheler, dont le père était Husserl. D'après moi, ce qui est essentiel c'est le problème des valeurs que montre Scheler, en vérité c'est celui de l'homme. Dans la phénoménologie, je trouve un outil philosophique, rien de plus. Elle n'a pas de vision générale du monde, appelons-la métaphysique, et il faudrait la créer»<sup>189</sup>.

**Entre le thomisme et le subjectivisme ou même l'humanisme, toute conciliation restera par nature impossible.** Pour résumer ses trois ouvrages importants : *Amour et responsabilité* (1962) - *Personne et Acte* (1969) – *Aux sources du renouveau* (1972), son ami Malinski écrit :

«On peut discerner, dans sa façon de penser, les idées de Gabriel Marcel, notamment dans «Etre et avoir», celles de Heidegger dans «Sein und Sendung», de Jaspers, de Sartre, évidemment de Max Scheler, de Husserl, d'Ingarden. Tout ceci restitué dans la grande philosophie de l'être suivant l'interprétation de saint Thomas. Ajoutons toutefois que la philosophie de l'homme, créée par le cardinal Karol Wojtyla, n'est pas éclectique, elle constitue une œuvre personnelle»<sup>190</sup>.

Face aux théologiens propagateurs de thèses erronées, souvent même d'hérésies, nous avons vu Jean-Paul II s'incliner et applaudir. Face aux tentatives de procès contre ces novateurs, nous l'avons vu trouver des «chefs d'œuvre juridiques». Nous nous étions alors demandé comment cela était possible. Nous pensons avoir répondu au cours de ces dernières pages : le pape a été formé à l'école des philosophies modernes, quelque part entre l'idéalisme, l'existentialisme, la phénoménologie et le personalisme. Il semble bien qu'il n'ait jamais revendiqué une de ces voies à part entière, il paraît mal à l'aise face à elles. Il a tenté de **les concilier avec le thomisme** dans une synthèse qui trahit saint Thomas parce que le point de départ de sa philosophie, de ses analyses, reste **l'expérience interne**. Stanislaw Kowalczyk, professeur à l'Université catholique de Lublin où enseigne Karol Wojtyla, illustre parfaitement ce point à propos du livre *La Personne et l'Acte*. Il explique que, dans son ouvrage :

«Wojtyla rappelle l'adage classique «agere sequitur esse», mais il l'interprète autrement que le thomisme. Ce dernier expliquait l'agere (l'agir) de l'homme par son esse (être). «La Personne et l'Acte» propose l'explication inverse : c'est l'esse de l'homme qui devrait être expliqué par son agere. **C'est la voie tracée par Descartes, empruntée de nos jours par la phénoménologie et l'existentialisme**»<sup>191</sup>.

Dès lors tous les écrits et discours de Jean-Paul II doivent se lire à la lumière de ces défaillances philosophiques. Quand le pape parle de vérité, de foi, de tradition, ces mots n'ont plus assurément un sens orthodoxe, nous dirions traditionnel ; ils sont conçus et interprétés dans l'orbite de l'homme, de la personne, du vécu. La vérité n'est plus l'adhésion de notre intelligence au dogme immuable révélé par Dieu, mais une valeur que l'on vit selon les cultures, les époques, les pays, les religions. Avoir la foi, c'est vivre ces valeurs et la tradition devient seulement une expression du vécu. Toutes ces réalités évoluent dans un idéal de vie que chacun se construit. Tout cela selon «la puissance» du mot, du «Logos», dans un verbiage souvent incompréhensible, hérité plus ou moins de la théosophie et de Rudolf Steiner. Les papes d'avant le Concile avaient bien raison de nous avertir du danger. Il apparaît certain qu'une mauvaise formation philosophique est à l'origine de cette **véritable rupture entre le pape et la Tradition de l'Eglise**, rupture que les bilans chiffrés les plus catastrophiques ne sauraient remettre en cause. Nous allons terminer ce chapitre en l'illustrant par quelques citations. S'il fallait trouver un titre, nous n'aurions guère le choix : «A la plus grande gloire de l'homme» s'imposerait.

**A PROPOS DE LA LIBERTÉ :**

«La liberté religieuse est la première et indispensable condition de la paix. On ne peut pas dire que la paix soit présente là où ce droit fondamental n'est pas garanti»<sup>192</sup>.

#### **A PROPOS DE LA LIBERTÉ :**

«La liberté religieuse est la première et indispensable condition de la paix. On ne peut pas dire que la paix soit présente là où ce droit fondamental n'est pas garanti»<sup>192</sup>.

<sup>185</sup> Op. cité, p.264.

<sup>186</sup> *N'ayez pas peur*, Laffont, 1982.

<sup>187</sup> Ibidem, p. 63.

<sup>188</sup> Buttiglione, op. cité, p. 65.

<sup>189</sup> Malinski, op. cité, p. 107.

<sup>190</sup> Ibidem, p. 252.

<sup>191</sup> *Divus Thomas*, 1985, S. Kowalczyk, *Personalisme polonais contemporain*, p. 63.

<sup>192</sup> Vœux de Jean-Paul II aux cardinaux, Noël 1981, DC du 17.1.1982, p. 77.

«Ne perdez jamais de vue qu'il s'agit de l'homme, de l'homme concret, de l'homme qui souffre, de l'homme qui recèle en lui des possibilités immenses qu'il faut libérer»<sup>193</sup>.

«Etre libre, c'est pouvoir et vouloir choisir, c'est vivre selon sa conscience. L'homme doit donc pouvoir faire ses choix en fonction des valeurs auxquelles il donne son adhésion... La première de ces valeurs et la plus fondamentale est toujours sa relation à Dieu exprimée dans ses convictions religieuses. **La liberté religieuse devient ainsi la base des autres libertés**»<sup>194</sup>.

Le pape a développé ce thème de la «libération intégrale» à plusieurs reprises, s'adressant aux ouvriers du Venezuela, aux paysans d'Equateur, comme au clergé à qui il a rappelé, dans son discours de Quito, que :

«La formation de la conscience sociale des fidèles vis-à-vis d'une option préférentielle en faveur des pauvres et d'une libération chrétienne intégrale constitue un des principaux points du travail apostolique»<sup>195</sup>.

On comprend pourquoi Rome a levé les timides sanctions contre le Père Boff, champion de la théologie de la libération.

#### A PROPOS DE L'HOMME :

A l'Université de Madrid : «Il faut que toutes les disciplines collaborent afin d'éviter la dispersion des forces et le fractionnement du savoir pour arriver à **construire une science de l'homme intégral...**»<sup>196</sup>

En 1980, à Notre-Dame de Paris : «Triomphe du génie de la France, triomphe de l'homme que ce temple... Ici nous rencontrons le génie de la France, le génie qui s'est exprimé dans l'architecture de ce temple il y a huit siècles et qui est toujours là pour témoigner de l'homme»<sup>197</sup>.

#### A PROPOS DES DROITS DE L'HOMME :

Dans l'homélie prononcée à l'aéroport du Bourget : «Que n'ont pas fait les fils et les filles de votre nation pour la connaissance de l'homme par la formulation de ses droits inaliénables ! On sait la place que **l'idée de liberté, d'égalité et de fraternité** tient dans votre culture dans votre histoire. Au fond, **ce sont là des idées chrétiennes**»<sup>198</sup>.

Après le voyage en Afrique, en 1980 : «Jean-Paul II a confié que s'il prenait si souvent son bâton de pèlerin, c'était pour **défendre partout les droits de l'homme**»<sup>199</sup>.

«Le 31 juillet, le pape a fait remettre, par l'intermédiaire de Mgr Rapisada, un message de soutien aux évêques boliviens, appuyant leurs efforts en faveur des droits de l'homme»<sup>200</sup>.

Dans l'encyclique *Redemptor Hominis* : «La violation des droits de l'homme va de pair avec la violation des droits de la nation».

A l'ONU, le 2 octobre 1979, parlant de la Déclaration universelle des Droits de l'homme du 10 décembre 1948, il déclare : «Ce document est une pierre milliaire, placée sur la route longue et difficile du genre humain... Dans ce travail de Titan, véritable travail de reconstruction de l'avenir pacifique de notre planète, **l'ONU a indubitablement une tâche clé et un rôle directeur** pour lesquels elle ne peut pas ne pas se reporter aux justes idéaux contenus dans la Déclaration»<sup>201</sup>.

**Notre-Seigneur Jésus-Christ est absent de ce discours** qui serait à citer entièrement ; l'homme y est glorifié en des termes à la saveur **maçonnique**, que l'on retrouve dans le discours à l'UNESCO, quelques mois tard.

«A toutes les cultures de l'ensemble de la famille humaine, des plus anciennes à celles qui nous sont contemporaines, je désire rendre l'hommage le plus profond et sincère. C'est en pensant à toutes les cultures que je veux dire à haute voix ici, à Paris, au siège de l'UNESCO, avec respect et admiration «Voici l'homme !» Je veux proclamer mon admiration devant la richesse créatrice de l'esprit humain, devant ses efforts incessants pour connaître et pour affermir l'identité de l'homme... **L'éducation consiste ... en ce que l'homme devienne toujours plus homme**»<sup>202</sup>.

#### A PROPOS DE LA ROYAUTÉ DE L'HOMME :

Dans la retraite qu'il prêcha devant Paul VI et ses collaborateurs en 1976, sous le titre *Le Signe de Contradiction*, il définit la «fonction royale» que Jésus revendique devant Pilate :

«Elle n'est pas d'abord d'exercer l'autorité sur les autres, mais de **révéler la royauté de l'homme**. Cette royauté est inscrite dans la nature humaine, dans la structure de la personne»<sup>203</sup>.

Il termine son *Message de Noël 1980* par une formule qui le résume : «Sur les épaules de Jésus, prophétisait Isaïe, repose le signe de la souveraineté : cette souveraineté, c'est la puissance de la Résurrection, c'est la vérité et l'amour. Ce n'est pas la souveraineté sur l'homme, c'est la souveraineté pour l'homme»<sup>204</sup>.

Dans son homélie du dimanche des Rameaux en 1980 :

«Jésus de Nazareth accepte notre liturgie comme il a accepté spontanément le comportement de la foule de Jérusalem, parce qu'il veut que de cette manière se manifeste la vérité messianique sur le règne, qui ne veut pas dire domina-

<sup>193</sup> A la FAO, DC du 2.12. 1979, p. 1015.

<sup>194</sup> Message pour la Journée de la Paix, DC du 4.1.1981, p. 2.

<sup>195</sup> *L'Actualité religieuse* de février 1985.

<sup>196</sup> *La Croix* du 6.11.1982.

<sup>197</sup> DC du 15.6.1980, p. 556.

<sup>198</sup> DC du 15.6.1980, p. 585.

<sup>199</sup> *Le Monde* du 13.5.

<sup>200</sup> *La Croix* du 2.8.1980.

<sup>201</sup> DC du 21.10.1979, p. 874.

<sup>202</sup> DC du 15.6.1980, p. 605.

<sup>203</sup> *Le Signe de contradiction*, Ed. Communio/Fayard, 1979, p. 176.

<sup>204</sup> DC du 18.1.1981, p. 61.

tion sur les peuples, mais qui révèle la royauté de l'homme : cette dignité vraie que, depuis le commencement, Dieu Créateur et Père nous a donnée»<sup>205</sup>.

C'est donc **le règne de l'homme au détriment du règne du Christ-Roi**. On ne s'étonne plus dès lors de la propagation du laïcisme que Rome favorise, notamment par la modification des concordats qui rend les Etats athées.

#### **A PROPOS DE LA DIGNITÉ DE L'HOMME :**

Le 22 décembre 1979, aux cardinaux : «Il appartient à l'Eglise, en vertu de sa mission primordiale née avec le Christ et reçue de Lui en vertu d'un mandat solennel de défendre la dignité de l'homme, de chaque homme... parce que... Jésus-Christ s'est uni pour toujours à chacun, à travers ce mystère (de la Rédemption). Cette perspective à la fois théologique et existentielle a été le fil conducteur de la première année de mon pontificat»<sup>206</sup>.

Sur le parvis de la basilique Saint-Denis, en 1980 : «L'Eglise rend honneur à la maternité de Marie. Je veux d'abord rendre honneur à la maternité et à la foi de l'homme qu'elle implique... Rendre honneur à la maternité veut dire accepter l'homme dans sa pleine vérité et dignité. Je voudrais saluer chaque homme, chaque femme, en vertu de la dignité qui est la sienne, depuis le premier moment dans le cœur de sa mère»<sup>207</sup>.

**Depuis le premier moment ? Et le péché originel ?** Il est vrai que dans *Le Signe de Contradiction*, il cite ce passage de *Gaudium et Spes* (N° 22) dans un sens identique : «**Par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme**»<sup>208</sup>.

Cela voudrait-il signifier que Dieu s'est uni, maintenant et pour toujours, «en quelque sorte» à tout homme ? L'accompagne-t-il, en ce cas, **en Enfer** ? Mais au fait, existe-t-il un Enfer éternel ? Maritain, Küng et Rah ne le pensaient pas.

Au terme de ce chapitre, une conclusion s'impose : le pape n'est absolument pas dans l'esprit de la Tradition de l'Eglise. Il se fait l'apôtre du règne de l'homme. N'affirmait-il pas dans son encyclique *Redemptor Hominis* que l'homme «est la première route et la route fondamentale de l'Eglise»<sup>209</sup>.

Quelle opposition avec la devise de saint Pie X qui voulait au contraire : «Tout restaurer dans le Christ» !

A travers ces citations nous avons retrouvé les principales influences qui ont orienté la pensée du pape. Maritain et l'autonomie du temporel et du surnaturel, qui a vu éclore la théologie de la libération. Mais aussi le Père de Lubac, Karl Rahner, Hans Küng et l'assimilation de la nature et de la surnature, amalgame hétérodoxe où s'enracine la royauté de l'homme. Le discours prononcé devant les cardinaux le 22 décembre 1986 l'illustre parfaitement : quelle confusion entre le naturel et le surnaturel !<sup>210</sup>

Mais si cette vision humaniste est **étrangère à la tradition catholique elle exprime par contre parfaitement l'esprit qui règne, depuis au moins deux siècles et demi, dans les loges maçonniques**. C'est ce que nous allons brièvement expliquer dans le prochain chapitre, nous arrêtant surtout aux discours que le pape tient aux francs-maçons.

## **CHAPITRE V - JEAN-PAUL II ET LA FRANC-MAÇONNERIE**

### **UNE RELIGION UNIVERSELLE**

Historiquement la franc-maçonnerie naquit dans une taverne de Londres, la taverne du Pommier, un soir de février 1717. Plusieurs gentlemen y décident cette nuit-là, la fusion des quatre loges qu'ils fréquentent habituellement. Apparemment, il n'y a rien de bien inquiétant, puisque toutes ces loges ne comportent que des rites profanes. Toutefois, depuis quelque temps déjà, ces loges de tailleurs de pierre, pour des facilités dont nous ignorons les modalités, avaient servi de structures d'accueil à des gens qui voulaient cacher leurs activités ; ce fut par exemple le cas des stuardistes en Ecosse.

Pourtant, la réunion de **février 1717** est le point de départ d'une véritable transformation de ces loges. C'est la **naissance** - certains diront la phase spéculative - **de la franc-maçonnerie** telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Que s'est-il donc passé ? Nous l'apprenons en lisant les Constitutions rédigées par quelques-uns des gentlemen de cette soirée, parmi lesquels le Dr Désaguliers et le Dr James Anderson, théologien protestant. Ces premières Constitutions sont les **fondements de la maçonnerie spéculative**. Le premier paragraphe a la teneur suivante :

«Adam, notre premier père, créé à l'image de Dieu, le Grand Architecte de l'Univers, doit avoir eu les sciences libérales, et en particulier la géométrie, gravées dans son cœur ; car depuis la Faute nous retrouvons ces principes dans le cœur de ses descendants, en sorte qu'avec le temps on a pu en faire un système pratique de propositions grâce à l'observation de la loi de proportion telle qu'elle ressort du mécanisme. Ainsi les arts mécaniques ont donné au savant l'occasion de réduire les éléments de la géométrie en un système, et cette noble science ainsi organisée est devenue la base de tous les arts, en particulier la maçonnerie et l'architecture, et la règle qui permet de les développer et les appliquer»<sup>211</sup>.

Bernard Fay commente ainsi ces Constitutions :

«Dans un style qui tient de la Bible et de Brid'hoison, les auteurs ont rédigé une sorte d'**Evangile à l'usage d'une Eglise intellectuelle et utilitaire** ; là est la nouveauté et l'audace du texte ; il était fort naturel pour des maçons, des tailleurs de pierre et des charpentiers réunis en une association corporative de tenir à savoir l'histoire de l'architecture et de la géométrie sa mère, depuis Dieu jusqu'à eux, en passant par Adam, Pythagore, Archimède et Tubal Caïn ; mais pour une association internationale, philosophique et morale, qui a renoncé aux préoccupations professionnelles et vise à **restaurer l'ordre social et moral en instaurant un ordre intellectuel nouveau, cette attitude rationaliste et pratique, ce**

<sup>205</sup> *La Croix* du 14.4.1981.

<sup>206</sup> DC du 20.1.1980, p. 52.

<sup>207</sup> DC du 15.6.1980, p. 571.

<sup>208</sup> *Le Signe de contradiction*, p. 134.

<sup>209</sup> Ed. Le Centurion, p. 53.

<sup>210</sup> DC N° 1933 du 1.2.1987, p. 133.

<sup>211</sup> *The Constitutions of the Free Masons*, Londres, 1723, pp. 7-46.

**souci du progrès mental et matériel, à l'exclusion du progrès spirituel et moral, est d'une extraordinaire audace ; c'est un complet renouvellement des valeurs acceptées et l'établissement de règles originales...**

Dans les anciens manuels maçonniques qui précédaient la fusion, on trouvait, au commencement, des invocations à la Trinité et à de nombreux saints du Paradis ; c'était une tradition des corporations catholiques et une habitude venue du Moyen Age. Dans la franc-maçonnerie de 1717 point d'invocations aux saints, la Réforme a passé, nous sommes en Angleterre et il n'y a là rien d'étonnant. Mais aussi point d'invocation à la Trinité, point même de mention de la Trinité ni du Christ. Tout au contraire, ce paragraphe, prudent avec audace, sur «Dieu et la religion»<sup>212</sup>.

Ce paragraphe dit : «Un maçon est obligé par sa profession d'obéir à la loi morale ; et, s'il a une compréhension judicieuse de l'art, il ne sera jamais un athée stupide, ni un libertin irréligieux. Mais, bien qu'autrefois les maçons aient eu l'obligation d'appartenir dans chaque pays à la religion du lieu, quelle qu'elle fût, maintenant il a paru plus à propos de ne les obliger à appartenir qu'à cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, en leur laissant le choix de leurs opinions individuelles ; ainsi il suffit qu'ils soient bons et véridiques, gens d'honneur et de probité, **quelles que puissent être les religions ou sectes différentes auxquelles ils appartiennent ; par là la maçonnerie deviendra le centre de l'union et le moyen de créer une fraternité véritable entre des gens qui sans cela seraient restés divisés pour toujours**»<sup>213</sup>.

Quelle est donc cette religion «sur laquelle tous les hommes sont d'accord» ? L'ancien Grand Maître du Grand-Orient de France nous l'apprend : «Poser cette question c'est déjà reconnaître le caractère révolutionnaire du texte d'Anderson... Tout d'abord, Anderson répudie la religion d'Etat. Mais cela ne lui suffit pas... il laisse à chacun ses propres opinions... Ainsi **toutes les opinions, et les opinions religieuses en particulier, sont à égalité de droit**... De telles idées devaient mener loin... Elles constituaient vraiment **une religion universelle**»<sup>214</sup>.

La franc-maçonnerie veut ainsi refaire le monde à partir d'un **nouvel Evangile**, autour d'une **nouvelle religion** où «tous les hommes seront d'accord». C'est véritablement une **révolution** que le célèbre franc-maçon suisse Quartier-la-Tente traduit en ces termes : «La Maçonnerie s'est imposée une tâche, une mission. Il n'est question de rien moins que de **reconstruire la Société sur une base entièrement nouvelle**»<sup>215</sup>.

Mais pour accomplir cette mission, il était **d'abord nécessaire d'ébranler les «anciens» principes chrétiens et monarchistes**. C'est ce que fit la franc-maçonnerie par les différentes révolutions qu'elle a suscitées depuis plus de deux siècles, d'abord en Europe centrale, puis dans le monde. Peu à peu, conformément au souhait d'Anderson, la religion d'Etat a été répudiée, et l'ère de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a ouvert la porte au laïcisme, à l'indifférentisme et finalement à l'athéisme. Mais puisqu'on ne détruit bien que ce que l'on remplace, la franc-maçonnerie devait expliciter la nature précise de cette «base entièrement nouvelle». Elle l'a fait souvent, notamment par la plume des écrivains maçonniques André Lebey, Edouard Plantagenet, Albert Lantoin et Oswald Wirth, porte-parole des différentes obédiences.

«Cette pseudo-mystique se base **avant tout sur le principe de Démocratie** ; on affirme, et c'est la clé de voûte maçonnique, que le Grand Secret en quelque sorte est l'éminente Royauté de l'Homme. C'est l'affirmation de la primauté de l'Homme devant la Révélation... L'Homme, dit la Franc-Maçonnerie, est un Dieu possible. Organisons-le socialement, internationalement, universellement et il pourra se jouer du Dieu de légende et de cauchemar qui le poursuit. **C'est la libération de l'Homme par rapport au divin**...

Prétendre posséder la Vérité, la formuler en dogmes impératifs, s'imposant à la Foi, correspond à un régime qui a fait son temps... Dieu est l'idéal que l'homme porte en lui-même. C'est la conception qu'il peut avoir du Vrai, du Juste et du Beau. C'est le guide supérieur de ses actions, l'architecte qui préside à la construction de son être moral... Nous portons en nous un Dieu qui est notre principe pensant...

Reste à savoir si la Franc-Maçonnerie est, oui ou non, une religion. Cesserait-elle d'en être une parce que les autels de ses Temples sont consacrés au culte de la Liberté, de la Fraternité, de l'Egalité ? **Ayons le courage de nous dire religieux et de nous affirmer apôtres d'une religion plus sainte que toutes les autres**»<sup>216</sup>.

#### **LES PAPES CONDAMNENT LA FRANC-MAÇONNERIE**

L'Eglise catholique pouvait-elle rester indifférente face à la propagation de tels principes révolutionnaires ? Devait-elle se taire et reculer devant l'erreur ? Non, les papes ont condamné très tôt la franc-maçonnerie et ils ont mis au grand jour ses secrets.

Un aveu de Jacques Mitterrand, ancien Grand Maître du Grand Orient de France, nous montre d'ailleurs qu'ils avaient visé juste : **«L'Eglise catholique ne se trompa pas sur l'importance de l'événement... Par la bulle «In Eminenti» le pape Clément XII prononça, en 1738, l'excommunication des Francs-Maçons, en dénonçant le secret dont ils s'entouraient et entourent leurs travaux**»<sup>217</sup>.

L'encyclique *In Eminenti* dénonce en effet «certaines sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules nommés de Francs-Maçons... dans lesquels des hommes de toute religion et de toute secte affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable... et s'engagent par un serment prêté sur la Bible... S'ils ne faisaient point le mal, ils ne haïraient pas ainsi la lumière... **Nous les condamnons et les interdisons par notre présente Constitution valable à perpétuité**... C'est pourquoi Nous défendons formellement... à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ... d'entrer dans lesdites sociétés de Francs-Maçons, de les propager, de les recevoir chez soi, d'y être inscrits... sous peine d'excommunication à encourir par tous... par le fait (*ipso facto*) et sans autre

<sup>212</sup> Bernard Fay, *La Franc-Maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 89.

<sup>213</sup> *The Constitutions of the Free Masons*.

<sup>214</sup> Jacques Mitterrand, *La politique des francs-maçons*, p. 45.

<sup>215</sup> Léon de Poncins, *La Franc-Maçonnerie d'après ses documents secrets*, p. 14.

<sup>216</sup> *Ibidem*, pp. 16-19.

<sup>217</sup> J. Mitterrand, *op. cit.*, p. 45.

déclaration de laquelle nul ne peut recevoir le bienfait de l'absolution par autre que par Nous, ou le Pontife Romain alors existant, si ce n'est à l'article de la mort»<sup>218</sup>.

Depuis 1738, ces mises en garde et ces sanctions ont été **renouvelées** sans aucune interruption par les Pontifes régnants. Citons les encycliques :

*Providas* de Benoît XIV du 18.5.1751 ; *Ecclesiam* de Pie VII du 13.9.1821, contre les Carbonari ; *Traditi* de Pie VIII du 24.5.1829, confirmant les anathèmes antérieurs ; *Qui pluribus* de Pie IX du 9.11.1846 ; *Quibus quantisque* du même pape, du 9.11.1849 ; *Humanum Genus* de Léon XIII du 20.4.1884, résumant et complétant les documents pontificaux antérieurs. La franc-maçonnerie détruit toute discipline religieuse et sociale et ouvre la voie au communisme ; *Pascendi* de saint Pie X du 8.9.1907, qui parle des «sombres officines où l'on élabore ces doctrines délétères...»

A cette liste il faut ajouter la Constitution apostolique *Quo graviora* de Léon XII, du 13.3.1820. Et les papes ne se sont pas tus depuis 1914.

**Benoît XV bénit l'œuvre de Mgr Jouin «Contre les sectes ennemies de la religion» et Pie XI encourage ce même prélat.**

Pie XII, le 24 juillet 1958, dénonce comme «racines de l'apostasie moderne : l'athéisme scientifique, le matérialisme dialectique, le rationalisme, le laïcisme, et **leur mère commune : la Maçonnerie**»<sup>219</sup>.

Jean XXIII rappelle au Synode romain, en 1960 : « En ce qui concerne la secte maçonnique, les fidèles doivent se souvenir que les peines stipulées par le Code de Droit canon (canon 2335) sont toujours en vigueur»<sup>219</sup>.

L'attitude de l'Eglise catholique a donc été **claire et sans équivoque depuis plus de deux siècles**. Les papes ont condamné la secte parce qu'elle tendait à **détruire à la fois l'ordre religieux et l'ordre social chrétien**. La franc-maçonnerie aime à se présenter sous les couleurs de la tolérance mutuelle, du respect des autres et de soi-même. Elle affirme devoir étendre à tous les membres de l'humanité les liens fraternels qui unissent les Frères sur toute la surface du globe. Elle rappelle que le franc-maçon a pour devoir, en toute circonstance, d'aider, d'éclairer, de protéger son frère, même au péril de sa vie, et de le défendre contre l'injustice. Mais tout cela n'est que la face avouée de la secte, la seule d'ailleurs que la plupart des francs-maçons connaissent. **Son véritable but, c'est de reconstruire la société sur des bases nouvelles, sans Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est de parvenir à une religion universelle par le principe de la démocratie**. Léon XIII ne se trompait pas quand il écrivait dans l'encyclique *Humanum Genus* :

«La secte des francs-maçons a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des Etats modernes, une puissance qui équivaut à une **souveraineté**».

Depuis que la secte s'est trouvée en mesure d'incarner son action, on compte, en France : cinq révolutions (1789-1830-1848-1870-1945), quatre invasions étrangères (1815-1870-1914-1940), deux spoliations de l'Eglise, le bannissement des ordres religieux, la suppression des écoles catholiques, la laïcisation des institutions (1789 et 1901) etc...<sup>220</sup> Que dirait Léon XIII à notre époque où tous les gouvernements obéissent aux décrets des loges !

On entend pourtant un peu partout que la franc-maçonnerie a changé, qu'elle ne mérite plus les condamnations dont elle fut l'objet dans le passé. C'est absolument faux. Non seulement Pie XII et Jean XXIII ont rappelé ces sanctions, mais, avant le Concile, on pouvait encore lire dans les documents romains :

«La maçonnerie du rite écossais retombe sous la condamnation édictée par l'Eglise contre la Maçonnerie en général et il n'y a aucun motif d'accorder une discrimination en faveur de cette catégorie de maçons»<sup>221</sup>.

«Rien n'étant intervenu qui soit de nature à faire changer, en cette matière, les décisions du Saint-Siège, les dispositions du droit canonique conservent toujours leur valeur, pour n'importe quelle forme de maçonnerie»<sup>222</sup>.

Le 5 janvier 1954, le Saint-Office condamnait un ouvrage du Grand Maître de la franc-maçonnerie johannique autrichienne. Le 20 février 1959, l'assemblée plénière des cardinaux, archevêques et évêques argentins publiait une déclaration rappelant la condamnation formelle portée par les papes, de Clément XII à saint Pie X, et soulignant que la franc-maçonnerie et le marxisme poursuivent le même but :

«**Pour arriver à ses fins, la franc-maçonnerie se sert de la Haute Finance, de la Haute Politique et de la presse mondiale** ; le marxisme, lui, se sert de la révolution sociale et économique contre la patrie, la famille, la propriété, la morale et la religion. Les francs-maçons arrivent à leurs fins par **des moyens secrètement subversifs**. Les communistes par des moyens ouvertement subversifs»<sup>223</sup>.

De leur côté, les francs-maçons marquaient bien leur distance vis-à-vis de l'Eglise, comme en témoignent ces lignes du frère Guy Vinatrel : «Si un rapprochement devait avoir lieu entre la tolérance maçonnique et l'intolérance catholique, ce peut être **uniquement en faveur de la Tolérance universelle**»<sup>224</sup>.

## L'ORIENTATION DU CONCILE

A la veille du Concile, la franc-maçonnerie n'avait donc pas changé et rien ne nous permet de croire qu'elle l'ait fait depuis. Mais l'Eglise a-t-elle, de son côté, modifié son point de vue ? Voici ce qu'en disent les francs-maçons eux-mêmes :

«Le Concile de Rome (Vatican II) dans sa deuxième session, laisse deviner un grand mouvement diplomatique de l'Eglise en direction de la Maçonnerie. Elle ne surprend pas les dirigeants de la Maçonnerie française, qui s'y attendaient depuis longtemps déjà et qui avaient cru voir, à tort ou à raison dans les ouvrages de M. Alec Mellor et les conférences

<sup>218</sup> G. Virabeau, *Les Papes et la Franc-Maçonnerie*, p. 15-17.

<sup>219</sup> Cité par J. Ploncard d'Assa, *Le secret des francs-maçons*, pp. 226-227.

<sup>220</sup> Mgr Lefebvre, op. cité, p. 50.

<sup>221</sup> Suprême Congrégation du Saint-Office, 1946, cité par G. Virabeau.

<sup>222</sup> Même instance, le 20.4.1949.

<sup>223</sup> G. Virabeau, op. cité, p. 6.

<sup>224</sup> J. A. Faucher - A. Ricker, *Histoire de la Franc-Maçonnerie en France*, p. 469.

du P. Riquet (Jésuite) les efforts préliminaires pour une **préparation des esprits**»<sup>225</sup>.

Cette nouvelle orientation de l'Eglise est confirmée par le franc-maçon Yves Marsaudon, dans un livre publié à la fin du Concile :

«Lorsque Pie XII décida de diriger lui-même le très important ministère des affaires étrangères, Mgr Montini fut élevé au poste, extrêmement lourd, d'Archevêque du plus grand diocèse d'Italie : Milan. Mais il ne reçut pas la pourpre. Il devenait non pas impossible canoniquement, mais difficile traditionnellement qu'à la mort de Pie XII il puisse accéder au Pontificat Suprême. C'est alors qu'un homme vint, qui, comme le Précurseur, s'appela Jean et tout commença à changer...<sup>226</sup> S'il existe encore quelques îlots pas trop éloignés, en pensée, de l'époque de l'Inquisition, ils seront forcément noyés dans **la marée montante de l'Œcuménisme et du Libéralisme dont une des conséquences les plus tangibles sera l'abaissement des barrières spirituelles qui divisent encore le monde**. De tout cœur nous souhaitons la réussite de la «Révolution de Jean XXIII»<sup>227</sup>.

Le baron Marsaudon était 33<sup>e</sup> grand commandeur honoraire «Suprême Conseil de France (Grande Loge) et ministre émérite de l'Ordre Souverain et Militaire de Malte. Il avait bien connu Mgr Roncalli lorsque ce dernier était Nonce à Paris. Toutefois, il est hors de doute que Jean XXIII était relativement méfiant envers la maçonnerie. Devenu pape, il reçut un télégramme de félicitations d'une loge pour son 80<sup>e</sup> anniversaire, mais il recommanda à la Secrétairerie d'Etat d'éviter toute expression ambiguë dans sa lettre de remerciements<sup>228</sup>. Nous avons également évoqué plus haut sa position à ce sujet lors du synode romain de 1960.

L'attitude nouvelle de l'Eglise s'explique par l'orientation du Concile. **Dès 1962, Rome adoptait des positions œcuméniques et libérales qui avaient été, depuis 250 ans, celles de la maçonnerie. Par l'intermédiaire du cardinal Béa, les francs-maçons obtenaient le décret sur la liberté religieuse et applaudissaient à la victoire du faux œcuménisme et de la collégialité. Ils étaient assurés de l'avènement de la démocratie dans l'Eglise, et, par là, peu à peu, de la réalisation d'une religion universelle. Paul VI combla leurs espérances.**

En 1964, durant son voyage en Terre Sainte, sur le mont des Oliviers à Jérusalem, il embrassa le patriarche orthodoxe Athénagoras I<sup>er</sup>, franc-maçon du 33<sup>e</sup> degré, et, la veille de la clôture du Concile, tous deux levèrent les excommunications fulminées en 1054.

Le 19 mai 1964, il constitua officiellement le Secrétariat pour les non-chrétiens : depuis plusieurs semaines déjà les observateurs et délégués des diverses religions chrétiennes affluaient au Concile : leur nombre s'éleva à cent trois au cours de la quatrième session.

Le 13 novembre 1964, il renonça à la tiare, puis donna sa crosse et son anneau au bouddhiste birman U'thant, secrétaire général de l'ONU, pour secourir les pauvres.

Le 23 mars 1966, il passa au doigt du Dr Ramsey, archevêque anglican de Canterbury, son nouvel anneau du Concile, symbole à n'en pas douter de la **nouvelle alliance conciliaire**.

Le 3 juin 1971 enfin, il recevait en audience publique, au Vatican, la loge maçonnique des B'naï-B'rith<sup>229</sup>.

## L'ATTITUDE DE JEAN-PAUL II

Après le très court pontificat de Jean-Paul I<sup>er</sup>, son successeur est élu le 16 octobre 1978. Nous ne relevons, dans la presse de ce mois, aucune déclaration des différentes obédiences pour saluer cet événement, mais cela n'a aucune signification. Il nous suffit de relire les chapitres précédents pour percevoir que, **par ses actes et ses écrits, le pape contribue, en fait, à la réalisation du programme maçonnique**. Nous avons conclu le premier chapitre en montrant que, dès 1963, Mgr Wojtyła souhaitait la reconnaissance, par l'Eglise catholique, de la trilogie «Liberté religieuse, collégialité et œcuménisme» et nous avons vu comment il a poursuivi cet «idéal» depuis son élection et de quelle manière il l'a réalisé point par point.

Nous comprenons mieux à présent la parenté qui relie cette trilogie à la devise maçonnique «Liberté, égalité, fraternité». Elles procèdent d'un **fond commun** et s'harmonisent parfaitement avec des systèmes philosophiques où l'homme est roi, soustrait aux dogmes impératifs et maître de son destin. De cette philosophie, nous l'avons vu, la pensée du pape est tout imprégnée et ceci explique ses «discours sur l'homme» prononcés à la tribune d'organismes maçonniques tels que l'ONU ou l'UNESCO :

«Tous ensemble, vous êtes une puissance énorme : la puissance des intelligences et des consciences... Décidez-vous à faire preuve de plus noble solidarité avec l'humanité, celle qui est fondée sur la dignité de la personne humaine. Construisez la paix en commençant par le fondement : le respect de tous les droits de l'homme, ceux qui sont liés à la dimension matérielle et économique, comme spirituelle et intérieure de son existence en ce monde. Puisse cette sagesse vous inspirer»<sup>230</sup>.

Peut-on noter une différence réelle entre ce passage du discours à l'UNESCO et ces lignes du Grand Commandeur du Suprême Conseil de France<sup>231</sup>, Ch. Riandey ? :

«Nous sommes intimement, profondément certains qu'un nouvel humanisme sera engendré, qui, sur la base de cette tradition commune à toute tendance spirituelle, intégrera les aspirations supérieures de tous les peuples, la connaissance acquise, les modes de vie résultant des techniques et qui conduira enfin notre monde à l'unité à laquelle il est destiné»<sup>232</sup>.

<sup>225</sup> Ibidem, p. 478.

<sup>226</sup> Marsaudon, *L'œcuménisme vu par un franc-maçon de tradition*, p. 42.

<sup>227</sup> Ibidem, p. 26.

<sup>228</sup> J. Ploncard d'Assac, *Le secret des Francs-Maçons*, p. 25

<sup>229</sup> OR du 3.6.1971.

<sup>230</sup> Jean-Paul II à l'UNESCO, DC du 15.6.1980, p. 609.

<sup>231</sup> Rite maçonnique écossais.

<sup>232</sup> Marsaudon, op. cité, p. 17.

### **Cet humanisme n'est-il pas déjà engendré ? Ne se réalise-t-il pas tous les jours sous nos yeux ?**

Le 18 avril 1983, Jean-Paul II déclarait aux francs-maçons de la Trilatérale qu'il recevait en audience publique :

«C'est avec plaisir que je rencontre les membres de la Commission trilatérale... Mais ici je me pose une question que je vous pose également à vous : pourquoi la situation générale des relations Nord-Sud est-elle plus alarmante à la fin du premier tiers de la troisième décennie du développement qu'elle ne l'était au début des années soixante ? Pourquoi le fossé entre riches et pauvres se creuse-t-il de plus en plus ? Pour y répondre, on peut mettre en avant la crise de l'énergie des années soixante-dix, qui a mis le monde développé lui-même face à un nombre croissant de défis sociaux. Permettez-moi de mentionner, pour compléter cette réponse, le manque d'attention à l'un des principaux thèmes de *Populorum progressio* : «Le développement intégral de la personne humaine»<sup>233</sup>.

«Il est illusoire de viser uniquement le développement matériel. Toute chose, y compris le dynamisme de la production et du profit, s'enracine dans la perception de la dignité humaine. S'en prendre à cette dignité revient à saper tous les efforts faits en faveur du développement. D'autre part, créer des conditions sociales, culturelles et spirituelles qui protègent les hommes de toute situation d'oppression, d'exploitation et de dépendance dégradante, garantit le succès des projets de développement. «En un mot, chercher à faire plus, à savoir plus et à avoir plus, dans le but d'être plus»<sup>234</sup>.

Nous l'avons déjà montré à propos de la liberté religieuse, **il n'y a pas de dignité hors de la vérité** ; parce que la dignité consiste dans l'adhésion de notre intelligence et de notre volonté au vrai et au bien. Le pape termine cette allocution en évoquant de nouveau le rôle premier de la «personne humaine», mais pas une seule fois il n'a parlé de Jésus-Christ.

«Je voudrais donc vous demander instamment de poursuivre avec bonne volonté vos efforts et vos recherches sans jamais négliger ou transgresser la dimension morale des relations internationales, et de tout faire pour le service de la personne humaine... Et que Dieu, le Créateur de la personne humaine et le Seigneur de vie, rende efficace votre contribution à l'humanité et mette la paix dans vos propres cœurs».

**De quelle paix s'agit-il ? De la paix de Jésus-Christ ou de la paix du monde ?** «Je vous laisse la paix, Je vous donne Ma paix, Je ne vous la donne pas comme le monde la donne»<sup>235</sup>.

Quelques mois plus tard, le 22 mars 1984, le pape recevait les représentants de la secte maçonnique juive des B'nai B'rith. L'allocution qu'il leur adressa résume bien le **changement profond de l'attitude de l'Eglise envers la franc-maçonnerie** :

«Chers Amis,

Je suis très heureux de vous accueillir au Vatican. Vous êtes un groupe de dirigeants nationaux et internationaux de l'Association juive bien connue, dont le siège est aux Etats-Unis, mais dont l'activité s'étend à de nombreux pays, y compris à Rome même, la Ligue des B'nai B'rith contre la diffamation. Vous êtes aussi étroitement liés à la Commission pour les Relations religieuses avec le judaïsme, fondée voici dix ans par Paul VI dans le but de favoriser les relations entre l'Eglise catholique et la communauté juive, au niveau de l'engagement que nous dicte respectivement notre foi.

Le simple fait de votre visite, dont je vous suis reconnaissant, est en lui-même une preuve du développement et de l'approfondissement constants de ces relations. En vérité, quand on regarde le passé, les années qui ont précédé le Concile Vatican II et sa déclaration «*Nostra aetate*», et que l'on essaie de cerner le travail accompli depuis lors, on a l'impression que le Seigneur a fait pour nous «de grandes choses» (Luc, 1, 49). Nous sommes donc invités à nous unir dans une sincère action de grâces envers Dieu. Le verset d'ouverture du Psaume 113 est ici bien à propos : «Qu'il est bon, qu'il est doux d'habiter en frères tous ensemble». En effet, mes chers amis, comme je l'ai souvent dit depuis le commencement de mon service pastoral comme successeur de Pierre, le pêcheur de Galilée (Cf. allocution du 12.4.1979), **la rencontre entre catholiques et juifs n'est pas la rencontre de deux religions anciennes** qui poursuivent chacune son chemin, et souvent, dans le passé, ont connu des conflits graves et douloureux. C'est **une rencontre entre «frères», un dialogue**, comme je l'ai dit aux représentants de la communauté juive d'Allemagne à Mayence<sup>236</sup>, entre la première et la seconde partie de la Bible. Et **de même que les deux parties de la Bible sont distinctes mais étroitement liées, de même le peuple juif et l'Eglise catholique**»<sup>237</sup>.

Cette déclaration évoque aussitôt les propos tenus au Père Malinski : «L'Eglise veut entreprendre le dialogue avec les représentants de ces religions. Et ici le judaïsme occupe une place tout à fait particulière».

Nous reviendrons sur cette phrase très lourde de conséquences : «La rencontre entre catholiques et juifs n'est pas la rencontre de deux religions anciennes». Cette fois encore, le pape termine son allocution **sans parler de Jésus-Christ** :

«Cette connaissance mutuelle nous fait découvrir encore davantage ce qui nous unit dans une sollicitude plus profonde pour l'ensemble de l'humanité, par exemple dans des domaines tels que la lutte contre la faim, la pauvreté, la discrimination partout où elle existe et à l'égard de quiconque, et le secours aux réfugiés. Il est certain que la grande tâche de promotion de la justice et de la paix est le signe de l'âge messianique dans la tradition juive comme dans la tradition chrétienne, qui s'enracine elle-même dans le grand héritage des prophètes. Ce «lien spirituel» nous permet de faire face au grand défi lancé à ceux qui croient que Dieu aime tous les hommes, qu'il a créés à son image»<sup>238</sup>.

Je vois cela, en même temps comme une réalité et comme une promesse, du dialogue entre l'Eglise catholique et le judaïsme, et des relations qui existent déjà entre votre organisation et la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme et avec d'autres institutions en certaines Eglises locales...

Je vous remercie encore de votre visite et de votre engagement pour le dialogue et les buts qu'il poursuit. Soyons-en

<sup>233</sup> *Populorum progressio*, 6.

<sup>234</sup> DC N° 1852, p. 516.

<sup>235</sup> Saint Jean 14, 17.

<sup>236</sup> Le 11.11.1980.

<sup>237</sup> DC N° 1874, p. 509.

<sup>238</sup> Genèse 1, 27.

reconnaissants à notre Dieu, notre Père à tous»<sup>239</sup>.

**Que reste-t-il de la religion catholique ?** Nous avons sous les yeux une ébauche de ce «dénominateur commun» de toutes les religions voulu par la franc-maçonnerie. **L'Eglise fait sans cesse des concessions, recule toujours davantage. Pour ne pas heurter la dignité humaine, elle se sépare de sa doctrine, elle voile et cache les vérités dont elle devrait pourtant illuminer les âmes et le monde.**

Jean-Paul II manifesta une nouvelle fois sa position conciliante vis-à-vis de la Maçonnerie en promulguant, en 1983, le nouveau Code de droit canon.

Le canon 2335 de l'ancien code disait : «Ceux qui donnent leur nom à une secte maçonnique ou à d'autres associations du même genre, qui conspirent contre l'Eglise ou les pouvoirs civils légitimes, contractent *ipso facto* l'excommunication simplement réservée au Siège apostolique».

Il est modifié et remplacé par le nouveau canon 1374 : «Qui donne son nom à une association qui conspire contre l'Eglise doit être puni d'une juste peine ; le promoteur ou le dirigeant d'une telle association doit être puni d'interdit».

Le Père Michel Riquet, jésuite, premier orateur ecclésiastique à la loge de Laval, en avril 1961, commente : «Comme on le voit, le nouveau canon 1374 ne mentionne plus la Franc-Maçonnerie. De plus il ne maintient pas l'excommunication *ipso facto*».

Le changement était un peu rapide, si bien qu'à la veille de l'entrée en vigueur du code, le 26 novembre 1983, la Congrégation pour la doctrine de la foi fit ce rappel :

«Le jugement négatif de l'Eglise sur les associations maçonniques demeure inchangé, parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Eglise, et l'inscription à ces associations reste interdite par l'Eglise. Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion.

Les autorités ecclésiastiques locales n'ont pas compétence pour se prononcer sur la nature des associations maçonniques par un jugement qui impliquerait une dérogation à ce qui a été affirmé ci-dessus...»<sup>240</sup>

Même si ce document rappelle que les principes maçonniques sont toujours inconciliables avec la doctrine catholique, **l'Eglise n'excommunie plus les francs-maçons, ils sont uniquement considérés comme des pécheurs publics, à l'égal des concubins, par exemple. Rien n'est dit sur leurs obsèques et, de fait, beaucoup d'entre eux sont, aujourd'hui, enterrés publiquement à l'Eglise.**

C'est ainsi que *La Croix* du 23 mai 1985 annonce les obsèques religieuses de Me Richard Dupuy, ancien Grand Maître de la Grande Loge de France. Cet article rappelle que «les censures, qui autrefois interdisaient expressément de donner aux Francs-Maçons repentis des funérailles religieuses, ont été abrogées par le nouveau Droit canon».

Dans un article *Les obsèques religieuses de M. Baroin*, du 11 février 1987, *La Croix* se réjouit de ce que l'enterrement de l'ancien Grand Maître du G.O. de France ait lieu à la paroisse Saint François de Sales à Paris. L'annonce avait paru dans *Le Monde* du 7 février :

Le Président et les membres du bureau du Cercle de Paris, Association maçonnique interobédientielle ont la douleur de vous faire part du passage à l'Or.: ET.: de leur B.:A.: et III.: F.: Michel BAROIN

Ils invitent leurs membres et amis à être présents très nombreux aux cérémonies de ses obsèques. Lieu de recueillement : ce lundi 9 février au 4 rue de Lasteyric à Paris XVIème à partir de 19 heures et jusqu'au mardi 10 février à 11 h 30

Obsèques officielles : jeudi 12 février, à 9 h 30 église Saint François de Sales, 15 rue Ampère à Paris XVIIème.

Gémissons ! Gémissons ! Gémissons ! Et espérons.

*Le Monde* du mardi 10 février 1987, nous apprend, enfin, qu'un colloque inédit eut lieu les 7 et 9 février 1987, à Toulouse, sur l'histoire des relations entre l'Eglise catholique et la franc-maçonnerie :

«Toutes les loges avaient été invitées... Le Grand Maître de la Grande Loge Symbolique d'Espagne avait lui-même fait le déplacement. Sur deux cents participants on notait une vingtaine d'ecclésiastiques (l'archevêque de Toulouse avait envoyé son vicaire général) et une légère majorité de maçon, surtout des universitaires. »

Tous ces faits manifestent clairement que **la position de Rome a changé**, et que Jean-Paul II s'écarte une fois de plus de ses prédécesseurs, hormis Paul VI. Que sert finalement de condamner l'avortement, l'euthanasie, la contraception, si l'on reçoit et encourage des associations qui font pénétrer ces pratiques au sein de la vie sociale, dans la plupart des pays du monde. Le dialogue, le respect d'une fausse dignité humaine, ont mené une fois de plus au **fléchissement des principes**.

## CONCLUSION

Que dire en conclusion de la première partie de cette étude ? **Les faits parlent d'eux-mêmes**. Les principes humanistes et libéraux, propagés par la franc-maçonnerie depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle ont conquis peu à peu les esprits - des esprits ecclésiastiques - et ont fini par **s'imposer lors du Concile**. Ce fut comme on l'appela «la victoire des libéraux». A partir des années 1960, l'Eglise s'engage à se rapprocher des autres religions et à favoriser la «décentralisation» dans son gouvernement. On a vu où cela a mené. A partir de 1978 le pape a appliqué ce programme avec toujours plus de conviction, fidèle en cela, à la formation philosophique qu'il a reçue. **Peu à peu se dessinent à l'horizon la constitution d'une religion universelle - dont Assise n'est que la première pierre - et la démocratie universelle activement préparée par des organismes comme l'ONU**. Nous verrons dans les deuxième et troisième parties de cet ouvrage les réalisations pratiques du pape dans ces deux directions.

Mais avant de traiter ce sujet, nous pouvons nous poser une question grave et pressante : la formation philosophique du pape suffit-elle à expliquer son adhésion persistante aux idées maçonniques ? Nous savons que Mieczyslaw Kotlarczyk lut et médita les textes de la tradition théosophique d'Helena Blavatsky dans le but d'élaborer sa synthèse person-

<sup>239</sup> DC N° 1874, p. 510.

<sup>240</sup> DC N° 1865, p. 29.

nelle sur le rapport entre les paroles et les choses. Or, cette dame entretenait des rapports individuels très serrés avec la franc-maçonnerie. Et Madame Besant, deuxième membre fondateur de la théosophie, y obtint rapidement les plus hauts grades et les plus hautes fonctions puisqu'elle fut vénérable d'honneur de la loge de Londres<sup>241</sup>.

Les textes que Kotlarczyk médita devaient ressembler à ces lignes que **René Guénon** écrivit sur l'esprit de la théosophie :

«Quand il est parlé du Christ, c'est dans un sens mystique, et par là il faut entendre qu'il s'agit toujours uniquement d'un principe intérieur que chacun doit s'efforcer de découvrir et de développer en soi-même... Les «Christs» sont des êtres qui sont parvenus à développer en eux certains principes supérieurs existant chez tout homme à l'état latent»<sup>242</sup>.

Ses lectures s'inspiraient également de l'occultisme oriental de Mme Blatvatsky et de Mme Besant dont voici une déclaration :

«Le christianisme ésotérique et la co-Maçonnerie apparaissent... comme les deux faces complémentaires d'une même entreprise. Qu'on se souvienne aussi de la prétention qu'a la Maçonnerie, d'une façon générale, de constituer un lien entre tous les peuples et entre tous les cultes... Ce que nous avons à faire maintenant, c'est de nous embarquer dans une **période constructive, durant laquelle la société théosophique s'efforcera de se faire le centre de la Religion du monde, Religion dont le Bouddhisme, le Christianisme, l'Islamisme et toutes les autres sectes sont les parties intégrantes**. En fait nous considérons... que nous représentons, seuls, **l'Eglise Universelle éclectique et réellement catholique**, reconnaissant comme frères et comme fidèles tous ceux qui, sous chaque forme de culte, recherchent la vérité et la justice»<sup>243</sup>.

Dans quelle mesure Kotlarczyk adhéra-t-il à l'esprit théosophique ? De quelle manière cette pensée occultiste et maçonnique s'exerça-t-elle sur le jeune Wojtyla au théâtre Rhapsodique de Cracovie ? Nous ne le saurons probablement jamais. Mais les textes que nous venons de citer établissent un **lien étroit entre la formation du pape et les faux principes maçonniques** : «Le Christ... c'est dans un sens mystique... uniquement un principe intérieur que chacun doit s'efforcer de découvrir et de développer en soi-même». **La société théosophique «s'efforcera de se faire le centre de la religion du monde»**.

Il faut ajouter, pourtant, que Jean-Paul II n'est certainement pas franc-maçon. Les papiers secrets de la Haute Vente des Carbonari, qu'au siècle dernier, Crétineau-Joly publia sur la demande de Grégoire XVI, nous en donnent la raison :

«Le pape quel qu'il soit ne viendra jamais aux sociétés secrètes : c'est aux sociétés secrètes à faire le premier pas vers l'Eglise, dans le but de les vaincre tous deux. Le travail que nous allons entreprendre n'est l'œuvre ni d'un jour, ni d'un mois, ni d'un an ; il peut durer plusieurs années, un siècle peut-être ; mais dans nos rangs le soldat meurt et le combat continue.

Nous n'entendons pas gagner les papes à notre cause... L'ambition seule les aurait conduits à l'apostasie, le besoin du pouvoir les forcerait à nous immoler... Ce que nous devons chercher et attendre, comme les juifs attendent le Messie, c'est un pape selon nos besoins... Il s'agit de lui façonner, à ce Pape, une génération digne du règne que nous rêvons... allez à la jeunesse... dans quelques années ce jeune clergé aura, par la force des choses, envahi toutes les fonctions ; il gouvernera, il administrera, il jugera, il formera le conseil du souverain, il sera appelé à choisir le pontife qui devra régner, et ce Pontife, comme la plupart de ses contemporains, sera nécessairement plus ou moins imbu des principes humanitaires que nous allons commencer à mettre en circulation ...

Vous voulez révolutionner l'Italie, cherchez le Pape dont nous venons de faire le portrait. Vous voulez **établir le règne des élus sur le trône de la prostituée de Babylone, que le clergé marche sous votre étendard en croyant toujours marcher sous la bannière des chefs apostoliques**... Tendez vos filets... au fond des sacristies, des séminaires, des couvents... vous aurez prêché une Révolution en tiare et en chape marchant avec la Croix et la bannière, une Révolution qui n'aura besoin que d'être un tout petit peu aiguillonnée pour **mettre le feu aux quatre coins du monde**»<sup>244</sup>.

**«Un pape selon nos besoins... une révolution en tiare et en chape». N'est-ce pas cela que nous vivons aujourd'hui ?**

<sup>241</sup> Léon de Poncins, op. cité, p. 281.

<sup>242</sup> Ibidem, p. 273.

<sup>243</sup> Déclaration de Mme Besant, en octobre 1897, citée par Léon de Poncins, p. 283.

<sup>244</sup> Mgr Delassus, *La Conjuration antichrétienne*, Tome III, pp. 1040-1046.